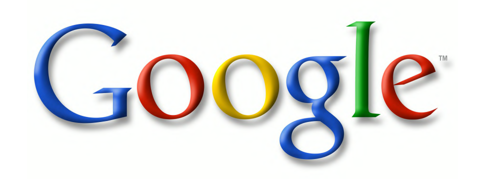
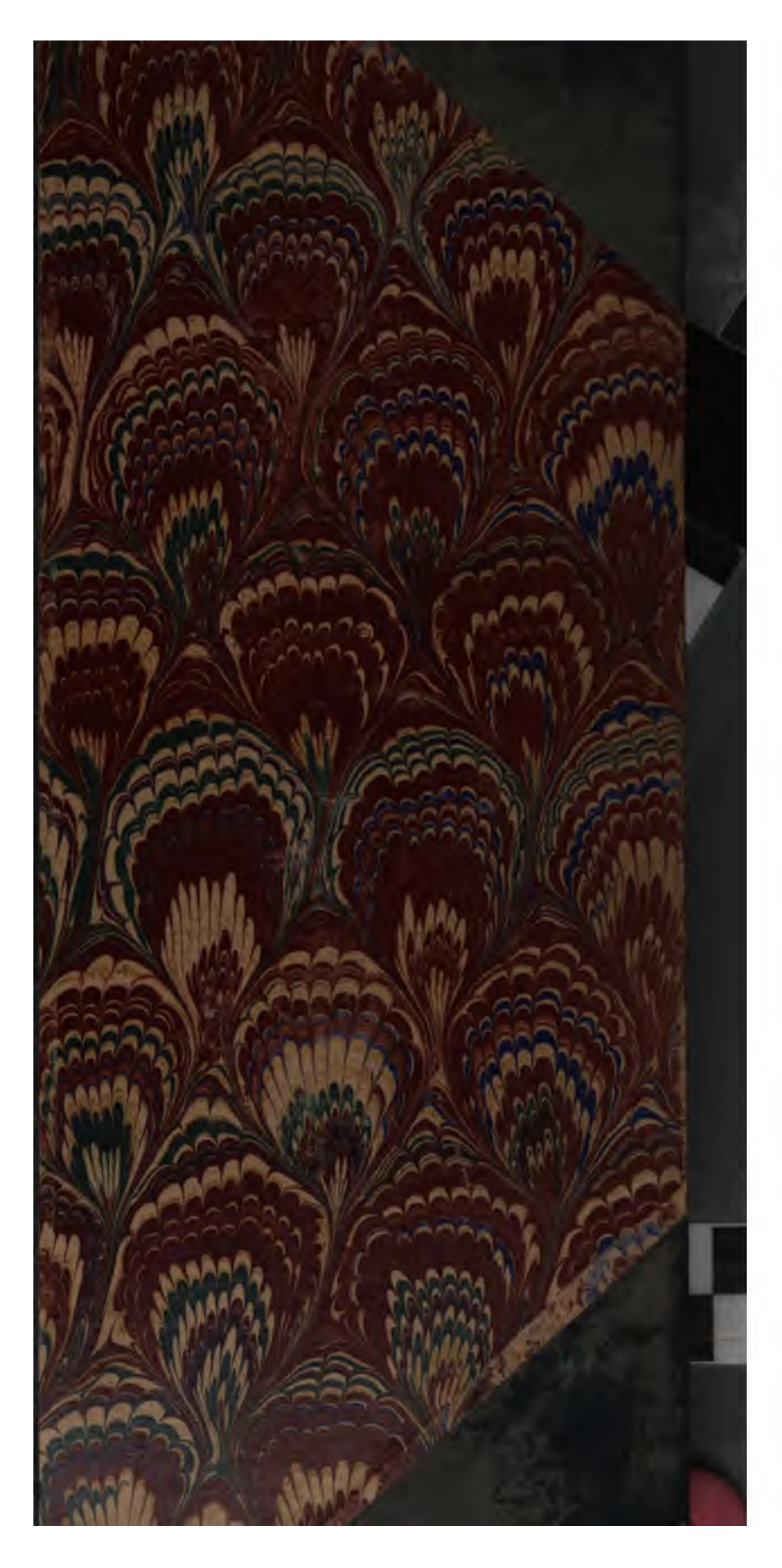





STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES



EMPRUNTS

BOURSES, CRÉDIT PUBLIC

GRANDS CAPITALISTES DE L'EUROPE

1814 — 1852.

Typographie Ernest Meyer, à Paris.

HISTOIRE

DES

GRANDES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

BANQUES, BOURSES, EMPRUNTS

COMPAGNIES INDUSTRIELLES, ETC.

III

EMPRUNTS

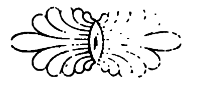
BOURSES, CRÉDIT PUBLIC

GRANDS CAPITALISTES DE L'EUROPE

1814 — 1852.

PAR

M. CAPEFIGUE.



Paris

LIBRAIRIE D'AMYOT, ÉDITEUR

8, rue de la Paix.

MDCCCLVIII.

Au milieu des merveilles et des excès de la spéculation, il est curieux de suivre l'histoire et le développement du crédit public régulier en Europe depuis la paix de 1814 jusqu'au temps actuel.

L'auteur du présent livre a voulu constater à travers quels pénibles efforts les premiers emprunts s'étaient accomplis en France, et avec quelles lenteurs les capitaux s'étaient décidés à entrer dans le crédit d'État.

Il fallut une lamentable crise, celle de l'invasion, et une nécessité plus grande que la crise encore, le payement de l'indemnité de guerre aux alliés, pour amener l'examen de cette question grave qui fut posée en 1815 : « puisqu'on ne peut rien demander à l'impôt sans écraser le pays, quels moyens prendre pour arriver à une entière liquidation des dettes de la France et au payement de cette indemnité de guerre qui, seule, pouvait délivrer le territoire de la présence de l'étranger? »

*

Depuis 1818 jusqu'en 1854, période où d'immenses emprunts ont été accomplis, bien des esprits sont à se demander comment il se fit, par exemple, qu'en 1815, on ne négocia qu'avec la plus grande difficulté le premier emprunt de la ville de Paris (10 millions portés à 30), et comment toute la banque réunie ne put s'engager à prendre et à placer pour son compte 6 millions de rente 5 p. 0/0 au taux de 60 fr., si bien qu'il fallut les négocier sur les places d'Amsterdam, de Francfort et de Londres. Quel temps et quelle différence avec la situation actuelle!

Il faut rendre cette justice à quelques hommes pratiques de cette époque, qu'ils travaillèrent avec persévérance à la grande œuvre de la constitution du crédit, sans jamais désespérer de la fortune du pays; ils proclamèrent hautement qu'un sol, tel que celui de la France, qu'une nation si intelligente et si riche, protégée par un gouvernement sérieux et national, devait toujours trouver d'immenses ressources dans la confiance de tous.

La marche ascendante du crédit fut si considérable en quelques années, que la plus belle opération qu'ait faite la France, ce fut l'adjudication d'un emprunt en 4 0/0 de rente, sous le roi Charles X et le ministère du prince

de Polignac. L'adjudication fut faite à MM. de Rothschild frères au taux de 102 fr., 72 1/2, pour 4 fr. de rente. Ce qui élevait le 5 p. 0/0 à plus de 120 fr., et le 3 p. 0/0 à 86. L'écart de nos propres fonds avec les consolidés anglais (seul et unique exemple dans l'histoire financière) ne fut plus que de 7 à 8 francs.

La progression du crédit public à cette époque fut faite sans secousse, sans fièvre, par l'acquittement exact de toutes les dettes du passé, d'un immense arriéré (depuis 1795), avec la mesure juste et salutaire de l'indemnité pour toutes les propriétés confisquées, malgré les clameurs et les menées de cette opposition libérale qui s'agitait à la tribune et dans la presse.

Appelé à juger les opérations et les hommes qui ont été mêlés aux questions financières depuis 1814 jusqu'au temps actuel, l'auteur s'est abstenu de toute déclamation, n'a spéculé sur aucun scandale. La question morale du crédit est immense : il serait parfaitement inutile et maladroit de déclamer contre son temps. A côté du bien est le mal. Si le crédit a ses excès, il a aussi ses merveilles! Notre civilisation morte aux croyances, telle que l'a laissée la philosophie du dix-huitième siècle, a besoin de ces ex-

citants pour vivre d'une existence factice, agitée, fièvreuse, mais au demeurant pleine de prodiges !

Pourquoi le nier? nous sommes en pleine société Saint-Simonienne et Juive. On avait voulu en vain l'éviter; on y court. Lorsque la magistrature, avec cette noble et sainte dignité qui la caractérise, avait condamné, en 1832, les chefs du Saint-Simonisme (aujourd'hui riches et portés aux dignités) à la prison correctionnelle, elle avait pressenti la société que ces doctrines feraient au monde : la famille s'en va; la propriété s'émiète, la campagne se dépeuple pour les cités, les petites villes pour les grandes; les machines créent un sombre esclavage, le chemin de fer un engourdissement monotone, une existence babylonienne qui n'a plus pour distraction que la fumée narcotique d'un nouvel opium.

Ce livre n'est point un essai de morale, une déclamation de rhétorique; il n'est pas destiné à la chaire religieuse, c'est l'histoire qui recueille et compare les faits du passé. L'auteur fait une large part à la liberté des transactions; il n'y aurait pas de crédit sans l'indépendance la plus absolue des affaires. Il faut une extrême latitude dans les opérations de Bourse; tout ce qui les restreint et

les limite est mortel, et on doit une certaine tolérance à des opérations que la rigidité légale proscrirait. La loi éternelle de la fécondation n'est-ce pas les matières qui fermentent!

L'auteur a cherché les faits et les accidents curieux de chaque négociation d'emprunts; il a pénétré dans la partie inédite des transactions du crédit, sans chercher les scandales comme une bonne fortune. Il est maintenant de mode d'attaquer les banquiers et de déclamer contre leurs opérations de Bourse. On fait des livres, des drames, des comédies sur un sujet qui, au reste, n'a rien de bien neuf; et tous les siècles et les monuments les plus antiques le constatent. On a adoré le veau d'or, et l'on a flétri ce faux dieu dans des livres, des psaumes, des prophéties.

Ce n'est donc pas la banque qu'il faut attaquer : la banque c'est l'ordre, le ménagement des intérêts, la probité, l'exactitude; ce qu'il faut flétrir et railler, c'est l'esprit de juiverie, c'est-à-dire l'absorption de toutes les puissances de l'âme et du cœur dans l'argent, c'est l'abêtissement des facultés intellectuelles, du goût des arts, des plus nobles instincts au profit de chiffres stériles; c'est cette vie de travail forcé entre un grand livre et un coffre-fort, entre une

ception de l'impôt; et la plus avancée des idées financières ne serait-ce pas celle d'une grande banque chargée des recettes, des dépenses et des services par de simples revirements de fonds au compte de l'État, ainsi que cela se pratiquait à Venise, à Gênes et en Hollande? Le moyen-âge avait du bon, et l'esprit d'association lui-même ne vient-il pas des ordres religieux? ils avaient inventé la vie commune, et l'intelligente distribution du travail avec la foi dans l'œuvre!

Paris, novembre 1857.

Aussi se montra-t-elle fort large et presque désintéressée dans les questions financières ; elle considéra comme acquis aux gouvernements des alliés tous les subsides payés pendant la guerre, soit à la Prusse, soit à la Russie et à l'Autriche, sans lui donner droit à aucune répétition ; elle se chargea même d'éteindre par l'intermédiaire des deux maisons Goldsmith et Nathan Rothschild de Londres, son contingent du papier-monnaie que la Trésorerie avait garanti en Allemagne pendant les deux campagnes de 1813 et de 1814, et s'élevant à six millions et demi de livres, opération difficile, car les juifs avaient mis en circulation beaucoup de faux papier-monnaie durant la crise européenne.

Le traité de Paris (10 mai 1814) porte ou établit une sorte de *quitus* entre tous les gouvernements signataires; ils ne pouvaient rien se réclamer les uns aux autres : « En conséquence, les hautes parties contractantes s'engagent à se remettre mutuellement tous les titres et les obligations qui ont rapport aux créances auxquelles elles ont réciproquement renoncé (1). »

Cette renonciation était dans le droit des gouver-

(1) Article XVIII.

nements; elle était même le résultat de la satisfaction générale que faisait éprouver la paix si heureusement rétablie; mais elle ne pouvait s'étendre sans injustice aux créances et réclamations particulières des sujets : « Le gouvernement français s'engage, est-il dit dans le traité, à faire liquider et payer les sommes qu'il se trouverait devoir dans les pays et en dehors de son territoire, en vertu de contrats et d'autres engagements formels passés entre des individus ou des établissements particuliers et les autorités françaises, tant pour fournitures qu'à raison d'obligations légales (1). »

Cet article, d'une extrême élasticité, permettait ou autorisait une multitude de réclamations. Pendant l'occupation française en Allemagne, en Italie, en Pologne, dans l'Istrie et la Dalmatie, même en Espagne, indépendamment des faits et des violences de la guerre, il y avait eu des actes étranges de spoliation qu'aucun traité ne pouvait couvrir. Comment expliquer et justifier les prêts forcés que le maréchal Davoust avait exigés de la banque de Hambourg, ou le général Rapp du commerce de Dantzick? il y avait eu des contrats de fournitures signés

(1) Article XIX.

par M. Daru, intendant-général, avec des maisons honorables, qui n'avaient jamais été liquidés : l'Allemagne était couverte de bons des intendants et des généraux français pour des réquisitions, qui n'avaient jamais été acquittés. Pour ces contrats particuliers, le gouvernement français était légalement engagé, et il n'était pas dans les pouvoirs des plénipotentiaires de l'en affranchir : une commission mixte fut désignée à cet effet dès 1814; c'était un compte réciproque à régler, car des Français avaient aussi des réclamations à faire auprès des gouvernements qui prenaient possession des territoires naguère possédés par la France et cédés par le traité de Paris.

Dans ces diverses catégories devait-on comprendre la réclamation du gouvernement américain au nom des propriétaires des bâtiments neutres saisis et confisqués par suite du décret de Berlin? Puis, la réclamation des frères Bacri d'Alger pour les fournitures de blé qui remontaient jusqu'à l'époque du Comité de salut public, sur un ordre signé par Robespierre (1)? Enfin une réclamation spéciale de l'Angleterre avait pour objet les sommes dues aux familles des prisonniers anglais détenus ou internés

(1) Les fournitures avaient été faites en 1793 et 1794.

à Verdun pendant la Révolution et l'Empire ; il avait été constaté que la plupart des sommes envoyées par les familles des prisonniers anglais n'étaient pas parvenues à leur destination. Le cabinet de Londres considérait également comme créances privées les sommes dépensées par les prisonniers français détenus en Angleterre.

Les réclamations de l'Allemagne, banques, établissements de commerce, étaient considérables, et pour la première fois vint à Paris, pour négocier directement, dans des intérêts particuliers, et comme représentant les créances des établissements ou banques de Hanovre et de Hesse, un jeune israélite d'une honorable et déjà puissante maison, né à Francfort, au milieu des plus vastes opérations (1) ; il pouvait avoir vingt-huit ans en 1814 ; sa figure était fortement marquée du type juif allemand, sans mélange : rouge de cheveux, yeux ronds avec la tache indélébile, le teint un peu coloré sur des joues en pommettes, la bouche large, les lèvres épaisses ; sa parole d'une douce politesse se ressentait de la condition abaissée des juifs allemands à Francfort ; au

(1) Voyez le 2e volume sur les origines de la maison Rothschild.

reste, esprit fin, serviable, d'une probité incontestée, habile dans les changes, expert comme le père commun dans l'aloi des monnaies : c'était le troisième fils, James Rothschild qui, depuis, a conquis une si juste renommée. Nous le retrouverons dans des négociations considérables avec les gouvernements : cette fois il agissait comme mandataire pour des intérêts particuliers ; il prit un petit entresol au fond d'une cour, rue Lepelletier, pour étudier avec persévérance et aptitude la place de Paris et les opérations qui allaient s'accomplir.

Ces petits commencements d'une grande existence honorent toujours. Ce n'est pas un reproche, c'est plutôt un éloge !

PREMIÈRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE LA RESTAURATION.

—

MAI A OCTOBRE 1814.

J'ai dit, dans un autre livre, la politique sérieuse et très-élevée du prince de Talleyrand dans l'événement considérable de cette époque, la restauration de la maison de Bourbon (1). Je dois aujourd'hui considérer M. de de Talleyrand dans son caractère financier à cette période où il eut la direction suprême des affaires du pays. Un des côtés d'habileté, ou si on aime mieux, un des défauts du prince, fut toujours de grandir sa fortune par la spéculation : l'ami de l'abbé d'Espagnac ne s'était jamais départi de ce caractère hasardeux qui avait marqué le début de sa vie dans la finance. M. de Talleyrand avait toujours joué sur les fonds publics pendant la République et l'Empire, en Angleterre, aux États-Unis,

(1) Voyez mon *Histoire de la Restauration de la maison de Bourbon en 1814, et de son gouvernement jusqu'à sa chute.*

à Hambourg : il avait défait ou refait sa fortune à deux ou trois reprises avec la persévérance d'un joueur déterminé.

Président du gouvernement provisoire, la voie lui était encore ouverte pour spéculer avec la certitude des événements. Il avait autour de lui des hommes de son caractère, l'abbé Louis, habile acquéreur de biens nationaux, négociant par tendance invincible, et son grand-vicaire, à la messe de la Fédération; l'abbé Louis, sous l'Empire, était resté dans les bureaux de la guerre, et depuis attaché aux liquidations ; M. de Talleyrand, lors de la restauration de 1814, en faisait un ministre des finances; il le savait têtu en affaires, mais âpre en même temps dans toutes les questions de bénéfices. Ce n'était pas un grand esprit, mais une main active et hardie dont il pourrait se servir pour les opérations du Trésor.

M. de Talleyrand avait encore avec lui le duc d'Alberg, un des hardis spéculateurs de l'Allemagne. Son oncle, le Prince-Primat, avait été un des protecteurs des Rothschild de Francfort, et en général des juifs. Le duc d'Alberg avait la manie de commanditer de hautes maisons de banque.

Sa fortune considérable était dispersée à Paris, Hambourg, Londres, Amsterdam. Il était évident que ces trois esprits essentiellement portés à la spéculation, allaient donner une nouvelle impulsion au crédit public en France et aux tendances des affaires.

D'ailleurs, la Restauration avait été accueillie avec enthousiasme par les hautes banques; M. Laffitte en avait été l'instrument le plus actif. Dans son salon fut signée l'adhésion du maréchal Marmont, gendre de M. Perrégaux, au gouvernement provisoire. Le premier, M. Laffitte avait porté une large cocarde blanche à son chapeau (1) ; il ne quittait pas les Tuileries. Dans les gens de finance, les banquiers faisaient partie de la garde nationale et de son état-major : MM. Mallet frères, Tourton, Delessert, Odier s'étaient groupés au pavillon Marsan, autour de Monsieur, comte d'Artois. Tous les gens d'affaires, commerçants, banquiers, semblaient pressentir que la paix, en rendant au commerce toute sa liberté, allait donner à la banque cette puissance d'action qui multiplie ses ressources et ses capitaux : on en

(1) Je l'avais dit depuis bien longtemps dans l'*Histoire de la Restauration*; je suis heureux de voir ces faits confirmés par les Mémoires contemporains.

avait assez du système violent et glorieux imposé par la conquête.

L'état des finances devait nécessairement s'améliorer : l'armée allait être mise sur le pied de paix ; la marine de guerre licenciée, l'administration réduite dans son personnel. Mais pouvait-on aussi garder le système d'impôts, résultat si lourd de la révolution française? M. le comte d'Artois avait fait des promesses sur l'abolition des droits réunis, pourrait-on les tenir? L'abbé Louis, âpre sur les contributions, déclarait que tout crédit était impossible si l'on ne conservait les impôts.

Une autre question très-grave était celle de l'arriéré considérable accumulé sous l'Empire. Je ne parle pas seulement des soldes ou traitements de l'armée ou de l'administration non acquittés à peu près depuis un an et même dix-huit mois (exercice de 1813 et 1814), mais encore des sommes dues à des particuliers ou fournisseurs, banquiers, compagnies, depuis la République et le Consulat : le dernier gouvernement avait assigné des crédits annuels spécialement appliqués à l'extinction de l'arriéré ; mais les nécessités de la guerre n'avaient pas toujours permis l'exact acquittement des règlements ; la Restau-

ration prendrait-elle cette charge si lourde à son compte ? On lui disait pour l'y entraîner que le premier élément de crédit public c'était l'acquittement exact des dettes du passé. A cela on pouvait répondre que ce passé n'était pas si pur qu'on voulait le dire ! Il y avait bien des liquidations achetées, bien des tiers porteurs qui avaient acquis à vil prix les créances de l'arriéré.

Cependant l'abbé Louis adopta le système des banquiers pour la liquidation de l'arriéré : le bugdet de 1815 présenté aux deux Chambres (juillet 1814) et adopté, offrait les résultats que voici. Il est curieux de comparer les temps !

Recettes, voies et moyens.

Contributions directes, y compris les centimes additionnels.	320,000,000
Enregistrement et domaines	120,000,000
Contributions indirectes	150,000,000
Recettes diverses, postes, forêts	28,000,000
Total de recettes	618,000,000

Les dépenses étaient ainsi réglées :

Liste civile, y compris la maison du roi et la garde (supplément de solde)	25,000,000

Famille royale	8,000,000
Chambre des pairs	4,000,000
Cbambre des députés	3,200,000
Chancellerie	20,000,000
Affaires étrangères	9,500,000
Justice	85,000,000
Guerre	200,000,000
Marine	51,000,000
Police générale	1,000,000
Finances	23,000,000
Dette publique	100,000,000
Intérêts de cautionnements	8,000,000
Frais de négociations	10,000,000
Dépenses	547,700,000

Tel etait le budget de la Restauration qui laissait un excédant de recette évalué à 70 millions que le ministre appliquait à l'extinction successive de l'arriéré, c'est-à-dire à ce qui était dû antérieurement au 1er avril 1814 jusques et y compris les créances de l'arriéré à partir de l'an XI de la République. Ces créances liquidées dans les formes et ordonnancées par le ministre des finances devaient être acquittées, soit en rentes consolidées au taux moyen, soit en obligations

du Trésor payables en trois années fixes du jour de la liquidation avec intérêt à 8 0[0 par an et la faculté de la convertir toujours en inscription de 5 0[0 consolidé. On affectait au payement de l'arriéré : 1° le produit de la vente de 300,000 hectares des bois de l'État ; 2° le produit des biens communaux ; 3° les 70 millions excédant du budget de 1815. Telle fut l'exquise probité de la Restauration.

On ne pouvait faire une part plus large à l'arriéré; la Restauration se montrait trop généreuse à l'égard des faiseurs d'affaires, acquéreurs à forfait de créances douteuses, presque tout entières dans les mains des banquiers et fournisseurs : tels que MM. Collot, Doumerc, Hinguerlot, Seguin, Ouvrard. Il se fit alors un grand courant d'affaires, et la rente 5 0[0, descendue aux derniers temps de la guerre à 52, 54 fr. se négocia en 1814 dans les prix de 75 à 80 fr. La Restauration éleva, honora la haute banque : elle donna ou confirma les lettres de barons à MM. Delessert, Hottinguer, Mallet, Florentin Seillière; elle créa comtes MM. Perrégaux et Greffulhe, d'une origine étrangère, opulente maison fort liée avec le duc de Richelieu. Cette première époque de la Restauration fut évidemment le triomphe des intérêts du

commerce et de la banque; il y eut profusion d'argent : on sortait d'une guerre violente et des secousses terribles de l'invasion ; le monde s'ouvrait à la paix. Il y avait une telle probité, une telle confiance, que le bon papier à trois mois se prenait à 2 0/0. La livre sterling était descendue à 24 fr. 90, le dollar à 5 fr. 5. Les étrangers accouraient à Paris en foule, spécialement les Anglais qui avaient soif du continent depuis 1793!

Il y eut un tel scrupule pour l'arriéré dans le nouveau gouvernement qu'il alla jusqu'à la prodigalité. Louis XVIII paya à madame de Staël un million de francs et les intérêts sur le Trésor, résultant d'un prêt fait par M. Necker ; et quand les pauvres émigrés mendiaient à la porte du château, la fille de M. Necker, ce ministre qui avait perdu la monarchie, recevait l'exact payement de sa créance. A quelques mois de là, mademoiselle de Staël, fiancée à M. le duc de Broglie, commençait ce canapé de politique doctrinaire qui fit tant de mal à la Restauration par ses principes et son opposition constitutionnelle. Mais Louis XVIII s'était épris du style de Corinne, et le Roi était aussi galant que généreux.

SITUATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DE L'INDUSTRIE A LA PREMIÈRE RESTAURATION.

—

DÉCEMBRE 1814.

Il n'y a de gouvernement fort et durable que celui qui fait triompher les idées et les principes de sa propre nature : or, il se produisit à la Restauration le phénomène historique dont j'ai parlé, celui d'un gouvernement qui fit beaucoup pour ses ennemis et fort peu pour ses amis : la Restauration voulut mettre en pratique des institutions et des faits évidemment hostiles à la tendance et à la nature du pouvoir des Bourbons : un des articles de la Charte déclara inviolable la vente des propriétés dites nationales, violemment confisquées, et dont il avait été fait un si étrange gaspillage (1).

C'était une question fort délicate que celle de savoir si le roi Louis XVIII lui-même restauré sur son trône, qu'il disait usurpé et datant de vingt ans,

(1) Voir le 2e volume.

avait le droit de disposer des propriétés particulières à ce point d'empêcher l'action d'un propriétaire ancien contre le nouveau ! Et, chose curieuse, la même Charte, qui déclarait la confiscation abolie, reconnaissait la légitimité de la plus considérable des confiscations, celle de 1791 à 1797 ; de sorte qu'il y avait une confiscation légale sans représailles et une sorte d'inviolabilité pour ceux qui avaient dépouillé autrui ; deux poids et deux mesures pour les citoyens.

On concevait très-bien que les gouvernements nés de la Révolution qui proscrivaient le Roi et les émigrés, pussent protéger cette légale transformation de la propriété qui était leur force ; mais comment Louis XVIII rendu au trône de ses aïeux, reprenant sa couronne en vertu de son droit, datant surtout son règne de la dix-neuvième année (comme s'il n'y avait pas eu de révolution), pouvait-il légalement dépouiller les propriétaires qui réclamaient les mêmes droits sur leurs terres que le Roi sur son trône? Que pouvait-on reprocher à ces anciens possesseurs qu'on ne pût reprocher à Louis XVIII lui-même? La Restauration, si elle voulait durer, si elle voulait être conséquente, devait restituer les biens aux anciens propriétaires moyennant indemnité aux nouveaux ;

l'État avait si peu reçu en assignats dépréciés, que cette indemnité eût été misérable : alors la Restauration aurait eu pour principe le sol, la vraie force, la seule stabilité des gouvernements.

On disait encore : « La restitution était impossible, car ces propriétés étaient passés en mille mains par des mutations. » Cela n'était pas exact en 1814. Il y avait une telle défaveur sur les propriétés de l'ancien clergé et des émigrés qu'elles trouvaient à peine des preneurs dans les ventes aux enchères. On demandait aux notaires avant d'acheter la justification des origines, et une sorte de flétrissure et d'infériorité restait toujours sur les propriétés dites nationales depuis 1794 (1).

C'est ce que démontrait avec une grande logique un jurisconsulte plein de foi et de probité, M. Falconet, dans une brochure publiée en 1814, avec un certain éclat. Que fit le gouvernement de la Restauration? il la fit saisir et poursuivre comme une œuvre dangereuse. Il y avait alors pour directeur de la police un esprit indifférent à toute croyance politique, mêlé à toutes les phases des événements depuis l'affaire du collier de la Reine, M. Beugnot, qui es-

(1) La loi d'indemnité a justement égalisé toutes ces propriétés.

péra sans doute par cette rigueur donner sécurité aux acquéreurs de biens nationaux et leur inculquer amour et confiance pour le nouveau gouvernement : était-il possible de changer jamais la nature des opinions? les bleus restaient bleus avec toute leur défiance de la Restauration, comme les blancs adoraient les Bourbons. Il n'y a de gouvernements respectés que ceux qui commandent; ceux qui concèdent et transigent sont tolérés d'abord et renversés toujours.

Que résulta-t-il de tant de condescendances? Les concessions faites aux acquéreurs de domaines nationaux empêchèrent-elles M. Béranger de lancer sa railleuse et puérile chanson du *Marquis de Carabas*, écrite contre les pauvres dépouillés au profit des spoliateurs? Virgile pleurait sur les propriétaires victimes des guerres civiles; M. Béranger insultait leurs misères, et ses pipeaux vulgaires remuaient les tristes passions du peuple contre les émigrés, parce que leur corps était amaigri, leurs chevaux étiques et que leur épée datait de Fontenoy! Les acquéreurs de biens nationaux restèrent avec leurs méfiances contre le gouvernement de la Restauration. Il y a au fond de toutes les âmes une logique immuable :

les acquéreurs de domaines nationaux savaient bien qu'ils seraient toujours mal à l'aise avec le gouvernement de la Restauration ; ils ne cessèrent d'en appeler un autre mieux dans leurs idées et dans leurs intérêts, surtout depuis la loi du 4 octobre 1814 qui fit remise aux émigrés de leurs biens non vendus : quel blâme plus grave pouvait-on jeter sur les ventes faites par les gouvernements révolutionnaires ? on établissait les acquéreurs de biens nationaux en hostilité permanente avec la Restauration : car on laissait les propriétés dans leurs mains tout en déclarant qu'elles étaient le produit d'une violence et d'une spoliation : ils restaient riches et on les déshonorait !

Ce n'était pas le seul obstacle au gouvernement établi : quelqu'heureux que soit un changement politique (la paix remplaçant la guerre par exemple), il n'en résulte pas moins un certain froissement, surtout lorsque le système brisé a duré un temps considérable : or on avait été en guerre avec l'Europe à peu près vingt ans : bien des intérêts s'étaient créés dans ces mêmes idées de guerre. La navigation par mer étant interdite pendant cette période, le roulage et les canaux avaient pris une grande extension. Il s'était formé de vastes établissements fondés sur de riches

capitaux. La nation française, active, ingénieuse, ne reste jamais sans ressource et sans invention.

La guerre avait créé des associations pour la course maritime, qui donnaient de grands bénéfices, des sociétés pour les licences, des compagnies industrielles qui remplaçaient par des combinaisons de chimie les produits coloniaux ; la guerre nécessitait des fournisseurs, des payeurs, des financiers spéciaux qui allaient se trouver sans moyens d'activité avec des capitaux considérables et des bénéfices acquis ou compromis : qu'allaient devenir les Collot, les Seguin, les Ouvrard, les Doumerc? Tous les établissements faits par les Chaptal, les Berthollet, les Fourcroi : soudes factices, sucres de betterave, les indigos pastels pour les imitations de l'Inde et des colonies recevaient une rude secousse. Il n'y avait pas jusqu'au système des fraudes et des contrebandes, pratiquées en grand sur la frontière de l'Allemagne surtout depuis Hambourg jusqu'à Strasbourg et Mayence, qui ne fût fortement ébranlé par la paix! Avec les frontières restreintes et les mers ouvertes, les vastes établissements de roulage et de transport étaient-ils possibles? On s'explique donc très-bien les inquiétudes, les oppositions finan-

cières qui éclatèrent d'abord contre le gouvernement de la Restauration de la part des industriels tels qu'Audry-Puyraveau, Bethfort, Humann, Delorme, Salleron, Balguerie, Gevaudan, etc., dont les affaires étaient singulièrement modifiées par la paix : ils étaient liés à la Révolution par les souvenirs, l'éducation, la reconnaissance!

D'autres causes devaient jeter une partie de la haute banque dans l'opposition ardente sourdement exploitée par la vanité : on a vu avec quel enthousiasme la banque avait salué le retour de Louis XVIII, à ce point que M. Laffitte avait prêté son hôtel aux négociations qui l'avaient préparée ; mais M. Laffitte avait un haut orgueil de lui-même, une vanité extrême. C'était une de ces individualités qui, toutes gonflées de leur mérite, ne pensaient pas que rien de bon pût se faire en dehors de leurs idées : visité, consulté par M. de Talleyrand, l'abbé Louis, le duc d'Alberg, en 1814, cela ne lui suffisait pas; gouverneur de la Banque de France, il disposait du crédit de ce vaste établissement, cela ne ne lui suffisait pas encore; M. Laffitte, comme un certain nombre de banquiers, expression de la classe bourgeoise, avait conçu des jalousies contre ces pauvres

gentilshommes revenus de l'émigration avec leurs traditions de famille pour tout patrimoine. La banque était jalouse des blasons du passé, des renommées historiques, influence toujours attrayante, toujours niée et toujours puissante sur les esprits : est-ce la faute des vieux noms ?

On ne saurait croire combien cette époque transitoire qu'on appela la première Restauration (1) fut pleine de ces jalousies, de ces luttes du commerce, de la banque, de la propriété nationale contre l'émigration et la noblesse. Toutes ces répugnances éclatèrent en mars 1815.

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration.*

OPÉRATIONS DU TRÉSOR ET EMPRUNTS PENDANT LES CENT-JOURS.

—

MAI-JUIN 1815.

La révolution des Cent-Jours s'explique seule par cette lutte des souvenirs et des intérêts dont j'ai parlé. La Charte avait cherché à concilier des choses impossibles dans leur co-existence jalouse : les nobles anciens et les nobles nouveaux, les propriétés confisquées et les propriétaires dépouillés, les émigrés et les républicains; les régicides faits comtes, tels que MM. Thibaudeau, Berlier, Boulay de la Meurthe, et les gentilshommes aux fidélités antiques, les Blacas, les d'Havré, les Grammont; les ducs dont les services avaient pour origine la Convention nationale, tels que MM. Fouché, Cambacérès, avec les fidèles royalistes, les d'Escars, les d'Avaray, les Laval! Cette lutte des origines, des vanités, des espérances déçues, des intérêts menacés, devait aboutir

à une solution prompte, terrible, à un réveil surexcité : la lutte n'était pas finie.

Au point de vue du crédit, le seul qui nous occupe, le débarquement du golfe Juan et le drapeau tricolore déployé amenèrent une forte baisse dans les fonds publics; le change s'éleva tout aussitôt sur les places de l'Europe et la livre sterling se fit à 25 fr. 70 à Paris; et cela devait être, car la Bourse voyait la guerre. Bientôt la déclaration du Congrès de Vienne ne laissa plus aucun doute sur la détermination des puissances : lord Castelreagh fit connaître au Parlement que des traités de subsides avaient été conclus avec la Russie, l'Autriche, la Prusse pour des contingents fixés à 150,000 hommes par chacune des puissances (1).

Le chancelier de l'Échiquier soumit au Parlement ce traité de subsides conclu qui établissait le taux de 20 liv. sterling pour chaque soldat fourni pour les alliés, 25 liv. pour chaque cavalier. Les hommes d'État de l'Angleterre, qui n'hésitent jamais devant les sacrifices nécessaires à la chose publique, demandèrent au Parlement l'impôt sur le revenu (l'*income-tax*) pour une année, afin de pourvoir aux services,

(1) Séance du Parlement, mai 1815.

et un emprunt en billets de l'Échiquier. La Trésorerie fut autorisée à créer 8 millions de liv. à 107 liv. pour 100, ce qui donnait au chancelier le moyen d'exécuter les traités de subsides sans trop affecter les consolidés jusqu'à l'adjudication de l'emprunt voté par le Parlement.

En France, le 5 p. 100 était tombé le 1er avril à 56 fr. 30 c. : aucun nouvel impôt n'avait été mis; le gouvernement des Cent-Jours seulement déclara que les 30 centimes additionnels que plusieurs départements du Midi, depuis Bordeaux jusqu'à Marseille, s'étaient imposés pour solder l'armée royaliste de M. le duc d'Angoulême, seraient maintenus. On essaya le séquestre sur quelques propriétés privées, la vente des forêts de l'État dut être continuée comme voie et moyen; mais la grande ressource du gouvernement pour la réorganisation si merveilleuse de l'armée, ce fut encore les 40 millions en numéraire trouvés en épargne au Trésor royal et que la Restauration n'avait pas employés dans le budget de 1814. Il y eut aussi quelques dons patriotiques, spécialement faits pour la guerre. Il s'agissait d'une question passionnée, et dans ces circonstances, les dévouements se manifestent : ainsi

M. Delorme, le propriétaire du passage de ce nom, offrit 100,000 fr. au Trésor, et M. Gevaudan des messageries envoya tout son argent disponible.

Puis, comme il s'agissait de leur cause même et qu'ils s'y étaient tous dévoués, officiers et soldats offrirent l'exemple du plus noble désintéressement; ils n'exigèrent aucune gratification, à peine la solde. Les levées se firent avec une certaine spontanéité parmi les vieux soldats; les officiers s'habillèrent et s'équipèrent à leurs frais. C'était une prise d'armes dictée par l'enthousiasme au profit d'une cause aimée par le soldat et qu'il allait encore sceller de son sang.

Cependant il était impossible dans l'activité militaire qui précéda la campagne de Waterloo, que le Trésor pût se passer des ressources du crédit; la Banque de France avait avancé 15 millions sur ses valeurs; mais le conseil, comme toujours, craignit de s'engager au delà de ses moyens; de tous les banquiers, seul M. Laffitte avait offert un prêt de quelques millions sur rente; les idées trop administratives de MM. Gaudin et Mollien ne permettaient aucune de ces hardies opérations du crédit qui multiplient et élargissent les ressources habituelles du Trésor; la confiance n'existait pas; on avait négocié les

bons des coupes de bois et des acquéreurs de biens communaux : on était à bout de ressources lorsque M. Ouvrard fut mandé aux Tuileries pour aviser aux moyens. Durant le premier Empire, M. Ouvrard avait été fort maltraité comme fournisseur et comme banquier; ses idées étaient d'une nature trop hardie pour plaire à des esprits absolus et administratifs à la façon de M. Daru : je n'examine pas la valeur intrinsèque de M. Ouvrard si différemment jugée : il y a toujours à côté de l'habileté quelque chose de moins pur, de moins élevé qui se confond l'un avec l'autre, et souvent il y a de grandes harmonies entre la fortune et les délits que la loi punit : je n'examine pas ce côté difficile de la question. Aux yeux de tous il était incontestable que M. Ouvrard était un esprit fécond en ressources : mandé aux Tuileries, après un examen attentif des ressources du Trésor, M. Ouvrard s'arrêta à un projet fort simple qui dépouillait avec hardiesse la caisse d'amortissement des 5 millions de rente déposés comme garantie de ses obligations, et dont la Banque n'avait pas voulu.

M. Ouvrard s'engageait à prendre ces 5 millions de rente successivement, au taux de 53 fr.: c'est-à-dire

pour 50 millions (commission déduite) qui seraient versés au Trésor à raison de 2 millions par jour pour les besoins du service. Ce traité donnait en moyenne de 5 à 15 p. 100 de bénéfice au taux que pouvait atteindre la rente de France à la Bourse de Paris pour la moyenne du mois de mai. Les payements devaient s'effectuer à partir du 1er juin, et ils le furent avec exactitude au grand étonnement de tous : M. Ouvrard plaça de cette rente même à Amsterdam et à Londres avec la certitude d'un bénéfice réalisé. L'opération fut bonne, et néanmoins l'État empruntait à 10 pour 100.

Quel spectacle magnifique offrait en ce même temps l'Angleterre à côté de ces mesquineries d'emprunt : lord Castelreagh signait un traité de subsides avec les trois grandes puissances :

Avec la Russie,	2,500,000 liv.
Avec l'Autriche,	3,000,000
Avec la Prusse,	2,000,000
Avec les autres États,	1,500,000
Total :	9,000,000 liv.

C'était au change de Paris environ 200,000,000 de francs. Le total du budget anglais fut pour cette

année de 89,728,900, c'est-à-dire au taux du change de Paris, 2,090,000,000 de francs, résultat fabuleux. Indépendamment de l'emprunt en bons de l'Échiquier dont j'ai parlé, les Communes autorisèrent un autre emprunt de 30,000,000 de livres en consolidés pour les besoins de l'année, qui fut adjugé à MM. Baring et Smith en 3 p. 100 à 77 fr. : il fit fureur sur les places d'Amsterdam, Hambourg, Vienne, Bâle, Francfort, Pétersbourg. Le lendemain il gagna 4 p. 100, et l'on ne vit le même phénomène se produire que durant la grande guerre de 1793 à 1814 ! La Banque de Londres ne se dégarnit pas de numéraire : les subsides promis à la Russie, à la Prusse, à l'Autriche, étaient payés par les places mêmes qui prenaient l'emprunt, de telle sorte qu'il ne sortit pas un million de sterlings de l'Angleterre. Ainsi les banquiers de Pétersbourg, de Vienne, de Berlin, de Francfort, d'Amsterdam n'eurent qu'à opérer un revirement de compte : ils portèrent au crédit de la Banque d'Angleterre les consolidés qu'ils avaient pris et placés et au débet ce qu'ils avaient payé pour elle. En définitive, le change resta favorable à l'Angleterre, et la livre sterling ne descendit pas au-dessous de son pair.

Alors à Paris on convoquait la Chambre des représentants, expression vive des passions du temps et absolument nulle comme idée financière et du crédit public; elle s'absorba tout à fait dans le parlage politique; tandis qu'elle improvisait une Constitution, elle ne daigna pas s'occuper des finances. Dans les séances de la Chambre des représentants, durant les journées qui précédèrent ou suivirent Waterloo, il ne fut pris aucune mesure, aucune précaution financière, même pour l'armée qui combattait si généreusement. La solde était si arriérée que, lors de la capitulation de Paris par le maréchal Davoust, il fallut recourir à M. Laffitte, qui avança sur dépôt de rente un million pour payer l'armée qui se retirait derrière la Loire. La banque de M. Laffitte était à cette époque un juste dépôt de confiance et de discrétion pour les fonds des hommes politiques trop mêlés aux affaires du temps pour espérer d'être respectés dans leur fortune.

On a beaucoup reproché à la Bourse un résultat très-naturel dans le jeu des fonds publics : la hausse de la rente après les désastres de Waterloo : « les banquiers, a-t-on dit, manquèrent de patriotisme »; ceci est un reproche grave! Toutefois, les affaires de cré-

dit ne se traitent pas avec les émotions politiques du jour ; elles seraient mauvaises sous cette impulsion : on les examine hardiment avec les conditions qui leur sont particulières. Waterloo certes, dans l'idée de la France, était une solution lamentable sans doute; mais la spéculation y voyait la paix, la fin des sacrifices pour la guerre : on sortait d'une transition terrible, chanceuse, pour arriver à un traité. Les puissances avaient déclaré qu'elles ne s'armaient que dans un but, et ce but était atteint par la chute du système que les cabinets de l'Europe avaient proscrit. Ainsi raisonnait la spéculation ! Il ne s'agissait pas du patriotisme, mais d'une affaire : Hélas ! les réalités étaient déjà bien déplorables !

INVASION DE LA FRANCE PAR L'ÉTRANGER. — CONTRIBUTIONS ET RÉQUISITIONS DE GUERRE.

—

JUILLET ET AOUT 1815.

A la fin de juillet et dans la première quinzaine du mois d'août 1815, sept cent mille baïonnettes ennemies occupaient le territoire de la France, s'imposant avec toutes les violences que permet l'état de guerre. On avait en vain cherché à mettre un peu d'ordre dans cette confusion armée. A la suite d'une note signée Nesselrode, prince de Metternich, baron de Hardenberg et lord Castelreagh, une commission mixte avait été désignée pour régulariser les réquisitions de guerre dans les départements occupés par les alliés (1); mais les généraux et chefs de corps n'en tenaient aucun compte; les préfets même nommés par le roi Louis XVIII avaient éprouvé des violences : les Prussiens avaient enlevé et con-

(1) 7 juillet 1815.

duit dans des forteresses les préfets MM. Auguste Talleyrand, Jules Pasquier et Gasville, tous trois parents des ministres. Quand on leur en faisait des reproches, les généraux ennemis répondaient avec fierté : « L'intendant-général français M. Daru a fait bien autre chose à Berlin, à Spandau ; les généraux Davoust et Vandamme ont bien autrement agi en Allemagne. C'est bien assez que nous ne mettions pas la main sur vos banques, vos établissements de crédit, vos monts-de-piété, votre caisse d'amortissement, comme vos républicains l'on fait en Italie. Ce ne serait que représailles (1). »

Cependant le prince de Talleyrand insistait auprès des plénipotentiaires alliés afin de mettre un peu d'ordre dans ce chaos; il faisait comprendre au prince de Metternich, esprit d'affaires : « que les récriminations sur le passé ne servaient à rien, et que si l'on voulait sérieusement qu'une contribution de guerre fût levée, il fallait que les impôts rentrassent intacts dans les coffres de l'État. » En conséquence d'une convention signée le 10 août 1815, un premier payement de 50,000,000 fut fait aux alliés :

(1) Le roi Louis XVIII défendit justement l'honneur des généraux français et de l'administration financière.

le 1er septembre, il fut également payé 50,000,000, puis un complément d'effets, draps, qui porta la somme reçue par les alliés à 185,840,130 francs, qui fut fidèlement réunie au milieu des pénuries les plus extrêmes d'un pays envahi et opprimé.

Voici la répartition qui en fut faite entre les alliés, d'après les documents officiels et secrets :

	Contingents en hommes.	*Part de contribution.*
Autriche,	320,000	48,400,000
Prusse et ses alliés,	310,000	47,200,000
Angleterre,	128,000	25,000,000
Russie,	250,000	40,000,000
Bavière,	60,000	11,929,409
Wurtemberg,	20,000	3,974,807
Bade,	16,000	3,174,847
Hesse,	8,000	1,589,928
Piémont,	15,000	2,981,211
Saxe,	8,000	1,589,928
Contingents,	1,135,000	185,840,130

Ainsi la France était envahie par plus d'un million d'étrangers qui avaient soif de représailles après avoir avoir été si longtemps envahis eux-mêmes ! Comment le gouvernement du Roi pourrait-il ré-

pondre à tant d'exigences? Les ressources ordinaires pouvaient-elles suffire? L'abbé Louis, qui avait repris le département des finances, déclara qu'il fallait recourir à des moyens extraordinaires si l'on ne voulait que le Trésor ne succombât, et le conseil des ministres décida que, pour répondre aux réquisitions de guerre de toute nature imposées par les alliés, un emprunt forcé de cent millions serait levé sur les principaux propriétaires et capitalistes. Le Roi disait : « plein de confiance dans le patriotisme des principaux négociants et capitalistes, nous désirons les associer à notre sollicitude pour les départements ruinés par l'invasion, sans prétendre que les sommes qu'ils paieront restent définitivement à leur charge au delà des contributions régulières (1). »

En conséquence, des Comités étaient formés dans chaque département, chargés de fixer la quotité des contingents et de déterminer la somme à payer par chaque contribuable dans des états rendus exécutoires par les préfets : les receveurs-généraux dressaient des mandats et tiraient des traites divisées par quart de contingent, payables à Paris ou à leur domicile fixe dans les départements, du 15 septembre au

(1) 1er août 1815.

15 novembre. Ces traites devaient être acceptées à présentation et payées dans les mêmes formes que la contribution publique.

Au moyen de ces traites le Trésor se trouvait nanti de 100 millions de bonnes valeurs qu'il pouvait négocier ou déposer à la Banque de France; c'est ce que fit l'abbé Louis, ministre des finances; car l'étranger exigeait la contribution de guerre dans le délai de quinze jours. Les Commissions de départements procédèrent avec une grande impartialité sans distinguer la conduite et les opinions des contribuables, impartialité que ne pouvaient comprendre le feld-maréchal Blücher et avec lui quelques hommes de parti qui avaient bien leur logique et leur prévoyance. Il leur paraissait étrange que les frais de la guerre ne fussent pas supportés par les hommes qui l'avait provoquée par le 20 mars : plusieurs de ceux-ci étaient immensément riches; il y avait des fortunes de 150,000 à 200,000 livres de rentes, liées aux événements des Cent-Jours, ne devaient-elles pas être spécialement taxées? « En politique, c'est une faute, a dit Machiavel, de laisser la fortune dans les mains de ses ennemis. » Un gouvernement ne se consolide jamais qu'après de grands

changements dans la propriété, témoin l'Angleterre où le système de confiscation fut si odieusement et si largement appliqué depuis le XVIe siècle ; et cette cause fut la seule puissante pour empêcher la restauration des Stuarts.

Comme annexe à l'ordonnance, on publia l'état de répartition entre départements : les plus imposés furent la Seine, portée pour 13,340,000 fr., la Gironde pour 5,330,000, le Nord pour 4,350,00, Seine-et-Oise pour 5,330,000 fr. Les départements qui avaient le plus souffert par suite de l'invasion furent pour ainsi dire exemptés de cette espèce d'emprunt forcé : l'Aube n'y fut compris que pour 70,000 francs, car il avait été ravagé et était encore occupé par les Prussiens.

C'est à cette même époque que la ville de Paris fit son premier emprunt de 9 millions pour ses besoins particuliers : il fut assez difficilement accompli : on n'était pas encore accoutumé aux idées et aux formes du crédit. Le budget de la ville n'offrait pas toutes les ressources de l'octroi excessif; les subsistances ne payaient pas le tiers des droits qu'elles acquittent aujourd'hui. Louis XVIII tenait à ce qu'on ne grandît pas les droits sur la viande et

les comestibles. L'emprunt fut fait en rente perpétuelle 5 p. 100 avec le système d'amortissement par tirage, avec des lots depuis 1,000 francs jusqu'à 100,000, système qui attire surtout les petits capitalistes par l'appât encore d'une loterie légale. L'emprunt fut difficilement placé parmi les banquiers de Paris, si empressés aujourd'hui de prendre ces sortes de valeurs ! On était à l'origine du crédit : on avait souvenir que la Révolution avait dévoré les rentes sur l'Hôtel-de-Ville, qu'on appelait le pot au feu de la bourgeoisie de Paris !

EXÉCUTION FINANCIÈRE DU TRAITÉ DU 15 NOVEMBRE 1815.

La liquidation européenne accomplie après la paix de 1814 avait été facile, presque bienveillante : on était si heureux de la fin de la guerre que les gouvernements avaient concouru avec spontanéité à une transaction ! Il n'en fut pas ainsi après Waterloo : les étrangers imposèrent à la France de tristes sacrifices. On n'a pas à s'occuper ici des cessions de territoire, des clauses fatales qui frappèrent notre force de nation : à qui la faute? Je ne veux pas le décider : on doit examiner seulement les clauses financières, les obligations d'argent attachées à ce traité du 15 novembre 1815.

La France s'engageait : 1° à payer 700 millions aux gouvernements alliés suivant la répartition qui serait faite ; 2° à liquider toutes les créances légitimes que les sujets des puissances alliées pourraient réclamer sur le Trésor français ; 3° à payer les frais

pendant cinq ans d'une armée d'occupation de 150,000 hommes. Ces charges étaient inflexibles, le poids bien lourd : et il fallait les exécuter avec la plus exacte ponctualité sous peine d'un partage territorial.

Le mode de payement de l'indemnité de guerre avait été fixé par le traité lui-même dans les conditions suivantes : le Trésor français devait remettre aux commissaires financiers des alliés quinze engagements de 46,750,000 fr. chaque, payables, le premier (31 mars 1816), le second (1er juillet), et ainsi de suite de quatre mois en quatre mois et échangés trente jours avant leur échéance contre des bons du Trésor au porteur de 1,000, jusqu'à 20,000 fr., divisés de manière à ce qu'il n'y eût pas plus de 50 millions en circulation à la fois. Comme garantie de ces bons, la France remettait aux commissaires alliés une rente de 7 millions de francs consolidés, laquelle pourrait être acceptée et fondue avec le terme de payement des cent derniers millions de l'indemnité de guerre.

Rien de plus simple et de plus ingénieux que ce mode de payement. Ce qui l'était moins, c'était de trouver une règle pour fixer les réclamations individuelles dont le traité ne déterminait pas les limi-

tes : les armées de la Révolution, hélas! dans les jours de conquêtes et de gloire, s'étaient permis bien des violences ! les banques, les dépôts, les monts-de-piété avaient été dépouillés : on avait pillé, confisqué les fonds des cités et des corporations. L'Europe usait de représailles qu'elle disait légitimes; avec cette sollicitude qui la distingue toujours pour ses sujets, l'Angleterre avait stipulé ses prétentions dans le traité lui-même : ainsi elle exigea la restitution complète et absolue de toutes les rentes inscrites au nom des Anglais en 1789, sans tenir compte des lois de la République, sur le tiers consolidé. Pour l'Angleterre, les principes du crédit public étaient sacrés en tous les temps, et nulle loi ne pouvait les violer. Une rente de 3,500,000 fr. fut remise au commissaire anglais pour opérer cette liquidation : ce commissaire exigea même la restitution de toutes les propriétés confisquées sur les sujets britanniques; il ne s'arrêta pas à l'article de la Charte qui déclarait inviolables les propriétés dites nationales : une indemnité fut stipulée.

On ne peut se faire une idée exacte du chiffre des réclamations qui étaient adressées par chaque gouvernement en bloc au nom de ses sujets : elles dépas-

saient toutes limites. La Russie seule n'avait pas en-encore formulé ses demandes pour la banque de Pologne.

L'Autriche réclamait	189,000,000
La Prusse,	106,000,000
Les Pays-Bas,	88,000,000
La Sardaigne,	73,000,000
Hambourg,	71,000,000
Bavière,	72,000,000
Hanovre,	25,000,000
Mecklembourg,	21,000,000
Danemark,	17,000,000
Rome,	29,000,000
Toscane,	4,500,000
Parme,	2,000,000
Brême,	3,000,000
Lubeck,	4,000,000
Francfort,	3,000,000
Suisse, Genève,	5,000,000
Berne,	43,000,000
Saxe,	15,000,000
Saxe prussienne,	500,000

Si chaque puissance faisait ses réclamations en bloc, il y avait ensuite des revendications particu-

lières: la Banque d'Hambourg demandait 15,000,000 de francs dont le maréchal Davoust avait disposé; la Banque d'Amsterdam 10,000,000 de florins pour le dividende arriéré (1813) de la dette hollandaise qu'elle avait été obligée de payer pour compte de l'Empire français auquel la Hollande était annexée; la Banque de Gênes (St-Georges) réclamait 5,000,000 imposés par Masséna lors du siége; les banquiers de Bâle, Berne, Genève prétendaient à la restitution des sommes déposées au Trésor de Berne et exigées par Brune (3 millions d'écus), au nom du Directoire; les négociants des villes hanséatiques élevaient leur compte pour navires brûlés, sacrifiés par le contre-amiral Lallemand jusqu'à 5,000,000; les commerçants de Dantzick revendiquaient 16,000,000, valeur des traites souscrites lors du siége, et remises au général Rapp; et de plus 3,000,000 de francs imposés à la Banque. Les citoyens des État-Unis, intéressés dans les armements, élevaient jusqu'à 6,000,000 de dollars la restitution des navires et marchandises confisqués par suite des décrets de Milan. Il n'était pas jusqu'aux héritiers du grand-maître de Malte (M. de Hompesch) qui ne fissent une réclamation pour arrérages de la pension

de 300,000 fr. qui lui avait été promise pour prix de la capitulation de l'île de Malte, acte de haute déloyauté : qu'était donc devenu l'esprit chevaleresque de cette antique institution? le grand-maître réclamait le prix de la trahison accomplie!

Quelques-unes de ces demandes étaient justes, d'autres exagérées, plusieurs absurdes; mais en toute hypothèse, il était impossible à la France de payer le total des réclamations, qui s'élevaient à plus de 2,700,000,000. Une commission mixte et d'examen avait été nommée; elle appréciait et jugeait en souveraine toutes les réclamations des particuliers, Banques et gouvernements. Un crédit en rentes lui était ouvert, et la liquidation était faite au prix moyen et avec une certaine mesure, afin d'éviter l'encombrement de la place.

La troisième obligation pour la France était la nourriture, la solde et l'entretien d'une armée d'occupation de 150,000 hommes; le ministère de la guerre préféra le mode de fournitures par marchés séparés, d'habillements, vivres, viandes, et des compagnies de fournisseurs prirent ces marchés. Il ne s'agissait plus de ces vastes traités Ouvrard, Doumerc ou Seguin, mais de traités particuliers pour

la ration des troupes étrangères, qui exigeaient une nourriture abondante et régulière. Le duc de Wellington surtout était impitoyable pour les fournisseurs chargés des soldats anglais, qui aiment tant le confortable; l'officier étranger changeait souvent ses rations en argent dans ce Paris l'enchanteur, le jardin d'Armide, qui domptait ses vainqueurs par la mollesse de ses habitudes et les joies de ses mœurs: les vaincus gardaient leur puissance de civilisation énervante !

---

tureuse et orientale, qui ne comptait pas. Paris lui plaisait avec ses cafés, ses femmes, ses vins, ses maisons de jeu. Le grand-duc Constantin dépensa des sommes si considérables que l'empereur, son frère, fut obligé de lui ordonner de rejoindre l'armée.

Le jeu, combiné avec ses chances, était la passion des Allemands, des Prussiens spécialement ; le feld-maréchal Blücher, si impitoyable dans ses exigences envers les Français, perdit tout à l'hôtel Frascati, si bien que le roi Louis XVIII, toujours spirituel et mordant, disait de lui : « Ce Blücher a pris notre habit, mais il a laissé sa culotte. » Alors brillait dans tout son éclat le Cercle des étrangers, maison de jeu splendide que présidait un ancien intéressé des grandes fermes, avec l'esprit, les coutumes de l'ancien régime ; un dîner d'une haute saveur, aux plats raffinés, précédait le jeu d'enfer que couronnait un souper Louis XV. Le Cercle était envahi par les officiers-généraux de l'armée d'occupation.

Ce fut le temps des belles fortunes des boutiques, cafés, restaurants, fortunes solides, faites avec des acheteurs réels, qui créèrent la richesse de la classe bourgeoise ; car Paris alors n'était pas inondé seulement d'officiers et de soldats de l'armée d'occupation,

mais encore de banquiers, gens d'affaires, qui venaient suivre la liquidation des créances étrangères. Jamais circulation pareille de financiers, tous porteurs de lettres de crédit sur les banquiers de Paris. Dans cette foule de réclamants, on vit pour la seconde fois le jeune israélite dont j'ai parlé, M. James Rothschild. Avec cet instinct habile qui l'avait toujours dirigée, la maison de Francfort avait jugé qu'il allait se faire de grosses affaires de crédit à Paris, et qu'il serait bon d'y avoir un représentant en permanence.

M. James Rothschild transporta ses bureaux dans la rue de Provence (1). Toujours avec une modestie extrême qui ne le cédait qu'à son activité féconde, M. Rothschild fit déjà de très-belles affaires de change pour sa maison de Francfort, car tous les petits princes électeurs d'Allemagne s'étaient adressés à cette respectable maison, soit pour obtenir des avances, soit même pour vendre à forfait les créances, ou bien seulement pour suivre et réaliser les réclamations sur la France. Une fois la liquidation obtenue, la succursale de Paris se chargeait d'en faire tenir les fonds dans les villes d'Allemagne

(1) En 1815.

qu'on désirait et en la monnaie souhaitée. Nul n'était plus habile que les Rothschild dans ce change monétaire de place en place.

On voyait partout le jeune Rothschild, dans les bureaux des ministères et de la liquidation, à la Bourse, chez les banquiers correspondants, faisant tout par lui-même avec une persévérante douceur; il parlait ce français mêlé de plat allemand dont les israélites des bords du Mein ne se défont jamais; infatigable dans les affaires, il devait se placer bientôt hors ligne au-dessus de cette banque génevoise de Paris, si timide en face des véritables hasards de crédit, sorte de grand-livre immobile, où l'on ne grossit sa fortune que par les commissions composées, les intérêts entassés, les achats à réméré, les comptes-courants sur hypothèques, cœur dur comme Calvin, psaume perpétuel de pénitence pour les pauvres emprunteurs qui recourent à elle dans leur détresse; et pourtant d'une probité rigide et incontestée!

Avec la Restauration de 1814, les mœurs, les habitudes, le luxe des financiers se modifièrent sous certains rapports : ils ne furent plus contenus et surveillés comme sous le pouvoir dictatorial qui tombait; ils purent correspondre avec l'étranger sans

être un point de méfiance pour la police ; ils eurent des comptes-courants avec les hautes maisons de banque de l'Angleterre, de la Hollande, de Vienne et de Berlin, en gardant tout le secret que comportent ces sortes d'affaires ; ils ne furent plus traités de conspirateurs, comme l'avaient été M. Hope, d'Amsterdam, ou M. Labouchère, pour avoir engagé de grandes affaires avec M. Baring, de Londres. Les banquiers respirèrent à l'aise sous le gouvernement de la Restauration.

Néanmoins, quelques-uns s'étaient trop mêlés à la politique pour n'être pas l'objet de méfiances. Ainsi M. Laffitte s'était dessiné dans les Cent-Jours pour le nouveau gouvernement ; soit qu'il n'eût pas été traité avec toute la distinction qu'il méritait, soit par un peu de jalousie que, dans son orgueil blessé, il eût conçue pour la vieille noblesse, M. Laffitte avait signé l'acte additionnel ; lors des malheurs de Waterloo, il avait reçu en dépôt des sommes considérables appartenant à la cause vaincue. Après la seconde capitulation de Paris, signée par la maréchal Davoust, lorsqu'il s'agit d'éloigner l'armée sur la Loire, M. Laffitte avait fait l'avance de la solde de cette armée sur dépôt de

rentes prises à la caisse d'amortissement par le gouvernement provisoire, sous la présidence de M. Fouché de Nantes.

M. Ouvrard se trouvait à peu près dans la même situation. J'ai dit la négociation en rentes qu'il avait faite dans les Cent-Jours avec le Trésor, espérant par ce moyen recouvrer l'arriéré de ses fournitures et de ses avances avec la maison Doumerc, qui s'élevaient à plus de 12 millions. Quand la seconde Restauration arriva, M. Ouvrard non-seulement ne put réclamer les 12 millions d'arriéré de l'association Doumerc, mais la caisse d'amortissement, réorganisée sur de très-larges bases, lui demanda compte des rentes qu'il avait négociées sans son concours. Le pouvoir qui en avait arbitrairement disposé avait-il eu ce droit? les sommes versées par M. Ouvrard comme prix de l'emprunt avaient-elles figuré dans le budget régulier ? Ces questions furent l'objet d'un examen attentif, et une commission fut nommée afin d'examiner la régularité de la transmission des rentes à M. Ouvrard.

On était en pleine réaction contre le gouvernement des Cent-Jours ; on rejetait ses principes et ses opérations ; l'abbé Louis n'était plus ministre des finances.

M. le duc de Richelieu, président du conseil, venait de choisir M. Corvetto pour lui confier le département des finances : esprit plus avancé dans le sens des opinions triomphantes, M. Corvetto en suivait le torrent, et dans l'affaire de M. Ouvrard, il alla jusqu'à ce point de défendre tout transport de rentes pendant quelques Bourses, afin de saisir et revendiquer les coupons déjà délivrés de la rente, propriété de la caisse d'amortissement. Cette sévérité n'aboutit pas : les agents de change déclarèrent en masse qu'autant valait fermer la Bourse que d'empêcher les transferts réguliers.

Le Trésor se contenta de saisir aux mains de la caisse d'amortissement les coupons qu'elle avait encore à délivrer à M. Ouvrard. La commission déclara la validité du transfert des rentes déjà négociées : une décision contraire eût compromis la sécurité de toutes les transactions sur les fonds publics.

En dehors de ces quelques noms particuliers de banque et d'affaires, la Bourse tout entière était pour l'ordre nouveau que créait la Restauration ; la plupart des banquiers, groupés autour de *Monsieur*, comte d'Artois, au pavillon Marsan, étaient les chefs de la garde nationale, alors si dévouée aux Bour-

bons; les légions comptaient six colonels dans la haute finance; l'état-major presque entier se composait de banquiers, agents de change, receveurs et payeurs : on portait la cocarde et le panache blanc avec orgueil; Monsieur était le prince populaire à la Bourse, et le comte de Bruges, M. le duc d'Osmond comptaient parmi les spéculateurs en rapport avec les capitalistes. Le parti libéral, fils de l'esprit calviniste dans la banque, n'avait pas encore formulé son opposition et mêlé ses passions particulières et ses vanités aux intérêts sérieux et réels des négociations de la Bourse. Rien de plus royaliste que les Mallet, les Delessert, les Sanlot, les Hottinguer, si dévoués aux Bourbons en 1815.

RÉORGANISATION DES FINANCES EN EUROPE.

1815—1816.

Après la vive commotion de l'Europe armée et conquérante, toutes les puissances jetèrent un regard sur elles-mêmes pour voir quelle était leur situation réelle et financière. On comptait sur l'existence et la prolongation d'un état de paix si désirable pour toutes les nations de l'Europe, afin de régulariser l'état financier de chaque pays.

L'Angleterre, avec le sang-froid et la hardiesse qui la caractérisent, avait porté ses regards sur le passé : son budget, pour 1813, s'était élevé à la somme énorme de » 113,968,610 liv.

Pour 1814, à 150,758,667

Pour 1815, à 158,843,000

C'était vraiment fabuleux qu'un pays pût supporter un budget de plus de 3 milliards; et pour y pour-

voir, voici comment elle avait procédé. Les impôts permanents s'élevaient à 41,661,269 liv.

Les ressources extraordinaires, taxes de guerre, à 34,242,996

75,904,265

On avait pourvu à l'excédant par des emprunts successifs :

En 1813,	35,050,574 liv.
En 1814,	41,150,000
En 1815,	42,188,000

On avait complété la balance par une émission successive des bons de l'Échiquer, qui pourvoyait au déficit de chaque année. La dette publique s'élevait,

en 1813, à	943,195,951 liv.
En 1814, à	999,230,451
Et enfin en 1815, à	1,244,750,232

Sur cette somme effrayante pour tout autre pays que pour l'Angleterre, il fallait déduire les rentes rachetées par l'amortissement, et qui s'élevaient à 236,545,555 liv. Le chancelier de l'Échiquier proposait de les annuler comme apportant une complication inutile dans le budget de l'État; il proposait

en même temps deux mesures pour l'année 1816 : un léger emprunt de 10 millions de livres, qui avec les diminutions qu'allaient subir la marine et la guerre, équilibrerait le budget, car le lord chancelier ne dissimulait pas que le pays ne voulait plus supporter pour l'année 1816, les taxes extraordinaires de guerre, et spécialement l'impôt du revenu, l'*income-tax;* et il s'en rapportait sur ce point au Parlement.

Tandis que l'Angleterre mettait un grand ordre dans son budget, l'Autriche, la plus obérée, se plaçait à la tête d'une opération fort difficile en Allemagne, la substitution du numéraire à l'immense papier-monnaie en circulation. Il s'était révélé à Vienne un financier du premier ordre parmi les hommes d'État, le comte Stadion, l'ami du prince de Metternich, le signataire de tous les traités de subsides avec l'Angleterre. Le comte Stadion n'avait aucun de ces préjugés qui peuvent compromettre les opérations financières : il savait que l'Allemagne était inondée de papier-monnaie, et que les juifs possédaient le numéraire d'or et d'argent qu'on devait appeler en aide. De là les ordonnances favorables aux israélites ; tandis qu'à Francfort et sur les bords

du Rhin, les statuts des cités ou des princes étaient très-hostiles aux juifs, en souvenir du moyen-âge, le prince de Metternich leur ouvrait les frontières de l'Autriche en les plaçant sur un pied d'égalité avec les autres citoyens : les israélites ne l'oublièrent pas dans le concours qu'ils prêtèrent à l'État.

De cette époque datent les rapports intimes du prince de Metternich avec MM. Rothschild, qui devinrent ses banquiers à titre; ils furent vraiment à la tête de cette vaste opération, qui substitua partout le numéraire au papier-monnaie en Autriche. Le plan du comte Stadion consistait à changer au pair tous les billets en circulation, ceux même qu'on appelait d'anticipation (de 1811 à 1813). Il était créé en échange des obligations d'État à 6 p. 0/0, qu'on offrirait au pair aux porteurs de billets. Le comte Stadion espérait éteindre pour 150 ou 200 millions de florins de papier-monnaie dans l'année, de sorte qu'il n'en resterait plus que la quotité nécessaire pour l'usage régulier de la circulation. Dans ce but, une banque d'État était créée à Vienne, au capital de 25 millions de florins, avec la mission d'éteindre par ses propres billets les obligations d'État : les actions étaient de 500 florins.

Tandis que l'Autriche marchait ainsi à sa liquidation avec une certaine fermeté, l'Allemagne, et la Prusse surtout, restaient accablées sous leur papier-monnaie et le système hypothécaire qui s'étendait depuis la Pologne jusqu'au bord du Rhin; presque toute la propriété foncière était grevée par des cédules hypothécaires aux mains des juifs. La Prusse n'avait pas de riches revenus comme l'Autriche; elle n'avait jamais eu de trésor que celui qu'avaient recueilli quelques-uns de ses rois parcimonieux, qui accumulaient thalers sur frédérics d'or. La Prusse, comme la plupart des États de l'Allemagne, attendait avec impatience la part d'indemnité qui lui revenait sur les contributions françaises, et déjà même elle les faisait escompter par les banques en Europe, opération qui s'accomplit par les spéculateurs hollandais et francfurtois.

Partout les banques reprenaient leur indépendance, à Amsterdam, Hambourg, Berlin, Bâle et Genève, pour aider les gouvernements et verser leur superflu sur les Bourses de l'Europe; il y avait une masse considérable d'obligations et de fonds publics de toute nature; les banquiers les acceptaient, les absorbaient même dans leur escompte:

quand les gouvernements laissent libres les institutions financières, celles-ci leur prêtent un bon et spontané concours. C'est à cette époque que prirent leur développement la maison Sinna, de Vienne, si puissante et qui devait devenir l'émule des Rothschild, et la maison Stieglitz, de Pétersbourg, qui aida l'opération si compliquée de la substitution des roubles d'argent au papier. La Russie, pays admirable pour ses ressources métallurgiques, ne peut jamais être embarrassée de son papier. Les inépuisables mines de l'Oural fournissaient l'or à l'Europe toute entière avant la découverte des mines de la Californie et de l'Australie; et quels plus grands mineurs que les Demidoff!

Dans ce pays qu'on dit si aristocratique, si ennemi du progrès, un simple ouvrier armurier du nom de Demide fut le digne aïeul de la race si puissante des Demidoff. Il travaillait de son industrie à Toula (gouvernement de Moscou), lorsque Pierre-le-Grand le chargea de fondre des canons pour la guerre contre la Suède. Demide se rendit en Sibérie pour la découverte des mines, et il trouva la riche exploitation de Koliwan, qu'il obtint du czar, ainsi que celle de Nevianski. L'or, le fer, le cuivre s'y trouvaient

mélangés; le gouvernement russe se réserva les produits aurifères, et laissa les mines de cuivre et de fer à Demide, qui les transmit à ses fils et petits-fils, les Demidoff, source d'une fortune colossale et honorée par le travail.

Procoffei (Procope) Demidoff, plus grand industriel encore que son père, étendit son exploitation aux mines de fer, de cuivre et d'or du revers oriental de la chaîne ouralique, qui sépare la Sibérie de la Russie. Quel industriel en Europe aurait jamais pu se comparer à Procoffei Demidoff? Il fut l'oncle de ce comte de Demidoff, du régiment des gardes, qui de Florence, au milieu de la délicatesse des arts qu'il honorait, gouvernait ses mines avec autant d'ordre et d'intelligence que s'il eût été au milieu de ses ouvriers. Dans nul pays du monde l'exploitation des mines n'est portée à un si haut degré qu'en Russie, et avec une telle richesse métallurgique, avec des riches produits du sol qui excèdent ses besoins, la Russie peut atteindre les dernières limites dans l'émission d'un papier-monnaie. Le crédit est sûr que le change lui sera toujours favorable ; le fer, le cuivre, le suif, les céréales pour l'exportation, l'or pour ses banques : la Russie pouvait traverser de grandes

crises sans être profondément affectée : quand Dieu donne la richesse au sol, il n'y a pas de ruine possible pour une nation.

L'accroissement des budgets s'étendait même à l'Amérique, et, chose unique dans le gouvernement des États-Unis, on était forcé de recourir à un emprunt. Il était curieux de voir à quelle dépense considérable le gouvernement si économe des États-Unis avait été condamné par les dernières luttes. Voici dans quelle proportion l'Amérique avait progressé : à l'origine de l'Union, lors de la présidence de Wasihngton, le budget des dépenses ne s'était élevé qu'à 2,834,000 dollars.

Sous Jefferson, à	7,414,000
Sous Adam, à	7,101,000
Sous Maddison, à	30,170,000

La dernière guerre avec les Anglais (1813-1815) avait seule coûté 287,429,000 dollars, chiffre formidable pour les Américains, si parcimonieux pour leur gouvernement. Ils avaient été obligés de recourir à un emprunt, accompli en 5 p. 0/0 au taux de 80. Or, comme l'impôt foncier ne s'élevait pas au-delà de 3 millions de dollars, le Congrès, dans l'insuffisance des ressources, avait considérablement

augmenté le taux des douanes, le seul revenu important de l'Union américaine. Le ministre des Etats-Unis à Paris réclamait avec une grande vivacité 32 millions, qu'il prétendait être dus par la France à la suite de confiscations sur les sujets américains, en vertu des décrets de Berlin et de Milan. Ces demandes étaient alors vigoureusement repoussées par la commission mixte que le Roi avait formée sous la présidence du duc de Richelieu.

LA LOI DE FINANCE DE 1816.

La Charte constitutionnelle de Louis XVIII prescrivait la convocation des Chambres, et les élections de 1816 donnèrent une majorité de grands propriétaires et de royalistes dévoués à la Restauration, très-naturellement hostiles aux idées et aux faits accomplis dans la période des Cent-Jours.

Si l'on avait suivi l'opinion de cette majorité ardente, on aurait fait payer les contributions de guerre exclusivement par ceux qui avaient troublé la pacifique quiétude de 1814 par une téméraire entreprise; on aurait surtout restitué les biens confisqués aux émigrés, opération très-facile à cette époque, car les nouveaux propriétaires, convaincus de leur défaite, auraient transigé : ces sortes de propriétés étaient invendables. L'empereur Alexandre, et même le duc de Wellington croyaient possible et nécessaire la restitution des biens aux anciens pro-

priétaires, sauf indemnité aux nouveaux acquéreurs.

Mais le roi Louis XVIII tenait fortement à la Charte, et une minorité d'esprits modérés étaient d'avis qu'il fallait maintenir les faits accomplis, et que le budget devait reposer sur l'impôt et l'emprunt. Le comte Corvetto avait loyalement réuni des commissions de banquiers et de capitalistes pour chercher les éléments sérieux de son budget; Corvetto était, certes, un esprit pratique de grande valeur, mais il appartenait plus à la classe des liquidateurs qu'à celle de ces ministres féconds et hardis, qui seuls peuvent correspondre aux nécessités des circonstances.

Les éléments du budget ministériel de 1816 étaient ceux-ci. Pour les voies et moyens : augmentation de l'impôt direct et indirect, vente des biens de l'État jusqu'à concurrence de 199 millions, emprunt en fonds consolidés garanti par la spécialité des revenus; organisation d'une caisse d'amortissement vaste, féconde, également dotée de revenus indépendants et agrandis ; et pour arriver au résultat d'un crédit certain par la scrupuleuse exactitude du payement, M. Corvetto reprenait l'idée de l'abbé Louis sur l'arriéré, en confirmant la loi de finance de 1814.

La pensée du ministre était assez logique : « la plupart des capitalistes, disait-il, tels que MM. Collot, Roy, Seguin, Ouvrard, Laffitte, sont intéressés dans l'arriéré : en leur promettant la liquidation de cet arriéré, ils consentiront à engager de nouveaux capitaux dans l'emprunt alors nécessaire à l'État. » Ce calcul était juste, mais tout à fait en opposition avec la majorité dans la Chambre, et il fallait compter avec elle, si décidée, si inflexible.

Au sein de cette majorité s'étaient élevés des hommes d'une valeur politique et administrative, et son chef devait bientôt se placer haut dans les questions financières. A la tête de la commission du budget se distinguait un député, frêle de corps, d'une taille moyenne, à l'œil fin et pénétrant ; quoique né dans les provinces méridionales, il n'avait rien de cette vivacité ardente et loquace qui distinguait ses collègues du Midi ; sa voix, presque nasillarde, était peu séduisante, et néanmoins il parlait avec une si grande lucidité, une logique si pressante, que presque tous ses collègues cédaient à son avis ; son ascendant moral était immense sur la majorité : je veux parler de M. de Villèle, député de Toulouse.

Il avait eu déjà une vie agitée ; officier de marine

sous l'ancien régime, il s'était retiré dans la colonie de Bourbon, où il s'était fait planteur; puis dans les temps plus calmes, revenu en Europe, il avait exercé des fonctions municipales à Toulouse, et toujours avec un tel ordre, une telle puissance d'organisation, qu'il avait été remarqué même par le gouvernement qu'il n'aimait pas. On pouvait ajouter que M. de Villèle, avec sa raison si droite, avait publié une brochure, en 1814, pour démontrer que la Charte menait tout droit la maison de Bourbon à sa chute imméritée : M. de Villèle avait vu loin et juste à cette origine de la Restauration.

La majorité de la Chambre se prononça unanimement contre le mode proposé par le ministère pour la liquidation de l'arriéré; il s'agissait d'appliquer le produit de la vente des bois de l'État à cet arriéré; or, parmi ces puissantes forêts se trouvaient les biens du clergé. Les députés religieux ne se croyaient pas suffisamment autorisés à voter cette aliénation d'un bien qu'ils proclamaient mal acquis à l'État; ils voulaient assurer au clergé une dotation particulière attachée sur ces bois mêmes qu'on voulait vendre; et il y eut sur ce point tant d'insistance de la majorité que le gouvernement dut céder. Le budget fut dressé

dans les conditions royalistes et religieuses avec un soin, un talent très-remarquable, par MM. de Villèle, Corbières, Pardessus, Cornet d'Incourt. C'est dans ce budget que fut remanié et agrandi le système de douane, enregistrement, hypothèque, timbre, cautionnement, octroi, impôts directs et indirects, de manière à donner 250 millions en plus de revenu; l'amortissement fut régularisé d'une manière admirable pour donner confiance à tous.

Mais tout en imposant ces sacrifices aux contribuables, la majorité elle-même avait reconnu la nécessité de recourir au crédit : d'après quels modes et sur quels éléments ? Un des membres de la majorité avait proposé un emprunt forcé de 30 p. 0/0 sur les propriétaires des biens nationaux ; mais un tel mode n'était ni praticable ni réalisable immédiatement. Alors parurent une multitude de brochures, et le premier de ces plans de finance fut publié par une spécialité aventureuse, M. Bricogne, depuis receveur-général. Ne dissimulant aucun des chiffres de la situation, M. Bricogne évaluait les nécessités du budget de 1816 au chiffre de 1250 millions, et les voies et moyens à 950 ; le déficit était de 300 millions ; ce déficit continuant pendant cinq années,

s'élèverait à près de 1800 millions ; il fallait y pourvoir par un large emprunt progressif, d'abord de 500 millions ; or, l'on ne réaliserait cet emprunt progressif qu'en assurant d'avance la certitude des intérêts par une spécialité de revenus et l'extinction successive de la dette par un large amortissement. M. Bricogne évaluait les rentes à émettre à 43,500,000 fr. ; il voulait en conséquence qu'on leur affectât d'une façon spéciale un amortissement annuel de 40,000,000. Avec cette action si puissante des intérêts composés, 34 millions de rente seraient déjà rachetés en 1822, et l'extinction entière arriverait en 1825, ce qui donnait toute garantie aux prêteurs.

Le second système, proposé par M. Gaudin, ancien ministre des finances sous l'Empire, portait à 909,000,000 les ressources ordinaires et extraordinaires de l'exercice de 1816, et les dépenses à 1,110,900,000 fr. D'après M. Gaudin, il était indispensable de recourir à un emprunt progressif.

200,000,000	en 1817.
204,000,000	en 1818.
220,000,000	en 1819.
240,000,000	en 1820.
864,000,000	

Pour arriver à cet emprunt, M. Gaudin, un peu rouillé dans les doctrines financières de la Révolution, voulait recourir à la ressource de l'emprunt forcé, déterminé sur les cotes de contributions, avec intérêt à 5 p. 0/0. Les souscriptions volontaires au-dessous de 50 mille francs de rente auraient un intérêt de 6 p. 0/0; au-dessus, 7 p. 0/0 ; et de 8 p. 0/0 quand la souscription dépasserait 100,000 fr. de rente. Une telle complication ne pouvait réussir.

Le plan de l'économiste M. Garnier évaluait à 1,100,000,000 les dépenses extraordinaires nécessitées par l'occupation des étrangers (de 1816 à 1820). Pour y pourvoir, on avait pour les mêmes années

comme excédant des recettes,	400,000,000
Vente des bois de l'État,	100,000,000
Emprunt,	600,000,000
	1,100,000,000

Or, cet emprunt, dans le système de M. Garnier comme dans celui de M. Gaudin, devait être forcé. Chaque propriétaire devait souscrire en cédule hypothécaire une valeur égale à trois années de sa contribution, payable en quatre termes, de six mois en six mois, ou bien un contrat de rente privilégiée sur toutes les hypothèques, et qui serait négociée par

l'État à la Banque de France au fur et à mesure de ses besoins. C'était le premier pas vers le crédit foncier, moyen insuffisant d'arriver au but d'un vaste et large emprunt, alors indispensable à la situation du Trésor vis-à-vis de l'étranger.

M. Laffitte entrait plus au vif dans la question, avec cette idée fixe que, si l'on voulait emprunter, il fallait payer l'arriéré, idée juste peut-être, mais qui pour M. Laffitte n'était pas complétement désintéressée ; sa maison possédait un grand nombre de ces créances achetées à divers prix. M. Laffitte proposait donc la liquidation absolue de l'arriéré, la vente annuelle de 30,000,000 de forêts, spécialement appliquée aux intérêts des nouveaux emprunts; l'augmentation du fonds d'amortissement porté à 60 millions. A ces conditions, M. Laffitte croyait un emprunt annuel de 300 millions possible : la France, riche de son sol, ne pouvait-elle pas espérer le même crédit que l'Angleterre, où la dette publique s'élevait à 20 milliards sans que la nation s'en émût? Avec les mêmes conditions de crédit on obtiendrait les mêmes résultats : payez si vous voulez emprunter!

Ces brochures, publiées en cette année 1816, excitèrent vivement la curiosité publique ; on ne parlait

que de finances ou d'emprunts ! Il fallait à la fin aboutir et traiter, car les systèmes ne créaient pas des ressources et les brochures n'étaient pas des revenus !

LES EMPRUNTS CONTRACTÉS AVEC LES MAISONS HOPE ET BARING.

—

FÉVRIER 1817.

Tous ces beaux systèmes, je le répète, écrits sur le papier, publiés, prospecturés, ne donnaient pas un centime au Trésor, presque à la veille de suspendre ses payements. Ce sera un étrange épisode dans l'histoire des capitalites de Paris que de rappeler que, sauf MM. Laffitte et Sanlot-Baguenault, aucun d'eux n'avait voulu se charger du placement des 6 millions de rente que le budget de 1816 avait mis à la disposition du ministre des finances ; il avait fallu les écouler peu à peu sur le marché d'Amsterdam, qui les avait achetés au prix moyen de 57 fr. Les banquiers de Paris n'en avaient voulu à aucun prix, tant ils avaient peu de foi dans la fortune de la France. Il y avait pourtant de grands capitalistes, immobiles, égoïstes, qui avaient pris

une autre direction : ainsi M. Roy achetait des forêts, de vastes domaines; M. Greffulhe, de beaux hôtels; enrichi dans les fournitures et dans la spéculation, un peu banquier de la cour, il avait la spécialité des grands prêts sur hypothèques. On avait peu l'habitude des fonds publics; toutes ces existences nouvelles, agrandies à travers les révolutions, toutes bardées de biensnationaux, de forêts domaniales, n'avaient qu'une seule préoccupation, comme Ouvrard, Doumerc, Seguin, se faire payer de l'arriéré, que l'Empire avait épuré et repoussé; mais ils étaient alors incapables d'accomplir une vaste opération de fonds publics.

Dans cette situation délicate, qui remettait le traité du 15 novembre en question, le duc de Richelieu dut s'adresser au duc de Wellington pour examiner de concert et très-sérieusement le parti qu'il y aurait à prendre afin de réaliser les engagements pécuniaires pris par le Trésor de France envers les alliés; or, la facilité incontestée qu'avait trouvée la négociation des 6 millions de rente à Amsterdam, en 1816, fit entrevoir la possibilité d'accomplir un emprunt considérable à l'étranger. Ainsi, ce ne fut pas M. Ouvrard (il s'en est depuis vanté), qui proposa la

négociation d'une forte partie des rentes françaises sur les marchés de l'Europe. M. Ouvrard, qui avait un besoin incessant d'affaires et d'agitation, put servir de courrier et d'intermédiaire, mais l'inspiration première ne vint pas de lui, mais du duc de Wellington et du comte Pozzo di Borgo.

Il n'avait été d'abord question que de la maison Hope, à Amsterdam, et par contre-coup de M. Labouchère; mais par une filiation d'idées anglaises, on arriva jusqu'à la maison Baring, que le duc de Wellingtion n'engageait qu'à regret (1), car il sentait peut-être qu'on aurait besoin de toutes ses ressources pour parer aux difficultés financières de l'Angleterre. Cependant la maison Baring, avec ses immenses capitaux laissés à toute leur liberté de transaction, pouvait entrer dans l'opération d'une façon considérable sans se compromettre.

J'ai déjà parlé de la maison Hope d'Amsterdam, et de sa noble indépendance dans les luttes pour l'honneur de sa maison durant la réunion de la Hollande à la France. Il y avait chez MM. Hope, comme chez tous les banquiers hollandais, un mélange de fermeté, de prudence et de hardiesse qui fait du spé-

(1) Voir sa correspondance (1816-1817).

culateur d'Amsterdam le joueur le plus déterminé du monde, par calcul, par caractère. Quand une idée lui plaît, il s'y jette à corps perdu; il joue partout et sur tout; un homme d'esprit appelait M. Hope (le père) une chauve-souris aux ailes de faucon, comparaison qui n'était pas tout à fait exacte, car c'était un homme aussi éclairé que hardi, plein de cette idée qu'une maison de haut crédit est comme une royauté, et que la couronne que donne la confiance du monde à une signature, vaut bien celle que porte au front un souverain; les services que rendent les banques valent quelquefois ceux des épées : que seraient devenus les soldats de Villars sans les avances des fermiers-généraux et des traitants en 1708?

J'ai besoin de faire encore mieux connaître la maison Baring, qui pour la première fois allait se mêler aux affaires et au crédit de la France. On sait toute l'importance que l'Angleterre attache à ses opérations avec les grandes maisons de banque; elle les élève, les recueille dans sa pairie, change leurs noms, en fait des lords avec des titres antiques : les Thélusson, par exemple; le premier, Isaacc Thélusson, associé à tous les emprunts de M. Pitt, avait été élevé à la pairie anglaise avec le titre irlandais

de baron de Rendlesham. C'était le cadet d'une famille protestante établie à Genève. La vanité a fait commettre bien des erreurs de généalogie au *Peerage* (1); jamais les Thélusson ne furent authentiquement reconnus de la famille des Fleschelles, jamais un Thélusson ne fut *ambassadeur* de la république de Genève auprès de Louis XV, par la raison que Genève n'avait pas d'ambassadeur, mais un tout petit agent chargé d'affaires, le plus souvent banquier à Paris. Le bruit qui se fit autour des Thélusson provint surtout du fameux testament qui portait la plus haute substitution des trois royaumes : ils devaient leur importance et leur noblesse à leur fortune.

Les Baring (au moins Alexandre le père) n'avaient pas été élevés directement à la baronnie d'Ashburton; ce titre, conféré en 1782, à John Dumug, marié à une cousine des Baring, passa sur la tête d'Alexandre, puis sur celle de l'aîné des Baring d'aujourd'hui. Le *Peerage* donne encore aux Baring la prétention d'une origine saxonne avant la conquête; blason bien chevaleresque, bien féodal, quand chacun sait l'origine des Baring. Les vieux marchands de la cité de père en fils ont tous connu l'honorable

(1) 1856.

que de finances ou d'emprunts! Il fallait à la fin aboutir et traiter, car les systèmes ne créaient pas des ressources et les brochures n'étaient pas des revenus !

LES EMPRUNTS CONTRACTÉS AVEC LES MAISONS HOPE ET BARING.

—

FÉVRIER 1817.

Tous ces beaux systèmes, je le répète, écrits sur le papier, publiés, prospecturés, ne donnaient pas un centime au Trésor, presque à la veille de suspendre ses payements. Ce sera un étrange épisode dans l'histoire des capitalites de Paris que de rappeler que, sauf MM. Laffitte et Sanlot-Baguenault, aucun d'eux n'avait voulu se charger du placement des 6 millions de rente que le budget de 1816 avait mis à la disposition du ministre des finances; il avait fallu les écouler peu à peu sur le marché d'Amsterdam, qui les avait achetés au prix moyen de 57 fr. Les banquiers de Paris n'en avaient voulu à aucun prix, tant ils avaient peu de foi dans la fortune de la France. Il y avait pourtant de grands capitalistes, immobiles, égoïstes, qui avaient pris

une autre direction : ainsi M. Roy achetait des forêts, de vastes domaines; M. Greffulhe, de beaux hôtels; enrichi dans les fournitures et dans la spéculation, un peu banquier de la cour, il avait la spécialité des grands prêts sur hypothèques. On avait peu l'habitude des fonds publics; toutes ces existences nouvelles, agrandies à travers les révolutions, toutes bardées de biensnationaux, de forêts domaniales, n'avaient qu'une seule préoccupation, comme Ouvrard, Doumerc, Seguin, se faire payer de l'arriéré, que l'Empire avait épuré et repoussé; mais ils étaient alors incapables d'accomplir une vaste opération de fonds publics.

Dans cette situation délicate, qui remettait le traité du 15 novembre en question, le duc de Richelieu dut s'adresser au duc de Wellington pour examiner de concert et très-sérieusement le parti qu'il y aurait à prendre afin de réaliser les engagements pécuniaires pris par le Trésor de France envers les alliés; or, la facilité incontestée qu'avait trouvée la négociation des 6 millions de rente à Amsterdam, en 1816, fit entrevoir la possibilité d'accomplir un emprunt considérable à l'étranger. Ainsi, ce ne fut pas M. Ouvrard (il s'en est depuis vanté), qui proposa la

négociation d'une forte partie des rentes françaises sur les marchés de l'Europe. M. Ouvrard, qui avait un besoin incessant d'affaires et d'agitation, put servir de courrier et d'intermédiaire, mais l'inspiration première ne vint pas de lui, mais du duc de Wellington et du comte Pozzo di Borgo.

Il n'avait été d'abord question que de la maison Hope, à Amsterdam, et par contre-coup de M. Labouchère; mais par une filiation d'idées anglaises, on arriva jusqu'à la maison Baring, que le duc de Wellingtion n'engageait qu'à regret (1), car il sentait peut-être qu'on aurait besoin de toutes ses ressources pour parer aux difficultés financières de l'Angleterre. Cependant la maison Baring, avec ses immenses capitaux laissés à toute leur liberté de transaction, pouvait entrer dans l'opération d'une façon considérable sans se compromettre.

J'ai déjà parlé de la maison Hope d'Amsterdam, et de sa noble indépendance dans les luttes pour l'honneur de sa maison durant la réunion de la Hollande à la France. Il y avait chez MM. Hope, comme chez tous les banquiers hollandais, un mélange de fermeté, de prudence et de hardiesse qui fait du spé-

(1) Voir sa correspondance (1816-1817).

culateur d'Amsterdam le joueur le plus déterminé du monde, par calcul, par caractère. Quand une idée lui plaît, il s'y jette à corps perdu; il joue partout et sur tout; un homme d'esprit appelait M. Hope (le père) une chauve-souris aux ailes de faucon, comparaison qui n'était pas tout à fait exacte, car c'était un homme aussi éclairé que hardi, plein de cette idée qu'une maison de haut crédit est comme une royauté, et que la couronne que donne la confiance du monde à une signature, vaut bien celle que porte au front un souverain; les services que rendent les banques valent quelquefois ceux des épées : que seraient devenus les soldats de Villars sans les avances des fermiers-généraux et des traitants en 1708?

J'ai besoin de faire encore mieux connaître la maison Baring, qui pour la première fois allait se mêler aux affaires et au crédit de la France. On sait toute l'importance que l'Angleterre attache à ses opérations avec les grandes maisons de banque; elle les élève, les recueille dans sa pairie, change leurs noms, en fait des lords avec des titres antiques : les Thélusson, par exemple; le premier, Isaacc Thélusson, associé à tous les emprunts de M. Pitt, avait été élevé à la pairie anglaise avec le titre irlandais

de baron de Rendlesham. C'était le cadet d'une famille protestante établie à Genève. La vanité a fait commettre bien des erreurs de généalogie au *Peerage* (1); jamais les Thélusson ne furent authentiquement reconnus de la famille des Fleschelles, jamais un Thélusson ne fut *ambassadeur* de la république de Genève auprès de Louis XV, par la raison que Genève n'avait pas d'ambassadeur, mais un tout petit agent chargé d'affaires, le plus souvent banquier à Paris. Le bruit qui se fit autour des Thélusson provint surtout du fameux testament qui portait la plus haute substitution des trois royaumes : ils devaient leur importance et leur noblesse à leur fortune.

Les Baring (au moins Alexandre le père) n'avaient pas été élevés directement à la baronnie d'Ashburton; ce titre, conféré en 1782, à John Dumug, marié à une cousine des Baring, passa sur la tête d'Alexandre, puis sur celle de l'aîné des Baring d'aujourd'hui. Le *Peerage* donne encore aux Baring la prétention d'une origine saxonne avant la conquête; blason bien chevaleresque, bien féodal, quand chacun sait l'origine des Baring. Les vieux marchands de la cité de père en fils ont tous connu l'honorable

(1) 1856.

John Baring, de Philadelphie, homme rude, aux mains travailleuses, qui fit rapidement fortune, et épousa la fille d'un autre Américain (Louise Bingham), marchand comme lui, et qui ne portait ni armoirie normande, ni casque saxon. A Bremen, les Baring avaient un vieil oncle, riche de son commerce, marchand aux manières du peuple, et qui était loin d'être un héros des légendes de Walter Scott; ce qui n'empêche aucun des mérites des Baring (1). Depuis la création de tant de nouvelle noblesse, les blasons se confondent comme les pièces d'un échiquier brisé; les pauvres merlettes fuient épouvantées de ces tours restaurées par des juifs, et de ces émaux écartelés de besans d'or gagnés aux Bourses de l'Europe.

Ce fut auprès de ces deux maisons puissantes, Hope et Baring, que s'ouvrirent les actives négociations pour l'emprunt français. M. Hope était déjà à Paris; M. Baring vint l'y joindre, et pendant que la négociation se suivait, il donna des fêtes brillantes, dont on s'entretint beaucoup alors, comme des bals de M. Greffulhe, fort aimé du duc de Berry. La société

(1) Le baron d'Ashburton a épousé la fille du comte de Sandwich, et le fils Baring mademoiselle Maret, petite-fille d'un médecin de Dijon, le père de M. Maret, secrétaire d'État, créé duc de Bassano.

parisienne commençait à prendre quelques-unes des coutumes anglaises et jusqu'à ses mets de prédilection : le poisson bouilli, le rost-beef, presque inconnus à nos pères : les tables furent plus abondantes que choisies ; il y eut moins d'esprit et plus de controverse ; de la politique et du sérieux partout. M. Baring, reçu par le roi Louis XVIII avec une distinction particulière, discuta froidement la question d'un emprunt français qui pourrait se placer sur les marchés du monde. Il prit pour base les dernières négociations de rente faites à Amsterdam ; à raison de la grande masse de rentes qu'il fallait émettre et de la répugnance que semblaient manifester les banquiers de Paris dans cette question des fonds publics, MM. Hope et Baring s'engagèrent à ne leur en laisser qu'une part facultative : ces maisons françaises avaient fait un tort immense au crédit de leur pays, en montrant une si inconcevable répugnance lors des négociations des 6 millions de rente en 1816.

Deux traités furent successivement signés par le comte Corvetto et les deux maisons de banque Hope et Baring. Par le premier (10 février 1817), les deux maisons achetaient 9,090,909 fr. de rente

5 p. 0/0, au prix de 52 fr. 50, jouissance de septembre, et dont le prix serait payable de mois en mois et par douzième; par le second (10 mars 1817), ces deux mêmes maisons achetaient 8,620,604 fr. de rente au prix de 55 fr., toujours payable par douzième ; et enfin, par une clause additionnelle, ils achetèrent encore 9 millions de rente au prix de 61 fr. 50.

Cette différence dans le taux des achats venait de la vive impulsion qu'avait donnée aux fonds publics français l'intervention de deux puissantes maisons de l'Europe. Désormais la Bourse eut confiance, et la rente française se trouva fort bien placée sur tous les marchés financiers, à Londres, Amsterdam, Vienne, Pétersbourg. Les capitaux abondèrent sous la garantie des deux maisons Hope et Baring; il y avait un an à peine, personne ne voulait de la rente française, et tout le monde en désirait depuis les marchés Baring. Au moyen de pesants sacrifices, la France voyait enfin son crédit se fonder : le crédit, puissance des nations modernes! Ce n'était pas l'acheter trop cher dans l'abandon inouï où la méfiance des capitalistes l'avait jeté depuis les assignats et les banqueroutes de la République.

LA BOURSE, AGENTS DE CHANGE, BANQUIERS ET FINANCIERS DE LA RESTAURATION.

1816—1818.

—

La négociation de l'emprunt avec les maisons Hope et Baring, en donnant une haute impulsion au crédit public, avait grandi les opérations de la Bourse; les fonds s'étaient tout à coup élevés dans des proportions considérables, et le 5 p. 0/0 se faisait à 61 et 63 fr. Alors s'était manifestée une vive opposition aux conventions de l'emprunt qui assuraient des avantages si considérables aux prêteurs. Les mêmes banquiers de Paris, qui n'avaient voulu des fonds publics français à aucun prix, se plaignaient de ce que la hausse profitait à des maisons étrangères; comme si ce n'était pas l'intervention de la grande banque européenne elle-même qui avait donné cette impulsion et opéré la hausse des valeurs qu'éprouvait la Bourse de Paris.

Parmi les opposants les plus vifs se fit alors très-remarquer un esprit absolu, colère, et au demeurant

limité, M. Casimir Périer, le fils de Claude Périer, de Grenoble, l'acquéreur de biens nationaux, et qui avait fondé une maison de banque honorable, dure et hautaine aux commerçants. M. Casimir Périer, dans son hôtel bâti près de l'ancien couvent des Capucines, commençait à acquérir une renommée d'opposition libérale : on le considérait comme l'homme de 1789, ayant donné des gages à la Révolution tout entière; sa brochure contre les emprunts conclus avec les maisons Baring et Hope fut donc un événement de parti, et ouvrit à M. Périer l'entrée de la Chambre des députés, où allait se blottir l'opposition de gauche.

Il eut pour adversaire, en cette circonstance, un banquier alors également de l'opposition libérale, mais esprit plus hardi, plus avancé dans les conditions du crédit, M. Laffitte qui prit résolument la défense des emprunts; il n'eut pas de peine à démontrer « que le crédit allait précisément se fonder du jour où les capitaux étrangers viendraient aboutir à Paris et prendraient la rente française en faveur. » M. Laffitte n'était pas un homme d'un talent ordinaire dans les questions de finance; à travers les petites vanités de son caractère et sa personnalité

extrême, c'était le banquier de France qui possédait le mieux l'histoire et les théories du crédit public, sans préjugés et sans petitesse.

MM. Laffitte et Casimir Périer devinrent dès ce moment les chefs de ce qu'on pouvait appeler la banque politique : singulière anomalie qu'un gouvernement faible seul pouvait se condamner à subir. Des banquiers politiques auraient pu se comparer à des juifs qui au moyen-âge auraient voulu se mêler du gouvernement féodal des barons. Qu'un banquier fasse des affaires c'est son droit, sa spécialité, mais de la politique ! est-ce là son rôle? Cette manie pourtant s'était étendue sous la Restauration : on voyait MM. Jacques Lefebvre, Odier, André, Ganneron et même MM. Delessert dans l'opposition libérale; ils ne se bornaient pas à leur banque, à leurs affaires, aux emprunts, aux spéculations; ils voulaient juger les systèmes d'États et aspirer au gouvernement du pays. Il n'y avait pas jusqu'à l'inoffensif M. Ternaux qui du fond de sa fabrique n'espérât un rôle politique; la Restauration avait tout fait pour M. Ternaux qui l'oubliait un peu trop dans son opposition. Il fallait d'ailleurs un gouvernement bien faible, pour accepter ces importantes médiocrités.

L'opinion si capricieuse, se passionnait pour ces célébrités de banque et d'industrie : la popularité qui après 1815 avait été pour les éperons, les grandes moustaches, les longs sabres, les soldats laboureurs, était un peu revenüe de ces gémissements en gravure, pour exalter l'industrie; le boutiquier devenait un héros, l'industriel un bienfaiteur du genre humain, et les puériles et séditieuses chansons de M. Béranger insultantes pour la religion et la morale, flattaient ce nouveau culte de la jeunesse du commerce qui faisait les émeutes ; on songeait moins à sa boutique qu'au carbonarisme, et l'on citait dans les journaux les faits mémorables des commis de la rue du Sentier ou des Bourdonnais processionnant sur les boulevards à chaque émotion politique en menaçant les vieux et braves gendarmes aux cris de *Vive la Charte!*

La Bourse restait indépendante de ces passions : la corporation des agents de change était ce qu'il y avait de plus honorable et de plus élevé; l'agent de change n'était pas un être collectif, érinté, affairé autour duquel quinze croupiers se réunissent pour une charge, sans compter les trois ou quatre bailleurs de cautionnement, corps multi-

ple, sans responsabilité morale, machine à vapeur d'affaires dans ce vaste phalanstère qu'on appelle Bourse, sorte d'association Saint-Simonienne telle que l'a prêchée depuis le père suprême M. Enfantin ou l'apôtre M. Michel Chevalier. Les agents de change à cette époque de la Restauration s'appelaient Péan de Saint-Gilles, Delaville-Leroulx, Rigaud, Gibert, Lecordier, Vatri, Amet, Boscary de Ville-Plaine, etc., etc. Depuis 1816, les affaires étant devenues plus considérables, M. de Corvetto nomma un certain nombre d'agents de change adjoints, et ces choix furent tous d'une distinction particulière. A côté de M. Dosne, depuis jeté plus en avant dans les finances politiques, on comptait deux noms dont le souvenir fut toujours cher à la compagnie : MM. de Machy et Bocher, hommes du monde autant que financiers : je crois à l'hérédité de l'esprit et des bonnes manières; quand toutes les traditions se perdent, la bonne éducation reste dans les familles.

C'était chose un peu rare qu'un salon de finance : chez M. Laffitte on faisait de la politique; le maître était affectueux; mais il prenait une telle supériorité, il avait une si bonne opinion de lui-même qu'il

n'y avait place pour personne. Chez M. C. Périer, le maître suprême, hautain comme Jupiter tonnant, ne souriait qu'aux électeurs, et son teint ne se colorait qu'aux agitations de la tribune ; chez MM. Mallet c'était du prêche à travers les robes blanches et les fleurs aux cheveux ; chez M. Delessert, au milieu des recherches des arts et du luxe, on sentait la salle de conversation de Genève ou de Neufchâtel. Il y avait de la grosse bourgeoisie chez MM. Odier, Ganneron, et jusque dans leurs fêtes, il se glissait je ne sais quelle lourdeur de formes, mélange des souvenirs et des traditions de la boutique. Chez M. Hottinguer, le maître jetait sa raideur au milieu des danses et des rondes comme une sourdine sur les instruments. Il n'y avait de véritables salons de finance un peu élégants et supérieurs que ceux de MM. Greffulhe, Rougemont de Lowemberg et Sanlot-Baguenault. M. Greffulhe qui recevait la cour, le comte d'Artois, le duc de Berry ; MM. Rougemont et Sanlot peu mêlés à la politique et fort en avant dans les affaires d'emprunt de la Restauration.

En tout cela rien qui ressemblât aux anciennes formes des fermiers généraux : quelle protection accordée aux lettres et aux arts? Si M. Laffitte tendait

la main à quelques écrivains politiques, c'est qu'ils pouvaient servir ses projets, et s'il aidait de quelques prêts de jeunes étudiants provençaux qui venaient troubler la société par leurs écrits téméraires, c'est qu'il avait des desseins ! Aucun temps accordé à la distraction, aucune idée donnée au loisir : plus de constructions élégantes et de palais féeriques : les nouveaux financiers s'installaient dans les anciens hôtels des fermiers généraux à la chaussée d'Antin et la rue d'Artois ; leurs appartements avaient le mauvais goût des écoles de David et de Proudhon: meubles à colonnes, avec les fauteuils et les canapés façon à la Corinne de Gérard, les harpes, les troubadours, les écharpes à la *Jean de Paris :* tout cet attirail mélangé de quelques gravures sur les soldats de la Loire avec des visages, des moustaches à faire peur, pour dépopulariser le gouvernement de Louis XVIII qui rendait aux travaux des champs, une génération décimée par la guerre !

Aucune élégance de la vie ; de lourds dîners. Le restaurant commun, vaste pêle-mêle, commençait la destruction de la table raffinée. Dans ces réfectoires ou phalanstères était-il possible de conserver la broche et le gril, les deux conditions essentielles de

toute cuisine? et que pouvaient être ces sauces générales appliquées à tout sans étudier la nature de la viande ou du gibier? L'art du cuisinier au XVIIIe siècle, consistait dans l'appréciation des coulis et dans la connaissance précise de la cuisson; jamais on n'eût appliqué d'une façon générale à toute viande une sauce indigeste et nauséabonde. Les bonnes traditions s'étaient un peu conservées à la cour de Louis XVIII par le duc d'Escars et dans la magistrature par M. Brillat-Savarin, intelligence imparfaite mais bien intentionnée : n'était-on pas d'ailleurs à l'époque spartiate où la banque libérale allait dîner *au Veau qui tête* et où M. Béranger, dans quelques mauvais couplets, dénonçait avec indignation les ventrus : « et les dîners que les ministres avaient donnés. » Pauvres dîners souvent par tête, invariable carte sans génie et sans invention. Le prince de Talleyrand et le corps diplomatique avaient seuls gardé quelques bons principes, et si le comte Pozzo di Borgo n'avait pas tant mangé il aurait pu passer pour un gourmand sérieux.

A la première époque de la Restauration on put également remarquer la renommée et la juste responsabilité des receveurs généraux qui prirent une

large part à toutes les opérations financières et spécialement aux emprunts; je pourrais citer parmi eux MM. Carion-Latour, de la Hante, Collot, Raiset, Litardi, Gibert, Nivière, Michel Saint-Albin, Akerman, et le trop hardi Bricogne, qui réunissaient sur leur tête une masse de capitaux dont le Trésor usait en compte-courant. Les receveurs généraux de cette manière, comptables et banquiers à la fois, disposaient de 150 millions au service de la Trésorerie, et c'était une puissante ressource dans les crises de la Bourse.

Depuis 1817 on entrait en pleine voie du crédit public : le premier pas était fait ; ce qui paraissait une impossibilité en 1815 s'accomplissait maintenant presque sans efforts. L'emprunt Barin-Hope avait comme révélé les ressources immenses de la France, pays admirable pour les conditions du crédit public! L'argent abondait sur la place ; les bonnes valeurs commerciales se faisaient à 3 pour 0/0 et le Trésor voyait les bons royaux négociés à l'escompte de 4 pour 0/0 à un an.

LOIS DE FINANCE DE 1817 ET 1818. — EMPRUNTS POUR LA DÉLIVRANCE DU TERRITOIRE.

1817—1819.

—

L'emprunt souscrit par MM. Baring et Hope n'avait force et valeur d'après les principes du gouvernement représentatif, qu'autant qu'il serait ratifié par les deux Chambres. A l'ouverture de la session, le comte Corvetto déposa les deux conventions d'emprunts qui furent hautement appuyées par M. Laffitte avec les faits de la situation, et ardemment combattues par M. Casimir Périer, l'auteur de la brochure dont j'ai parlé, qui fit ses premières armes à la tribune, depuis si souvent agitée par sa parole : il répéta son éternelle objection, en faveur des capitaux français qu'on aurait dû préférer. Mais ces capitaux pourquoi n'étaient-ils pas venus quand on les avait appelés en 1816? En matière de finance on ne s'inquiète guère de la nationalité des capitaux, pourvu qu'ils vous aident au temps voulu.

Un esprit bien autrement élevé que M. C. Périer, M. de Villèle, attaqua le système des emprunts. « Je crois, disait le député royaliste, la réussite de ce plan impossible, et s'il pouvait réussir, je le rejetterais encore comme devant amener des résultats intolérables : un an s'est à peine écoulé, et déjà plus d'un milliard de dépenses nécessite des emprunts qui rendent pendant treize ans obligatoire le poids des impôts demandés au nom d'une circonstance extraordinaire. »

M. de Villèle, depuis si supérieur comme ministre, était alors un homme d'opposition, ce qui amoindrit les meilleures intelligences. M. de la Bourdonnaye, esprit ardent, incisif, calculait qu'en 1818, il faudrait encore un emprunt de 30,000,000 de rente ; en 1819, de 39,000,000 et en 1820, également de 39,000,000; de sorte qu'avec l'emprunt Baring, la France aurait créé et devrait payer 180,000,000 de nouvelles rentes avant d'obtenir sa libération, rentes vendues aux capitalistes étrangers, sur le prix moyen de 45 p. 0/0. Il y avait de l'exagération dans ces calculs ; mais ce qui paraissait positif, c'est qu'il y avait un immense déficit pour trois années.

En 1818, il serait de			241,008,000
En 1819,	de		253,574,000
En 1820,	de		274,174,000
		Total.	768,756,000

Ce qui constituait la nécessité de trouver 768,756,000 fr. dans l'intervalle de trois années.

A ce déficit, il fallait pourvoir par une création successive de rentes.

En 1818,	de	21,800,000
En 1819,	de	21,100,000
En 1820,	de	22,100,000
	Total.	65,000,000

Auxquelles rentes on appliquerait un amortissement de 40 millions; le ministre après le vote des Chambres, qui approuvait les traités Baring et Hope, déclara : « qu'il se faisait à peu près fort d'obtenir la négociation de ces rentes nécessaires dans les prix de 60 à 65 francs. »

C'était beaucoup alors, et la Chambre autorisa ces nouveaux emprunts lorsqu'une circonstance particulière vint hâter la conclusion d'un vaste marché de fonds publics. En 1818, le duc de Wellington, consulté sur la situation morale de la France, avait dé-

claré à l'empereur Alexandre (1) qu'il ne croyait plus nécessaire une armée d'occupation dans l'état où se trouvaient les esprits. Dès ce moment le duc de Richelieu dut rechercher les moyens de faire approuver par l'Europe une si importante résolution; et à cet effet, un Congrès se réunit à Aix-la-Chapelle. La question politique se liait essentiellement à la libération pécuniaire de la France, et tout le monde avait besoin d'argent; l'Europe subissait une sorte de crise financière, la Prusse et les États d'Allemagne désiraient avec joie escompter pour ainsi dire leurs créances sur le gouvernement français, telles qu'elles avaient été réglées par les traités de 1815.

L'état du crédit de la France était satisfaisant, il avait pris une impulsion considérable, à la suite de sa première convention d'emprunt signée avec les maisons Hope et Baring, et au mois de juillet 1818, le ministre des finances, comte Corvetto, avait pu réaliser un emprunt national de 14,600,000 fr. de rente au taux de 66 fr. 50 c. La confiance avait été si grande que les souscriptions s'étaient étendues à

(1) Voir mon *Histoire de la Restauration.*

toutes les classes de la société; on comptait des célébrités de tout genre, même Talma, mademoiselle Mars, mademoiselle Georges; les souscriptions payables par huitièmes de mois en mois ne pouvaient être au-dessous de 5,000 liv. de rente, ni dépasser 50,000; au mois d'août, la rente française avait atteint le taux de 79 fr. 75 c., il fut possible dès lors de songer à l'opération financière qui devait délivrer le territoire français de toute occupation militaire, vœu ardent de la nation.

Il fut bien entendu que si l'Europe consentait à cette haute mesure, elle devait trouver la garantie des engagements pécuniaires de la France dans la signature de maisons puissantes, et les plénipotentiaires firent entendre que MM. Baring et Hope réunissaient ces conditions de garantie. MM. de Rothschild s'étaient rendus de leur côté à Aix-la-Chapelle, mais ils n'avaient pas alors une importance aussi considérable, et ils étaient trop allemands; s'ils purent être admis à participer pour une quotité dans l'emprunt, les seuls noms publiés furent ceux de MM. Baring et Hope. Dans la convention financière du 1er octobre 1818, il fut reconnu que sur les 700,000,000 dus par la France, il ne restait plus à

payer que 265,000,000; les maisons Baring et Hope s'engageaint à les acquitter en dix mandats égaux de mois en mois, chacun de 26,500,000 fr. (le 1er au 6 janvier 1819), et ils recevaient en échange une quantité de rentes francaises égale au capital (escompte déduit). Le taux auquel ces rentes étaient prises fut fixé à 75 fr. 17 c., et ils durent en recevoir à ce taux une quotité égale aux 265,000,000, dont la répartition se fit de la manière suivante :

A l'Angleterre,	48,000,000
A la Russie,	48,000,000
A l'Autriche,	40,000,000
A la Prusse,	40,000,000
Aux Pays-Bas,	22,000,000
A la Bavière,	10,000,000
Aux puissances du second ordre,	57,000,000

Cette opération si vaste fut accomplie exactement, sauf quelques modifications apportées par la crise financière de 1818; la rente était descendue de 79 à 62 fr., par la trop grande masse d'inscriptions jetées sur la place : des faillites se déclarèrent à Londres, à Paris même dans la haute banque : les places de Bordeaux, Lyon et Marseille, en furent affec-

tées : des receveurs généraux suspendirent leurs payements.

La maison Rothschild qui ne s'était pas trop engagée dans l'opération des rentes, fit de très-heureuses affaires par la spéculation que voici : elle escompta les traites de la maison Hope et Baring, délivrées aux petits princes de l'Allemagne, à l'Autriche, à la Prusse, etc. ; elle avait même fait déjà sur ces créances des avances considérables qui lui furent largement remboursées. La seconde spéculation fut plus profitable encore, c'est celle dont j'ai parlé : l'achat de la plupart des créances spéciales que les princes, banques ou particuliers réclamaient de la Trésorerie française, et pour lesquelles un crédit était ouvert par les Chambres au ministère des finances, et qui donnait lieu à tant de réclamations. Les juifs sont admirables pour ces sortes d'opérations ; s'ils jettent quelquefois des alarmes pour recueillir à bon marché, ils sont d'une activité merveilleuse pour donner une âme, un corps à un droit incertain. M. James Rothschild alors à 30 ans, fut un mandataire tout plein de jeunesse et d'activité auprès de la Trésorerie française ; il réclamait pour tous et sur toute chose, et alors il y avait

des demandes bien étranges : ainsi fut celle d'un prince d'Allemagne qui voulait être payé d'une vieille solde de lansquenets et de reitres vendus à Henri IV : pourquoi l'Angleterre n'aurait-elle pas réclamé les subsides qu'Élisabeth fournit au Béarnais? La voie était ouverte large et béante aux plus singulières prétentions.

CRISE FINANCIÈRE DE L'EUROPE. — DÉVELOPPEMENT DE LA MAISON ROTHSCHILD.

—

1818—1819.

En pleine paix, en 1818, l'Europe subit une grande crise industrielle et financière, et ce qu'il faut noter, c'est que l'Angleterre fut la puissance le plus profondément ébranlée; or, le crédit d'Angleterre agit si fortement sur le monde, que toutes les places en sentirent les vives atteintes; il y eut suspension dans la vie financière des États.

Le phénomène industriel qu'amena la paix universelle pour l'Angleterre, ce fut une notable diminution dans le commerce et le travail des manufactures. Pendant la guerre, l'Angleterre avait tout fourni au monde; depuis la paix, chaque puissance travaillait pour elle-même et n'avait plus besoin d'invoquer l'intervention de la grande métropole du travail. Des révoltes d'ouvriers éclatèrent à Manches-

ter, à Birmingham, et furent sévèrement réprimées par la troupe (1). Mais les hommes d'État de l'Angleterre ne sont pas seulement des bras armés pour réprimer, ils examinent sérieusement toutes les crises économiques pour en rechercher le remède avec labeur et courage.

Et cette fois, le cabinet anglais aperçut ce remède dans l'émancipation du vaste continent des colonies espagnoles en Amérique, œuvre à laquelle travaillait l'Angleterre depuis 1813 ; il était évident que ces riches et vastes contrées, maîtresses de beaucoup d'or, dotées de peu de civilisation, et paresseuses pardessus tout, devaient ouvrir un nouveau débouché aux produits anglais, dont l'Europe était rassasiée.

Comme il arrive toujours, l'Angleterre commença à engager ses capitaux dans les spéculations avec l'Amérique, et, en 1818, ils y étaient si bien absorbés que la métropole en subit le contre-coup. Il y eut des faillites considérables à Londres, et spécialement celle de la haute maison de banque Goldsmith, qui s'était posée rivale de la maison Rothschild, projet hardi, car il était impossible d'inspi-

(1) *Times*, 1818.

rer plus de confiance et de mériter plus de considération que M. Nathan Rothschild de Londres, justement consulté par la Banque, le gouvernement et les hommes les plus avant dans la politique de cette époque. Et cependant les juifs étaient encore moralement exclus des fonctions publiques; l'aristocratie anglaise, toujours très-prévoyante, savait la tendance de l'esprit juif à tout absorber; il faut se garder de la supériorité israélite en matière d'argent; laissez les juifs marcher quelques années en liberté, ils seront maîtres de toutes les Bourses.

A la mort de lord Castelreagh, lorsque M. Canning prit le département des affaires étrangères, le ministre n'eut pas d'autres pensées que de préparer l'émancipation des colonies espagnoles, but de ses efforts depuis cinq ans. L'Angleterre s'y trouvait déjà engagée pour 150,000,000 de liv. sterl., et les emprunts de 1816 à 1820, faits pour les nouveaux États, s'élevaient à la somme de 40,000,000 de liv. st., capitaux fort aventurés, si l'Amérique n'était pas émancipée. Cette circonstance forçait M. Canning à poursuivre très-nettement cette question auprès des cabinets du continent, par des menaces et des discours incendiaires. La crise fut si grande à Birmin-

gham, Manchester, Liverpool et Londres, que l'escompte à 30 jours s'éleva jusqu'à 9 p. 0/0, et, chose bien rare en Angleterre, les consolidés baissèrent de près de 12 p. 0/0. M. Canning, aidé de M. Huskisson, aborda hardiment la question du libre échange, si difficile en elle-même, et dont les conséquences premières sont toujours si délicates, si ardues pour le bien-être et la prospérité d'une nation. En Angleterre, les lois qui fixent l'intérêt du capital sont inconnues ou restent sans exécution; les banques, les particuliers peuvent stipuler le taux de l'escompte de gré à gré, ce qui amène promptement la fin des crises, car lorsque les capitaux sont chers sur un marché, tous s'y portent. L'argent n'est qu'une marchandise; le haut prix le ramène, et l'abondance revient dans les transactions.

L'Europe était de nouveau secouée par l'esprit des révolutions : il y avait des insurrections armées à Naples, en Espagne, dans le Piémont; en France même, l'esprit de révolte espérait un triomphe prochain et hautement annoncé. Les souverains s'étaient réunis en Congrès à Troppau et à Laybach; les cabinets reprenaient leur pied de guerre et convoquaient toutes leurs forces militaires pour la répression. Dans

ces circonstances, il fallait des moyens financiers; on ne pouvait recourir à MM. Baring et Hope, trop engagés dans les emprunts français pour disposer de leurs capitaux; l'Angleterre et la Hollande, d'ailleurs, ne partageaient pas les opinions politiques du Congrès de Troppau et de Laybach. Ce fut alors que le prince de Metternich, déjà lié avec la maison Rothschild, s'adressa droitement à elle pour se procurer les emprunts nécessaires à la situation nouvelle des armements européens. MM. Rothschild acceptèrent avec empressement cette mission politique. Un des frères fixa définitivement sa résidence à Vienne et suivit le prince de Metternich aux divers Congrès pour négocier les emprunts nécessaires aux trois cabinets engagés dans la lutte répressive.

Les juifs aimaient l'Autriche, la seule des puissances qui, sans préjugés religieux, avait demandé à la diète de Francfort leur émancipation ou au moins un changement dans la mauvaise situation morale et politique qui leur était faite en Allemagne, où ils formaient une si grande puissance d'argent; le prince de Metternich désirait surtout constater au Congrès qu'il pouvait désormais se passer du concours de l'Angleterre pour le crédit. Le Congrès

proposait trois emprunts : le premier pour l'Autriche de 100,000,000 de florins; le second pour la Russie, de 40,000,000 de roubles, destiné en partie à retirer son papier-monnaie; le troisième pour la Prusse, de 40,000,000 de thalers, pour les armements nécessaires à la situation. Ces trois emprunts, qui marchèrent de front, furent accomplis avec régularité; la maison Rothschild se plaça en tête de toutes les opérations d'argent, et devint pour ainsi dire la haute Trésorerie de la Sainte-Alliance.

Aussi, le prince de Metternich, très-heureux de se passer, en cette circonstance, du concours de l'Angleterre, et de faire ainsi de l'Allemagne un nouveau centre de crédit, combla la maison Rothschild d'honneurs et de prérogatives; et, chose presque inouïe dans l'histoire des juifs allemands, les quatre frères furent créés barons par lettres-patentes impériales; et comme moyen d'inviolabilité, M. James Rothschild reçut le titre de consul-général de S. M. I. A. à Paris, et fut ainsi abrité sous le pavillon autrichien, car la situation n'était pas sans péril pour les frères Rothschild. Les journaux parlèrent d'une démarche de M. James auprès du préfet de police pour lui révéler des lettres anonymes menaçant sa personne et

sa fortune des menées de la démagogie. C'est à cette époque, et dans sa nouvelle situation, que M. James Rothschild quitta ses modestes bureaux pour s'établir dans l'hôtel de l'ancien ministre Fouché, qu'il venait d'acquérir rue de la chaussée d'Antin. Désormais il était à la tête des opérations financières.

A l'occasion des trois emprunts de Laybach, les frères Rothschild reçurent les décorations des ordres civils autrichiens, prussiens et russes. Gentz fut chargé de leur donner cette bonne nouvelle : Gentz, l'écrivain supérieur si aimé des Rothschild, qui ne l'avaient jamais oublié dans leurs bénéfices. Il faut le dire avec vérité ! sans doute la maison Rothschild n'avait pas fondé le crédit, mais elle imprima une activité immense à la spéculetion, c'est-à-dire au jeu sur les certificats d'emprunts, reports, dépôts de titres, ce qui multipliait la puissance de l'argent. Les juifs seuls comprennent cette activité féconde des capitaux qu'ils remuent pour la plus grande affaire comme pour la plus petite; un ducat d'or préoccupe aussi bien l'imagination d'un juif qu'un million de florins; l'Israélite a soif des affaires; il n'a pas d'autre distraction, d'autre plaisir que la spéculation, talisman placé sur son habit comme le thaled sacré

sur la poitrine du rabbin ; il prépare et suit une affaire avec le même bonheur qu'un artiste conçoit et sculpte une statue. M. de Gentz disait des Rothschild, qu'ils étaient les Phidias et les Praxitèles des emprunts, tant ils les ciselaient avec art, tant ils savaient en calculer les proportions ! L'œil fauve et pénétrant de l'Israélite connaît et devine toutes les faiblesses et les passions de notre nature, pour en tirer parti et aider la spéculation, sa maîtresse unique et adorée !

NOUVELLES ÉCOLES D'ECONOMIE POLITIQUE. — LA BANDE NOIRE.

—

1818—1824.

A toutes les époques, à côté des esprits pratiques en affaires, on avait vu de ces charlatans rêveurs qui jouaient aux expériences hasardeuses. Ainsi au XVIIIe siècle les économistes avaient peu à peu préparé les misères de la Révolution, tout en annonçant la félicité publique et le bonheur des peuples. Les temps n'étaient pas corrigés de ces fantaisies, et en tête de ces remueurs d'idées, nous trouvons l'avide et déplorable associé du comte de Rœdern dans l'acquisition des biens nationaux; je veux parler de Saint-Simon. Il avait traversé l'Empire, cette époque de force et de fermeté, sans que nul fît attention à lui ; on ne daignait pas lire ses rêves dangereux : il resta donc simple copiste au Mont-de-Piété, après avoir dévoré sa fortune acquise aux districts.

Mais quand vint la Restauration, ce gouvernement de faiblesse et de concessions faciles, Saint-Simon associé à deux médiocres et durs écrivains, MM. Comte et Desnoyers, publia dans le *Censeur européen* des articles sur la *sainteté* des ventes des domaines nationaux qu'il avait tant d'intérêt à exalter pour son propre compte. Saint-Simon prit alors pour serviteur et disciple, un jeune homme à l'esprit distingué, élève, je le crois, de l'École normale, du nom d'Augustin Thierry. Quand vous voyez un écrivain très-exalté par la presse, acclamé par les académies, soyez sûr qu'à une époque de sa vie il a fait de l'opposition au gouvernement et à la société, ou qu'il a soutenu les idées de bouleversement parmi les générations. M. Augustin Thierry dut donc sa renommée première à sa collaboration dans la feuille hebdomadaire que publait Saint-Simon sous le titre de *l'Industriel*. M. Thierry s'intitulait alors le fils adoptif de Saint-Simon, et dans cette feuille fut développée la théorie du matérialisme industriel : on y soutenait hautement : « que les empereurs, les rois, les princes, les prêtres, même les propriétaires, pouvaient disparaître sans que la société en fût autrement affectée, tandis que la mort d'un industriel,

d'un chimiste serait une calamité publique parce qu'il était une capacité. »

Cet audacieux et stupide manifeste, signé de Saint-Simon et d'Aug. Thierry, dans une feuille qui se parait du patronage de MM. Cottier, Vassal, Blanc-Collin, Hottinguer, Gros-Davilliers, Delessert, Casimir Périer excita un soulèvement général, si bien que malgré leur caractère hostile et leur opposition politique, ces honorables banquiers déclarèrent hautement qu'ils n'avaient souscrit à la feuille publiée par Saint-Simon et Aug. Thierry qu'à titre de secours et d'aumône, sans entendre l'appuyer, la patroner : *l'Industriel* cessa de paraître et fut remplacé par *le Producteur*, feuille également publiée par Saint-Simon et son fils adoptif, M. Thierry. Nouvelle tentative pour faire dominer le matérialisme industriel dans la société : ils étaient comme les précurseurs des terribles agitations de la place publique sur la question des salaires.

On fit alors quelque bruit autour d'une école d'économie politique, celle de M. J.-B. Say. Le premier Consul qui n'aimait pas les faux esprits, les rêveurs qui agitent les peuples, l'avait expulsé du Tribunat avec B. Constant, Chénier, comme de petits obsta-

cles à ses grandes pensées, comme des vers rongeurs attachés à son œuvre : sous la Restauration, on vit paraître M. J.-B. Say, qui, comme un gros teneur de livres sec et disert, vint tout décolorer pour traduire en axiômes quelques principes des économistes anglais. Le siècle désormais industriel, repoussa les arts de l'imagination ; on eut horreur du vieux temps, des âges écoulés, des siècles de chevalerie, et des gentilshommes : une sorte de haine sauvage poursuivit les manoirs et la grande propriété. En 1817, il s'organisa une *bande noire* qui eut pour but essentiel la destruction des vieux châteaux pour en retirer la pierre et la vendre ; on ne respecta ni les tourelles, ni les salles d'armes couvertes de tapisseries ; on démolit tout, on morcela tout. On aurait démoli Notre-Dame, comme Saint-Simon l'avait voulu en 1794.

Pour les vieux manoirs, c'était simplement un acte de vandalisme : mais le morcellement de la terre devait avoir des conséquences plus graves pour la culture du sol et l'alimentation des peuples : qu'allait devenir la grande exploitation qui seule peut élever des bestiaux, semer les vastes plaines de céréales? la France avec ses économistes deviendrait

nécessairement tributaire de l'étranger : la manufacture dépeuplerait la campagne, et le morcellement des terres encouragé et produit par le Code civil allait rendre impossible l'élevage des bestiaux, (si bien que c'est encore le Limousin, la Bretagne, la Normandie, la Beauce, pays des grandes propriétés qui nourrissent la France). Il se démolit plus de beaux manoirs de 1817 à 1821 par la bande noire, que durant toute la révolution française. Nous trouvons encore dans cette voie mauvaise les couplets de M. Béranger répétés en échos avinés par les guinguettes, sur *le marquis de Carabas;* oui, il fallait des marquis de Carabas pour que le blé, les bœufs, les brebis fussent donnés à bon marché au peuple, et que la France ne fût pas tributaire de cent millions chaque année envers l'étranger.

S'il y eut malheureusement quelques maisons de haute industrie et de banque qui s'associèrent à la bande noire, si les environs de Paris surtout (Sceaux des Penthièvre, Choisy-le-Roi, et Maisons avec son parc) furent ravagés par les archers noirs de cette bande, il y eut quelques esprits d'élite dans les finances qui se firent une joie artistique de conserver les vieux débris du moyen-âge, de la renaissance, et

ces souvenirs marqueront plus dans leur vie que la possession de périssables richesses (1).

Il se fit un autre mouvement parmi les nouveaux enrichis, qui vint en aide aux antiques familles : il prit tout à coup une fantaisie aux industriels, banquiers, acquéreurs de biens nationaux, de parer l'écrin de leur fille d'un parchemin d'antique noblesse : ne les blâmons pas, n'était-ce pas un hommage et une représaille? Sous l'ancien régime les dédaigneux gentilshommes appelaient cela fumer leurs terres : on vit mademoiselle Desteyères devenir duchesse d'Osmond; mesdemoiselles Roy furent marquise de Talhouet et comtesse Laribossière. Mademoiselle Ouvrard épousa le comte de Rochechouart, le dernier héritier de Richelieu. Mesdemoiselles Collot aspirèrent toutes à des pairs de France. La cour favorisait ces unions qui rendaient un peu de fortune à l'ancienne noblesse, car la Révolution avait tout confondu; et l'un des plus élégants salons de Paris appartenait à la famille d'un brasseur fameux, au faubourg Saint-Antoine, nouvel Artewell dans nos fastes révolutionnaires.

(1) M. le baron Alexandre Seillière acheta alors et conserva comme une belle relique le château de Mello.

M. DE VILLÈLE, MINISTRE DES FINANCES, SES LIAISONS AVEC M. DE ROTHSCHILD.

—

1822—1824.

Les élections de 1821 ayant donnéune forte majorité à l'opinion royaliste, ses chefs furent portés au ministère, et M. de Villèle reçut le département des finances.-On le connaissait déjà par l'incontestable capacité qu'il avait déployée dans la discussion des budgets; il remplaçait M. Roy, l'avocat aux immenses forêts, esprit droit et raide, sorte de tabellion de village, porté par la Révolution à la fortune comme tant d'autres, procureur au Châtelet de Paris, devenus les riches et les puissants du jour.

Indépendamment de sa rectitude d'esprit et de son admirable logique, M. de Villèle savait écouter et comprendre; il n'avait pas une foi exclusive en ses idées; il avait pour amis trois financiers remarquables : M. de Lapanouse, d'une bonne noblesse

et qui s'était fait banquier par goût et par entraînement d'affaires, M. Sanlot de la maison Baguenault, esprit honnête et sérieux, et enfin M. Bricogne, théoricien aventureux et capacité pratique dans les affaires de Trésorerie, qui jeta la première idée du syndicat des receveurs généraux.

La liaison la plus utile à M. de Villèle et qu'il cultiva avec le plus de soin, ce fut celle de la maison Rothschild qui prenait un développement immense depuis le Congrès de Laybac et de Vérone; MM. Baring et Hope s'effaçaient devant cette maison d'Israélites qui, sous l'aile de M. de Metternich négociait la masse des emprunts à des prix jusqu'alors inconnus. M. James de Rothschild avait immédiatement offert ses services à M. de Villèle en se mettant à la disposition de la Trésorerie de France avec un loyal empressement. Par ce moyen le ministre n'avait pas besoin de recourir à la banque libérale et révolutionnaire représentée par MM. Laffitte et Casimir Périer, ni à la banque guindée, timide et exigeante de Genève et de Neufchâtel représentée par MM. Delessert, Mallet, Hottinguer, etc. M. James de Rothschild offrait de pourvoir à tout avec les seules ressources de son immense maison.

La première affaire de Trésorerie qui se fit avec M. de Rothschild fut la négociation successive de 120 millions de bons royaux ou du Trésor à 6 p. 0/0 avec commission, en attendant l'adjudication de l'emprunt consolidé voté par la Chambre pour la guerre d'Espagne et la restauration de Ferdinand VII. L'affaire fort commode pour la Trésorerie fut excellente pour la maison Rothschild, car les bons du Trésor se négociaient sur place à 4 p. 0/0. L'emprunt de septembre 1822 fut de 12,512,220 fr. de rente pris par la même maison à 85 fr. 55 c. Mais où la progression se montra plus visible, plus considérable dans la hausse, ce fut lors de l'emprunt de 1823 voté pour la guerre d'Espagne, et qui au demeurant n'était que la consolidation de la dette flottante en partie aux mains de la maison Rothschild.

Quatre compagnies s'étaient présentées avec les noms de MM. Laffitte, Sartoris, Lapanouse et Rothschild : il s'agissait d'un gros emprunt, 23,114,514 fr. de rentes consolidées : les trois premières compagnies offrirent 87 fr. 75 c. La maison Rothschild 89 fr. 55 c. et l'emprunt lui fut adjugé. Désormais on dut comprendre qu'il était impossible de lutter contre cette puissante maison. Pour elle, au reste, il ne s'a-

gissait que d'un revirement de fonds ; elle avait dans les mains pour plus de 200 millions de bons du Trésor qui lui servirent à ses versements aux termes stipulés. A cette époque, pour faciliter le service régulier de la Trésorerie et pour utiliser les fonds sans emploi, M. de Villèle, d'après l'avis des receveurs généraux eux-mêmes les autorisa à se former en syndicat pour développer les éléments du crédit public. Suivant la doctrine de M. de Villèle, nul fonds ne devrait rester oisif dans les caisses, et tout ce qui était argent devait produire : le syndicat des receveurs généraux devait surtout employer les fonds de réserve en reports, placement certain qui ne permettait jamais aux valeurs de se déprécier ou de s'avilir ; le syndicat des receveurs généraux fut comme une nouvelle grande banque placée sous la main du gouvernement, car la banque régulière était souvent un embarras dans le jeu du crédit et rarement un secours ; le syndicat des receveurs généraux fut le levier le plus puissant pour amener et soutenir la hausse des fonds ; six mois après les 5 p. 0/0 consolidés étaient à leur pair de 100 fr., ce qui ne s'était jamais vu.

Le syndicat des receveurs généraux fut vivement

attaqué par les partisans de la vieille banque, ce qui fit dire M. de Châteaubriand devant lequel on vantait les services que la Banque de France rendait au crédit : « C'est à peu près celui que l'Académie française rend à l'art et aux lettres. » La Banque de France n'aurait pas fait progresser de cinq francs les fonds publics, et il fallut en quelque sorte lui forcer la main pour étendre un peu la faculté des prêts sur dépôt de rente dont toutes les maisons puissantes, même celle des Rothschild peuvent avoir besoin pour aider leurs opérations.

Le crédit jetait alors un trop vif éclat pour qu'il n'eût pas son palais, et cette année le bâtiment de la Bourse fut inauguré : c'était la copie de l'éternel modèle, le Parthénon, rien de nouveau ni d'original : théâtre, bourse, église, toujours l'imitation de l'antique : l'élégant XVIII[e] siècle n'avait pas ainsi procédé dans ses créations. Avec la Bourse fut construit le ministère des finances, rue de Rivoli, monument du plus triste goût, monastère, caserne, ruche d'abeilles, où se façonne l'impôt, escurial des financiers, dont les escaliers sombres vous prennent au cerveau, phalanstère administratif où les pauvres solliciteurs s'égarent en pas perdus. M. de Villèle cen-

tralisa toutes les administrations de son département sous sa main : esprit pratique par excellence, il prit autour de lui des capacités nouvelles, MM. Castelbajac, Cornet d'Incourt et puis un jeune homme d'une aptitude hors ligne, M. de Renneville, un des élèves les plus éminents de Saint-Acheul et qui a marqué depuis dans les grandes entreprises industrielles. Saint-Acheul était une école de premier ordre pour former les intelligences.

Ce fut, au reste, une administration d'honneur et de probité que celle de M. de Villèle; la Bourse fut pure de toutes ces négociations fallacieuses qui se rapprochent des délits punis par les lois; on spéculait mais on ne trompait pas sur la nature et la valeur des objets en négociation; le corps des agents de change était ce qu'il y avait de plus respectable ; les receveurs généraux inspiraient la confiance universelle, ils avaient en dépôt dans leurs mains le tiers des capitaux dans les départements. Ce furent eux qui accoutumèrent les provinces à la confiance envers le crédit de l'État. C'est à l'occasion de l'emprunt de 1824 que M. de Villèle grandit l'action des receveurs généraux, et par conséquent, la confiance des provinces à l'égard des fonds pu-

blics qui prirent faveur dans les départements. Les royalistes se jetèrent sur quelques fonds, et spécialement sur les espagnols, après le rétablissement de Ferdinand VII ; et ce ne fut pas la meilleure de leurs spéculations.

LES EMPRUNTS ESPAGNOLS. — M. AGUADO. — MARCHÉS OUVRARD.

—

1823—1826.

L'Espagne a toujours été un pays de fantaisie, en matière de gouvernement comme en matière d'emprunt : c'est un gentilhomme au manteau troué, à la démarche noble qui paye ses dettes, ou ne les paye pas, riche et plein d'honneur au fond, mais sans souci de sa fortune, don César de Bazan, qui trouve des juifs prêteurs à 10 p. 0/0, et se tient fier de ses guenilles pailletées. L'Espagne, maîtresse toujours trompeuse, toujours aimée, venait de subir une révolution; elle avait son gouvernement constitutionnel sous le nom de Cortès ; un emprunt fut annoncé sous ce titre aux places de Londres, Amsterdam, Paris. Spécialement protégé par le gouvernement anglais, l'emprunt des Cortès trouva des preneurs : comme tout emprunt de parti, il devint une affaire de passion pour le vieux

libéralisme : officiers en demi-solde, marchands, industriels, concierges, abonnés aux feuilles constitutionnelles, tous placèrent leurs économies dans l'emprunt des Cortès, très-facilement négocié pendant les années 1821 et 1822; et pourtant cet emprunt eut une bien triste destinée!

En même temps qu'un gouvernement constitutionnel s'était formé à Madrid, comme il arrive souvent dans ce pays de caprices, une régence s'organisait avec la couleur d'un royalisme absolu à La Seu d'Urgel. Un tel pouvoir n'aurait pas eu une grande importance, si le Congrès de Vérone avait voulu reconnaître le gouvernement des Cortès ; il s'y refusa : dès lors on avait pu pressentir que la régence d'Urgel aurait un certain rôle à jouer dans la marche des événements politiques. Autour de la régence, comme à Vérone, étaient accourus des agents de toute nature ; il fallait de l'argent, et l'on proposa un emprunt. M. Ouvrard qui avait toujours eu un certain faible pour l'Espagne, vint lui-même à Vérone, pour offrir (si le Congrès voulait reconnaître la régence d'Urgel) de réunir les capitaux nécessaires pour un emprunt de cent millions. Reconnaître la régence, c'était trop s'avancer pour les ca-

binets de l'Europe; M. Ouvrard dut renoncer à son idée; l'emprunt fut réduit à de plus petites proportions et confié à un esprit actif, mêlé à l'industrie et à la science, M. de Jouffroi, de la province de Franche-Comté, le fils du marquis de Jouffroi qui, le premier, fit naviguer un bateau à vapeur sur le Doubs. M. de Jouffroi, homme de parti, d'étude, d'activité, s'associa dans cette opération un banquier de second ordre, M. Ghébart, qui donna son nom à l'emprunt, et ainsi le lança à la Bourse de Paris, Londres et Amsterdam.

Cette opération n'avait pas eu d'abord un grand succès, surtout après qu'on eut appris le refus fait par Ferdinand VII de ratifier l'emprunt des Cortès, mais elle fut reprise par un homme de fortune nouvelle et merveilleuse dans les affaires, du nom d'Aguado ; officier d'abord dans les régiments espagnols qui s'étaient donnés au service de la France, il avait été forcé de quitter l'Espagne à la restauration de Ferdinand VII, avec un certain nombre d'autres Josephinos. Plus hardi et plus habile qu'eux, par les conseils de sa femme d'un admirable activité, il s'était mis à vendre des vins d'Espagne, à la bouteille d'abord : le débit du

noble Xérès, du pur Malaga, du vin de la Manche cueilli à la Venta del Toboso, même à la fiole, n'a jamais abaissé personne : peu à peu l'actif officier avait vendu ces petits barils que l'industrieuse tonnellerie d'Alicante a substitués à la peau de bouc traditionnelle célébrée par Cervantes. Ces correspondances avec les diverses places commerciales de l'Espagne avaient commencé les premiers rapports de banque ; dans ce pays aux mœurs égalitaires, sauf quelques maisons de haute banque exceptionnelle, tout le commerce d'argent se fait par les marchands en boutique, et toute la *calle* de la Montera, à Madrid, est pleine de ces banquiers-marchands, qui, dans leurs comptoirs, vendent des étoffes, des draps, des vins. Ainsi fit d'abord M. Aguado, jusqu'à la guerre d'Espagne et aux emprunts de 1820 à 1824 ; alors il déploya des ressources infinies dans les voies du crédit public.

Maître de l'emprunt Ghébart, après qu'il eut désintéressé le marquis de Jouffroi et ses associés, il proposa à la cour d'Espagne (à M. de Zea), sans y mêler la moindre idée ni même un semblant de politique, de lui procurer une série d'emprunts. Tout son système consistait en la substitution d'une dette espagnole perpétuelle à ces cédules royales à

échéance fixe, sorte de dette flottante que le Trésor ne pouvait pas toujours acquitter : pourquoi l'Espagne n'aurait-elle pas à son tour sa dette perpétuelle? Il suffirait pour cela d'un amortissement régulier et de l'exact payement des intérêts, et M. Aguado s'en chargeait.

Ce fut à cette habile combinaison que l'Espagne dut la transformation de sa dette; maître des certificats de la rente perpétuelle, il les mit en circulation avec la même facilité que MM. de Rothschild avaient négocié les certificats pour les ducats de Naples et à mesure des besoins; il paya exactement, il escompta même les intérêts. L'Espagne eut un crédit régulier, et M. Aguado fut nommé banquier de la cour; on a dit qu'en cette qualité il multiplia les certificats de l'emprunt espagnol. Je l'ignore, mais s'il le fit, ce fut du consentement du roi Ferdinand, c'est-à-dire du débiteur qui profitait de la confiance publique, comme, dit-on, la maison Rothschild avait fait à Naples pour les ducats. Il n'y avait là rien que de très-légitime : puisque la confiance venait à l'emprunteur, pourquoi n'aurait-il pas grandi sa dette à la hauteur de ses moyens et de ses besoins?

M. Aguado, active intelligence, sut le premier,

avec habileté, employer les journaux au service des affaires ; il se servit des feuilles royalistes, la *Quotidienne*, le *Drapeau blanc*, pour pousser son emprunt dans les rangs du parti légitimiste, riche de patrimoine et crédule pour ses opinions. M. Aguado, facile et hardi dans ses procédés, avait deviné le caractère besogneux des écrivains, et il les attirait à lui par mille dons secrets distribués avec distinction : à partir de 1824, M. Aguado développa sa fortune avec une rapidité exceptionnelle pour le temps ; il avait les moyens de publicité dans les mains, et c'est une force.

Exemple curieux. L'autre grand spéculateur qui avait également offert à l'Espagne de s'occuper de son crédit, M. Ouvrard, était jeté à Sainte-Pélagie, puis à la Conciergerie, par suite de la liquidation des marchés contractés pour l'expédition d'Espagne en 1823. Ainsi souvent dans la spéculation, l'un s'avance vers la fortune, l'autre mérite la juste répression ; et pourtant ils ne sont souvent qu'à parité de jeu dans les mêmes voies, les mêmes idées, les mêmes éléments : ce qui constate que la spéculation trop hasardeuse est en elle-même un délit, et que les jeux de la fortune sont un mal moral.

Au Congrès de Vérone, on se le rappelle, M. Ouvrard avait offert un emprunt de 100 millions à la régence de la Seu d'Urgel si elle était reconnue ; son offre ayant été repoussée, M. Ouvrard avec l'instinct qui ne l'abandonnait jamais, vit bien que tout n'était pas fini de ce côté, et il se rendit en Espagne où il acheta conditionnellement des vivres, passa des marchés de transports, de fourrages avec des maisons espagnoles et il attendit paisiblement à la frontière l'expédition conduite par M. le duc d'Angoulême, avec plus de dévouement, de noblesse que de prévoyance. Le ministre de la guerre, fidèle aux traditions du passé, s'était prononcé contre les fournisseurs, les munitionnaires généraux pour se donner tout entier aux intendances. Il s'était bien conclu quelques marchés particuliers pendant l'occupation des alliés en vivres, fourrages, munitions, mais une direction générale fut créée pour centraliser toutes les fournitures de la guerre : on la confia successivement aux généraux Dejean et Andréossy, vieillis et d'une capacité douteuse ; les choses furent si parfaitement préparées, lorsqu'il s'agit de marcher en Espagne, que M. le duc d'Angoulême en arrivant sur la Bidassoa ne trouva aucun des éléments nécessaires pour en-

trer en campagne. A ce moment se présenta M. Ouvrard ; maître de tous les marchés secondaires en Espagne, il avait dans ses mains surtout les moyens de transport et les magasins établis sur la route ; il les proposa dans ce moment décisif d'où dépendait le sort de la campagne. S'il y eut des corruptions, je veux l'ignorer ; les marchés furent-ils très-profitables à M. Ouvrard? c'était son droit de fournisseur exploitant une heureuse circonstance ; mais un fait constaté, c'est que les marchés étaient indispensables à la campagne et que fidèlement exécutés ils la firent réussir.

On vit une fois de plus les avantages de l'industrie privée sur l'administration elle-même, avec quelle facilité elle agit, comment elle se procure les ressources nécessaires dans les cas urgents, tandis que les intendances avec leurs ressorts lourds et réguliers emprisonnent les éléments spontanés de l'activité commerciale : M. Ouvrard fut néanmoins arrêté, traduit devant la Cour des pairs; petite satisfaction donnée à cette opinion libérale qui ne pouvait pardonner la guerre d'Espagne. Mais M. Ouvrard, esprit à aventures, souvent peu scrupuleux dans ses moyens, n'avait rien à se reprocher dans ses marchés;

s'il y avait eu quelque corruption semée, c'était une de ces mauvaises habitudes familières aux fournisseurs du Directoire, et qui ne se perdent jamais.

La prison même n'était pas une nouveauté pour M. Ouvrard qui se débattait alors avec son ancien confrère Seguin dans des procès de prise de corps. Étrange et triste spectacle que ce pugilat entre ces deux débris dorés des spéculateurs de la République; M. Seguin, immensément riche, étalait un faste de fort mauvais goût à sa terre de Jouy où il se permettait des excentricités envers ses convives. Il y a toujours des convives à ces tables de parvenus qui font subir les humiliations de leur causerie, les trivialités de leur tournure et l'odeur de leur passé. N'y en avait-il pas même chez le fils de Grimod de la Reynière dont la parole ignoble vous faisait acheter bien cher un dîner tout en cochonaille pour rappeler, disait-on, les origines de famille! Grimod de la Reynière, le précepteur des gâte-sauces de barrière, avait des parasites, profession vieille comme les satires de Perse et de Juvénal. Qu'étiez-vous devenu noble temps où le financier s'honorait en recevant l'artiste, le poëte, où Helvétius serrait la main à Voltaire et La Popelinière à Grétry!

RÉDUCTION DE L'INTÉRÊT DE LA DETTE PUBLIQUE. — CONVERSION DE LA RENTE.

—

1823—1825.

Le mouvement progressif du crédit public avait été immense depuis 1823. La rente 5 pour 0/0 dépassait son pair depuis 1824, et on la faisait à 105 et jusqu'à 107 francs. La caisse d'amortissement par son action journalière et légale rachetait ainsi à 54 p. 0/0 la rente vendue en 1817 à 52 fr. à la maison Hope et Baring. C'était anormal et ruineux pour l'État.

Une telle situation du crédit ne pouvait se prolonger, et la maison Rothschil fit les premières ouvertures à M. de Villèle pour une vaste opération qui consisterait à convertir la dette publique du 5 en 3 pour 0/0. Le mot était nouveau en France, mais en Angleterre, l'opération s'était faite à diverses fois, même à l'origine du crédit. La première réduction d'intérêt de la dette publique anglaise qui re-

montait jusqu'en l'année 1716, ne fut pas générale et porta seulement sur un capital de 25,000,000 de livres sterling, dont l'intérêt fut réduit de 6 p. 0/0 à 5 p. 0/0. La seconde réduction eut lieu (de 1720 à 1727) sur un capital de 50,000,000 de livres de 5 à 4 p. 0/0. La troisième de 1754 à 1757 porta sur un capital de 56,000,000 de livres de 4 à 3 p. 0/0. Tout s'était opéré dans l'ordre et avec régularité.

Dans les temps plus modernes, de plus vastes réductions avaient lieu, mais toujours on avait accompli deux formes préliminaires : on prévenait les porteurs d'inscriptions longtemps d'avance, on leur assurait ainsi un certain délai ; puis l'état offrait le remboursement intégral de la dette sous des conditions particulières. Dans les réductions opérées au milieu des crises et périls même de l'Angleterre, cette offre du remboursement avait été comme un préliminaire sacré de toute conversion. L'État ne se croyait dégagé qu'à cette condition ; et, à cet effet, des compagnies de banquiers s'organisaient pour aider la Trésorerie dans l'offre du remboursement.

En France, la réduction de l'intérêt de la dette, d'après une forme régulière, était inconnue : dans les

temps difficiles, les arrêts du conseil avaient réduit les quartiers de rente, et Boileau avait écrit :

.... Plus pâle qu'un rentier
A l'aspect d'un arrêt qui retranche un quartier.

Tout n'était ici que nécessité provisoire, et le quartier suivant de la pension était intégralement payé. On ne pouvait pas davantage comparer à une conversion régulière, la loi spoliatrice du tiers consolidé en l'an IV avec remboursement au moyen de valeurs mortes, acte de violence sans justice et sans vérité.

Le projet proposé par M. de Rothschild à la tête d'une vaste compagnie où se trouvaient M. Laffitte, les receveurs généraux, Lapanouse, et toute la haute banque étrangère, se résumait dans les idées que voici : Offre de remboursement au pair à tous les rentiers (les capitaux étaient prêts, mais ils ne seraient pas nécessaires) création d'un 3 p. 0/0 à 75 francs pour laisser au jeu toute son élasticité, préférable à un 4 p. 0/0 immobile et mort dont la spéculation ne voulait pas. Les bénéfices de l'opération consistaient pour la compagnie dans l'abandon par l'État des bénéfices de l'opération pendant l'année courante. Le conseil des ministres approuva le projet préparé par M. de

Rotshchild; il fut signé par M. de Villèle. Mais d'après les conditions mêmes du système représentatif, il devait être soumis à la Chambre des députés et à la Chambre des pairs.

Le tort de M. de Villèle dans cette circonstance, fut de ne pas avoir assez préparé l'idée de la conversion de la rente dans l'opinion publique par les journaux : il ne l'annonça pas d'avance, comme cela s'était pratiqué en Angleterre; le projet parut comme un coup de surprise qui agita violemment les rentiers et l'opposition dans la Chambre des députés fut d'une audace extrême. Autant M. Laffitte s'honora par l'examen et la défense calme et rationnelle de la mesure (quoiqu'il fût de l'opposition libérale), autant M. Casimir Périer se montra violent, irrité dans un système d'attaque et de dénigrement contre M. de Villèle auquel il avait voué une rivalité jalouse et puérile. Enfin le projet passa à une majorité assez considérable. Il fut ensuite présenté à la Chambre des pairs.

Il existait dans cette Chambre un grand parti d'opposition composé d'hommes très-capables, mais qui avaient à se venger de leur chute ministérielle. Quant aux financiers de la pairie, ils appartenaient, les uns aux idées de l'ancienne Trésorerie, tels que

MM. Gaudin et Mollien, fort arriérés dans le mouvement moderne du crédit pulic; les autres, dirigés par M. Roy, habile spéculateur sur les propriétés, les créances et les forêts, possesseur de fortes parties de rente 5 p. 0/0, qui ne voulait pas sacrifier 1 p. 0/0 d'intérêt. La discussion fut longue, animée; la presse se prononça passionnément contre le système de M. de Villèle, et il fut rejeté aux acclamations de tout Paris illuminé de cette lueur de joie blafarde qui précède souvent les révolutions.

Le ministère ne perdit pas courage; un autre système fut proposé par M. Rothschild et accepté par M. de Villèle; d'après ce nouveau projet la conversion ne serait point forcée, mais facultative, les rentiers seraient appelés à opter entre la conservation de la rente à 5 p. 0/0 et le 3 p. 0/0 à 75; mais l'amortissement tout entier appliqué à cette dernière valeur, n'agirait pas sur le 5 p. 0/0, car l'État ne pouvait pas racheter à 105 ce qu'il avait vendu à 52 francs. Ce projet soumis à la Chambre des députés fut adopté à la suite d'une vive discussion; il le fut également à la Chambre des pairs qui tenta de morceler, de décapiter le plan de M. de Villèle; le ministère se trouva une fois encore en présence de M. Roy. C'é-

tait le temps des longs discours ; il fallait voir et entendre M. de Villèle avec sa parole lucide et calme; jamais un mot dur ni amer contre M. Roy, petit homme, rond, à l'habit, à la poudre comme la portaient les procureurs au Châtelet, plaidant pour son 5 p. 0/0 avec véhémence, comme pour son patrimoine. Enfin la conversion fut votée, et le 3 p. 0/0, et le 4 1/2 p. 0/0, introduits dans nos fonds publics, avec le principe du remboursement au pair.

C'était beaucoup déjà, mais pour rendre la mesure utile, il fallait que l'option pour le 3 p. 0/0 s'appliquât à une masse de rente assez considérable pour que le dividende en fût amoindri. L'opposition voulait préparer un déboire à M. de Villèle ; maîtresse des journaux, elle ne cessa d'irriter les rentiers qui avaient trois mois pour opter : « gardez votre 5 p. 0/0 » les nouveaux fonds furent condamnés et flétris comme un agiotage. On fit des articles en prose et en vers sur ce thème, et M. Méry le poëte (il y a longtemps de cela), dit de M. de Villèle dans une ode fameuse :

Il coterait encor la rente
Sur les débris de l'univers.

C'est que M. de Villèle était un ministre persévérant, convaincu, dessiné ; il n'avait certainement aucun intérêt personnel dans l'opération : devait-il volontiers se rendre impopulaire à Paris, surtout où les rentiers porteurs de 5 p. 0/0, étaient maîtres de l'opinion publique ? si donc le ministère proposait son plan de finance, c'est qu'il voulait réaliser de grandes économies et dégrever la propriété foncière, lui donner plus de valeur, plus de stabilité par l'indemnité accordée aux propriétés confisquées. M. de Villèle, chef de la majorité, voulait imiter l'Angleterre qui réserve l'impôt sur la terre pour les temps de crise et de guerre sérieuse. L'impôt indirect facile et doux seul pourvoirait au budget en temps de paix. La prospérité publique devait donner aux impôts indirects une impulsion vaste, soutenue, profonde dans ses éléments ; M. de Villèle avait beaucoup étudié, beaucoup comparé dans son séjour aux colonies où l'impôt n'avait jamais embrassé que les douanes et les objets de consommation.

MŒURS. — HABITUDES. — OPPOSITION DU COMMERCE ET DE LA BANQUE DE PARIS.

—

1826—1827.

Ce débat ardent, prolongé sur la conversion de la rente me paraît l'époque décisive où la banque et le commerce de Paris passèrent décidément dans l'opposition au gouvernement qu'ils avaient tant acclamé en 1814. Il y avait longtemps que la chose se préparait par un travail lent, invisible, réel néanmoins dans le journalisme écouté comme un oracle. La presse était arrivée à son paroxysme de colère et de menace contre la Restauration ; les journaux adulaient le commerce, l'industrie fort enclins à se croire les grandes couronnes de l'intelligence. Aussi le commis-marchand, le pilier de boutique étaient-ils devenu les colonnes de l'émeute ; le commis-voyageur avait été l'ambassadeur des *ventes* du carbonarisme, comme le conducteur de diligence était le porteur des messages secrets de la révolution.

Dans son aveuglement, le haut commerce, jaloux de la Restauration, favorisait la démoralisation politique de l'ouvrier; ses journaux prospecturaient les plus abominables brochures, les livres dépravateurs, réimprimés du XVIIIe siècle : Touquet, l'éditeur des plus tristes publications à bon marché, était aidé par une souscription de banquiers. On commençait à prêcher la haine de la propriété héréditaire et de la noblesse, l'égalité absolue, la souveraineté turbulente dans les manufactures qui grandissaient : les récentes révoltes de Birmingham et de Manchester n'avaient pas éclairé de leurs torches lugubres l'esprit très-borné en politique du commerçant de Paris; aux élections ceux-ci votaient pour la gauche patriote, comme on le disait alors; ils donnaient leurs voix avec une sorte de triomphe à MM. Laffitte, C. Périer, Ternaux, Jacques Lefebvre, etc.; ils s'étaient tous passionnés contre le pacifique et noble gouvernement de Charles X, si favorable au développement des intérêts et au respect des droits.

M. Laffitte était toujours l'homme complexe; lié avec le gouvernement pour des affaires de finance, il était resté pour l'autre partie de sa vie, homme d'opinion très-avancée, à ce point que dans la conjuration révolu-

tionnaire de 1820 il fut question de le faire arrêter et juger, tant les preuves d'avances d'argent aux conspirateurs étaient justifiées ! ni Louis XVIII, ni Charles X ne voulurent jamais y consentir. On parlait haut chez M. Laffitte, et son salon fut la première réunion d'opposition subversive. Il y avait plus de circonspection et de méfiance chez M. C. Périer; il ne conspirait pas, c'est-à-dire qu'il ne favorisait pas les complots, il ne les salariait pas surtout; car inflexible de cœur, c'était le modèle du banquier, homme d'affaires, absorbant sa vie dans ses livres, travailleur infatigable, bravant la maladie et la souffrance, non point pour une grande idée ou pour une généreuse pensée, comme le soldat ou le magistrat, mais pour augmenter ses usines de fer, ses comptes-courants, ses terres, ses maisons. Tel est, au reste, le financier jusqu'à ce que la mort le trousse un beau matin en grimaçant devant lui l'attitude d'un garçon de recette, sa sacoche bien pleine, comme Holbein l'aurait conçu pour sa danse macabre.

M. Ternaux, si doux, si inoffensif, s'était jeté dans l'opposition. Pourquoi? il ne l'aurait pas pu dire lui-même, car il n'avait reçu de la Restauration qu'un honorable concours, des marques d'estime

et de distinction, quelquefois plus encore : et cependant M. Ternaux était monté à ce point de colère qu'un ministre royaliste put dire un peu plus tard de lui en faisant allusion aux doux moutons de sa manufacture : « Ce M. Ternaux veut donc devenir un Catilina mérinos? » Ce changement survenu dans les allures et les opinions de M. Ternaux était la résultat de plusieurs causes ; et la plus active de toutes, la lecture des journaux de l'opposition ; l'action de la presse a toujours été immense sur les esprits faibles et même sur les forts, et ce qu'on répète tous les jours devient la vérité reconnue. Or, l'on disait sans cesse dans les couplets de chansons, dans les articles de journaux : « que les nobles revenus de l'émigration voulaient humilier les industriels, insulter au temps présent et aux illustrations nouvelles. » On l'avait pris au sérieux et on se croyait réellement humilié.

Nobles et pauvres gentilshommes, qu'avaient-ils donc fait pour mériter ces reproches? Était-ce leur faute s'ils avaient des noms illustres et les prestiges historiques qui leur étaient attachés? était-ce leur faute si l'extrême politesse de leurs manières et leur élégance de formes les distinguaient du monde industriel? Était-ce leur faute si les nouveaux acqué-

reurs de leurs châteaux paternels, n'avaient acquis que la matière sans l'idée, si les cornets de l'épicerie, le mètre du fabricant et le boisseau du fournisseur étaient moins poétiques que les alérions, les merlettes et tourteaux, les haumes et les brassards du moyen-âge? Nouveaux possesseurs de ces vieux domaines, venait-on les troubler dans leur rôle de châtelain jouant au luxe, à la grandeur, aux petits tableaux, à la petite vaisselle? craignaient-ils que le vieux fantôme d'un ancêtre couché sur la tombe vînt briser d'un coup de gantelet tout ce clinquant d'un luxe de musée étiqueté à sa valeur dans l'inventaire annuel!

L'opposition d'un autre côté de la banque représentée à Paris par MM. Delessert, Jacques Lefebvre, Odier, André Cottier, etc., tenait à la nature et aux griefs éternels du parti protestant dont l'habitude était d'incessamment se plaindre. Depuis le XVIe siècle, l'esprit d'examen essentiellement de l'opposition ne s'abdiqua jamais : ensuite on avait semé le bruit que le clergé catholique tendait à tout envahir, et pour cela on avait créé à l'usage de la presse une sorte de fantôme qu'on appelait la Congrégation; les banquiers protestants devinrent les chefs de l'opposition de gauche avec la conviction niaise, mais

sincère, que la Congrégation songeait à leur enlever la liberté de conscience et à imposer son unité à l'anarchie des croyances calvinistes.

A côté de cette opposition de la haute banque, il en était une plus osée parmi les commerçants ou industriels. On peut prendre comme types pour la représenter : M. Audry de Puyraveau et M. Kœchlin, de Mulhouse ; M. Audry, caractère ardent, homme d'action, avait une certaine importance pour le parti, car il disposait d'une masse considérable d'ouvriers par ses charrois établis sur une large échelle, et M. Audry de Puyraveau, le premier, avait semé l'esprit de révolte dans l'atelier ; le socialisme travaillait déjà dans l'ombre et nul ne le voyait. M. Kœchlin de la Basse-Alsace, travailleur d'indiennes et de calicots, était un honnête homme, tout imbu des doctrines démocratiques ; c'était par son influence que presque toute la rue du Sentier, colonie industrielle de Paris, était dévouée à l'opposition. Or, cette influence de l'Alsace se faisait sentir jusque sur l'esprit positif et modéré de M. Humann, qui s'était beaucoup rapproché de M. de Villèle, pour les questions commerciales et de banque ; si M. Humann, fortune considérable acquise aux fron-

tières de l'ancienne Allemagne, n'osait pas trop se brouiller avec son parti, les besoins de ses grandes et diverses industries ne lui permettaient pas de se séparer du ministère des finances : n'était-ce pas là que se liquidaient les primes de l'exportation? M. Humann dans sa vieille et primitive position commerciale de l'Alsace, n'avait-il pas eu besoin sans cesse de quelques appuis pour ses bons rapports avec la douane? or les intérêts rapprochent les esprits positifs des divers systèmes de gouvernement. On est presque toujours homme d'affaires avant d'être homme de parti.

SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DE L'ANGLETERRE. — ÉMANCIPATION DE SAINT-DOMINGUE. — EMPRUNT D'HAITI.

1826—1827.

Ainsi marchait la France, tandis que M. Canning poursuivait l'œuvre de l'émancipation des colonies espagnoles! Pour rassurer le commerce et les prêteurs anglais, M. Huskisson abordait hardiment une idée nouvelle, féconde ou dangereuse à raison qu'elle serait acceptée ou refusée par l'Europe. Il était constaté que le commerce anglais ne pouvait désormais respirer, si des barrières lui étaient imposées, et qu'il était trop puissant pour rester dans ses limites sans succomber sous l'exubérance de ses propres forces: M. Huskisson donnait donc l'exemple d'un abaissement de toute barrière, d'une diminution subite de tous les droits, de tous les tarifs, en proclamant cette maxime : « que loin que le revenu en fût affecté, il grandirait par l'extension même que prendraient

les affaires et la disparition de la contrebande. »

Tout en espérant ces résultats, en Angleterre, la crise s'était produite et développée avec une intensité immense. On a vu que pour la conjurer ou au moins pour l'apaiser, M. Canning développait son projet d'émancipation absolue des colonies espagnoles, depuis surtout que les capitaux anglais s'y étaient jetés par grandes masses. Il savait qu'après la restauration de Ferdinand VII, une société de capitalistes offrait au roi des Espagnes un emprunt de 200 milllions de réaux, sous la condition qu'ils seraient destinés à reconquérir les colonies révoltées. A tout prix, M. Canning voulait éviter ce résultat, si préjudiciable au commerce et aux capitaux anglais; et comme le cabinet français pouvait être d'un grand secours, M. Canning vint à Paris pour s'aboucher avec M. de Villèle, esprit qu'il savait très-positif et alors véritablement trop absorbé dans les questions financières pour rester un homme de parti.

Après la guerre de 1823, l'Espagne demeurait débitrice de la France d'une somme d'environ 89,000,000, M. de Villèle acceptait en partie les idées de M. Canning, en les modifiant par le système d'une émancipation concédée par le roi Ferdi-

nand VII, moyennant indemnité. De cette manière, il pourrait rentrer d'abord dans la somme que le Trésor de France avait avancée, et la dette espagnole pourrait être notablement diminuée; ces idées, M. de Villèle cherchait à les faire prévaloir à Madrid, auprès du roi Ferdinand VII, et afin de donner un exemple qui pût vivement frapper le cabinet espagnol, M. de Villèle proposa au conseil de Charles X, l'émancipation de Saint-Domingue, laquelle serait proclamée par ordonnance du roi de France, moyennant la stipulation d'une indemnité destinée aux colons dépouillés. Ce terme moyen ne valait-il pas mieux que l'éventualité incertaine de la conquête par les armes? Une ordonnance du 17 avril 1825 déclara Saint-Domingue émancipé et reconnu sous la double condition d'une indemnité de 150 millions destinée aux colons, et d'un traité de commerce qui assurait en faveur des marchandises françaises, la diminution d'une moitié des droits.

L'amiral de Mackau fut chargé de porter à la république d'Haïti cette ordonnance, d'ailleurs arrêtée d'avance, comme un traité diplomatique auquel il ne manquait que la forme et le protocole solennellement accepté; il fallait pourvoir à la clause de l'in-

demnité, qui, par l'art. 2, devait être versée par cinquième à la caisse d'amortissement d'année en année. Le président Boyer avait déclaré que Haïti n'avait pas les éléments dans ses revenus actuels pour acquitter une telle dette, et M. de Villèle, dans la prévoyance de l'objection, s'était fait fort de réaliser un emprunt avec d'autant plus de facilité que l'idée d'émancipation de Saint-Domingue était saluée par le parti libéral, sous le patronage de MM. Laffitte et Ternaux, en constants rapports avec Haïti. A la suite de l'ordonnance d'émancipation, le président Boyer délégua trois commissaires qui vinrent à Paris pour régler les conditions financières et commerciales de l'ordonnance du Roi.

Le développement immense qu'avait pris le crédit public en France donnait l'espoir d'une réalisation prompte de cet emprunt et à de bonnes conditions ; comme il n'y avait pas dans le crédit de la république des éléments d'une dette perpétuelle, l'emprunt dut se faire en cédule de 1,000 francs chacune, avec intérêt à 5 p. 0/0, remboursable par tirage.

Les commissaires en avaient fixé le taux au chiffre de 90 fr. pour 100 fr. Il ne put être atteint. La compagnie Ternaux-Laffitte ne dépassa pas en

maximum 76 fr. pour 100 fr. Les commissaires, en déclarant qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'accepter un chiffre aussi bas, se dirent prêts à négocier sur d'autres bases, et alors une compagnie nouvelle, composée de MM. de Rothschild frères, Haguerman, Laffitte, Blanc-Collin, Ardouin-Hubard, César Lapanouse, Paradis et Ce, le syndicat des receveurs généraux, offrit le chiffre de 80 fr. accepté par les commissaires d'Haïti. Ainsi fut adjugé cet emprunt destiné à de si étranges secousses dans le mouvement politique de la société française.

M. de Villèle avait mis un soin particulier dans l'accomplissement de cette négociation, tout à la fois pour assurer une indemnité aux colons, et pour donner, je l'ai dit, un exemple à l'Espagne. Ferdinand VII n'avait point suivi cette impulsion ; il se refusa nettement à toute ordonnance d'émancipation, et M. de Villèle eut la douleur d'annoncer à M. Canning que ses insistances avaient été inutiles en Espagne : le roi Ferdinand repoussait même l'idée d'une indemnité. Dans ces circonstances, M. Canning n'hésita plus, et prenant pour point de départ le fait de l'indépendance en lui-même, il déclara par un acte de cabinet qu'il allait reconnaître

la souveraineté légale des nouveaux États de l'Amérique du Sud par des traités de commerce. M. Canning pouvait bien ainsi, sans doute, raviver le crédit, développer les sources de l'industrie en Angleterre, mais il ne pouvait remédier à cette situation pauvre et nécessairement obérée que créait la guerre civile dans les républiques du sud de l'Amérique. Le mal profond était là sans remède : l'anarchie avait semé la misère.

Il se passait un phénomène économique digne d'attention, c'est que les pays du nouveau monde qui produisaient les métaux précieux, alors devenus pauvres, ne pouvaient pas même payer l'intérêt de leurs emprunts. Ceci venait de deux causes : de l'absence d'un gouvernement régulier, puis de la puissance relative du papier de crédit qui tendait à prendre la place de l'or : un gouvernement fixe est la première source de la confiance; le crédit n'aime pas que le sol tremble; il s'effraie au moindre mouvement comme la population du Mexique ou du Pérou, aux secousses d'un tremblement de terre. Ce n'était pas précisément la forme républicaine qui faisait peur; n'existait-elle pas aux États-Unis du Nord? mais ces changements rapides, sou-

dains, saccadés, qui précipitaient les États de l'Amérique du Sud dans des révolutions incessantes. Ensuite, il se faisait un mouvement tel dans les valeurs de crédit, que l'or tendait à ne plus être qu'une matière de dépôt ou un appoint. Le billet de Banque était partout reçu comme le numéraire métallique.

Cependant la crise économique de 1824 et 1825, amenée surtout par M. Huskisson, compromit le crédit de la plupart des banques provinciales en Angleterre, et le contre-coup s'en fit sentir en Amérique. Aux États-Unis, rien ne devint plus fréquent que la suspension des payements et même la banqueroute des banques provinciales. Si la vie du crédit n'en fut pas altérée, c'est que l'esprit d'aventure est le caractère du Yankee; il aime les fortunes qui se font vite et se perdent par les mêmes moyens : cette circulation fiévreuse constitue la vie générale du crédit en Amérique : on s'élève comme l'aigle des États vers le ciel étoilé, ou bien l'on se précipite de ruine en ruine comme la chute du Niagara.

INDEMNITÉ AUX PROPRIÉTAIRES DÉPOSSEDÉS. — TENTATIVES CONTRE LE MORCELLEMENT DE LA TERRE.

—

1826.

La propriété foncière, à cette époque, était atteinte de deux vices profonds : 1° la différence que la Charte n'avait pu effacer dans l'opinion publique entre les biens dits nationaux et les propriétés héréditaires transmises légitimement par la famille ; 2° le morcellement indéfini qui, après 1789 et l'égalité de partage, réduisait la propriété foncière à des infinies petites parcelles. Ses cotes se multipliaient chaque année dans des proportions fatales à l'agriculture.

Depuis la Restauration, la crainte des possesseurs de biens d'émigrés s'était encore accrue, car la conscience publique s'étonnait de ce que le trône des Bourbons restauré en France, ceux qui avaient souffert pour leur cause n'eussent pas retrouvé leur patrimoine, ou au moins une indemnité. Cette pen-



sée s'était plusieurs fois reproduite dans les Chambres de 1814 et de 1815 : quoi, on avait payé les arriérés de la République et de l'Empire, les émigrés seuls souffraient encore d'une grande injustice! Il fallut trouver une combinaison financière qui pût ne pas trop charger les services du Trésor, et en même temps satisfaire un devoir impérieux pour la Restauration. M. de Villèle avait cru la trouver dans la conversion des rentes.

Ce projet opérait une économie dans le dividende semestriel, et l'on en profitait pour créer 30 millions de rente 3 p. 0/0, au capital de 1,000,000,0000, destiné à indemniser les propriétaires dépossédés. Il était vrai que la conversion ne s'était étendue que sur une petite échelle, mais le principe était posé, et désormais les emprunts se feraient en 3 p. 0/0. M. de Rothschild proposait à M. de Villèle d'en finir d'une seule fois avec l'indemnité par un grand emprunt qui lui aurait été consacré. Le ministre préféra agir lentement, avec méthode et prudence, par la création de 30,000,000 de rente 3 p. 0/0, que les indemnitaires recevraient au pair de 100 fr. par annuité de 6,000,000 chacune. Ce projet consacrait encore le 3 p. 0/0, et laissait supposer qu'il pourrait atteindre

son pair. Il grevait peu le Trésor, car 6,000,000 de rente répartis chaque année n'étaient rien pour la Bourse, en supposant même qu'elles fusent toutes jetées sur la place; la caisse d'amortissement, qui agissait sur le seul 3 p. 0/0, suffirait pour les absorber dans une période de vingt années.

Le projet de loi sur l'indemnité fut préparé et rédigé, d'après ces éléments, par M. de Martignac, alors directeur général du domaine; il fut combattu dans les Chambres d'une façon scandaleuse, par certains députés de la gauche, qui reçurent l'indemnité, tout en la déclarant immorale. Ce fut à tort qu'on intitula cette loi du nom des émigrés; il ne s'agissait pas d'eux, mais de tous les propriétaires dépossédés par les confiscations révolutionnaires, et cette répartition se fit avec tant d'impartialité, qu'il y eut une indemnité même pour les héritiers de Robespierre. Cette loi ne fut au fond qu'un hommage rendu à l'inviolabilité de la propriété foncière; l'exécution sincère de cette disposition de la Charte qui abolissait la confiscation, et déclarait que nul ne pourrait être dépouillé de sa chose, même pour utilité publique, sans une suffisante indemnité.

D'après l'état dressé par la commission, le plus

fort des indemnitaires, ce fut M. le duc d'Orléans, du chef de sa mère (des Penthièvre) ; le chiffre total de son indemnité fut de plus de 14,000,000; après lui ce furent certains membres libéraux de la pairie et de la Chambre des députés, qui reçurent les indemnités les plus élevées, et, par exemple :

M. le duc de Choiseul,	1,000,000
M. le duc de Liancourt,	1,400,000
M. le marquis de Lafayette.	450,682
M. Gaëtan de La Rochefoucauld,	428,206
M. le comte de Thiars,	357,850
M. le comte de Lameth,	201,696

Tous appartenaient à la gauche déclamatoire ; et néanmoins tous mirent de côté leurs opinions les plus austères pour recevoir, avec une remarquable exactitude, les coupons de rente qui leur étaient attribués par cette loi qu'ils avaient flétrie : nul ne mit en action les paroles désintéressées qu'il avait exprimées dans ses discours, et la loi d'indemnité, excellente pensée, eut le résultat merveilleux qu'on avait espéré ; elle égalisa toutes les propriétés territoriales, il n'y eut plus de distinction entre les biens nationaux et les propriétés héréditaires. Les prix furent

désormais les mêmes dans les contrats de vente pour les propriétés de toutes les origines.

Plût à Dieu qu'il en eût été de même du projet de loi que les journaux de la Révolution dénoncèrent avec une fureur indicible sous le titre de *loi sur le droit d'aînesse*. Il ne s'agissait que d'opposer une faible digue à ce morcellement désastreux qui rendait impossible toute grande culture en France. Un jour, M. de Bonald, consulté sur la situation politique, répondit : « Bien fou, vraiment, qui s'occupe de politique aujourd'hui ; la question réelle et sociale, c'est de savoir si, dans cinquante ans, la France aura assez de bœuf et de blé pour manger. » Il ne s'agissait donc pas, dans le projet de M. le comte de Peyronnet, de rétablir l'ancien droit civil de la France, mais de prendre une mesure sérieuse, conservatrice, contre le morcellement indéfini de la propriété. Certes, le projet de M. de Peyronnet était bien innocent, bien imparfait; il réduisait la faculté de l'aînesse et de la substitution aux familles électorales payant 300 fr. de contribution; ce qui ne s'étendait pas au chiffre de 100,000 cotes. Mais enfin il pouvait empêcher un grand mal, et, chose étrange, il fut repoussé par la Chambre des pairs, épisode fort cu-

rieux de l'histoire parlementaire, qui montrait toute l'insuffisance et le faux esprit des institutions fondées par la Charte. Quoi! il existait une Chambre des pairs chargée de représenter l'aristocratie, de la fonder, de la favoriser en France, et c'était précisément cette Chambre qui repoussait le seul acte d'une tendance un peu conservatrice, depuis l'avénement des Bourbons! La Chambre des pairs était éprise des lois égalitaires. (Les pouvoirs adoptent souvent certaines formules dans lesquelles ils se débattent et qui les tuent.) Ainsi on caressait, on invoquait sans cesse les idées, les principes de 1789, sans remarquer que ces principes avaient saturé la société d'égalité et de révolution.

Le budget de 1827 posa le principe d'un dégrèvement de la propriété foncière successif, de telle manière qu'on arriverait, après quelques années de paix, au taux de 10 p. 0/0 sur le revenu de la propriété foncière, dont l'impôt avait été élevé jusqu'à 30 p. 0/0. M. de Villèle croyait parvenir, par la puissance de l'amortissement qui s'exerçait sur un un seul fonds, le 3 p. 0/0, jusqu'à éteindre la rente inscrite dans des proportions considérables. L'amortissement agissait par la puissance capitalisée de

plus de 40,000,000, et pouvait acheter 3,500 fr. de rente par jour, 120,000 fr. par mois, 1,500,000 fr. par année, 13,000,000 chaque cinq ans, 33,000,000 pour dix années, y compris les intérêts toujours composés. L'accroissement du revenu indirect permettait ce résultat.

Le ministre ne renonçait pas à son projet d'un vaste emprunt pour racheter tout le 5 p. 0/0 au pair et donner l'option, ou du 4 1/2 p. 0/0 au pair, ou du 4 p. 0/0 à 85, ou du 3 p. 0/0 à 75; afin que, par la mobilité et l'active élasticité de chaque fonds, on pût opérer dans de bonnes conditions de hausse. M. de Villèle était devenu un des ministres les plus capables dans la direction du Trésor public : il y avait chez lui un certain mélange de la témérité qui ose et de la sagesse qui dirige, véritables qualités des grands financiers.

LA GRÈCE ET L'ORIENT. — VOTE D'UN EMPRUNT. — DERNIÈRES OPÉRATIONS FINANCIÈRES DE LA RESTAURATION.

—

1828—1830.

Le ministère de M. de Villèle était tombé devant des difficultés politiques considérables, et le cabinet de M. de Martignac lui succédait dans la direction des affaires. Au ministère des finances, Charles X appelait M. Roy, l'antagoniste habituel de M. de Villèle, et qui, pour rendre son prédécesseur impossible, laissa s'accréditer l'accusation d'un déficit. Ce déficit résultait du chiffre de la dette flottante un peu accru par suite des nécessités qu'avaient imposées l'émancipation de la Grèce et les armements plus considérables qu'exigeait l'affaire d'Orient. Ce fut à l'occasion de ce déficit qu'on vit surgir à la Chambre des députés un débat puéril sur un crédit spécial porté au budget pour réparation de la salle à man-

ger du garde des sceaux. Il s'agissait de quelques réparations de luxe faites à l'hôtel de M. de Peyronnet à la place Vendôme. Après un débat de plusieurs jours, le crédit fut accordé après mille injures répétées contre le garde des sceaux, qui avait osé faire blanchir les plafonds de son hôtel.

Les affaires d'Orient exigèrent bientôt des armements considérables, et le conseil des ministres jugea un emprunt indispensable, ou au moins le vote d'un crédit spécial de 80 millions ; il fut accordé par les Chambres. M. Roy, l'adversaire le plus implacable du 3 p. 0/0, ne pouvait admettre que l'emprunt dût s'accomplir en ce fonds particulier : il ne pouvait pas non plus songer à emprunter au 5 p. 0/0, alors coté 115 à 117 fr., sans se rendre ridicule ; le Trésor avait tout ce qu'il voulait en argent à 3 p. 0/0 par la dette flottante. M. Roy proposa donc un emprunt en 4 p. 0/0, fonds nouveaux, auquel on appliquait un amortissement spécial de 2 millions. L'emprunt voté, M. Roy n'eut pas l'occasion d'essayer la puissance du crédit : le ministère de M. de Polignac succéda au cabinet Martignac, et M. de Chabrol remplaça M. Roy au département des finances. Le budget de cette année 1829 s'équilibra sans emprunt.

Au commencement de 1830, le roi ayant décidé l'expédition d'Alger, les dépenses qu'exigeait un armement si considérable excédant les prévisions du budget, le conseil des ministres décida que l'emprunt de 80,000,000, en 4 p. 0/0 serait réalisé. Au mois d'avril 1830, il fut mis en adjudication par soumission cachetée :

Celle de M. Aguado était de 97 fr. 55.

Celle d'une compagnie formée de MM. Mallet frères, Haguerman, Blanc et Collin, Gabriel Odier, offrirent pour chaque 4 fr. de rente 98 fr.

Le syndicat des receveurs généraux 100 fr.

Enfin, MM. de Rothschild frères 102 fr. 72 1/2.

Les concurrents virent bien que personne désormais ne pouvait lutter contre M. de Rothschild.

Ce fut certainement l'apogée du crédit en France, car du 4 p. 0/0 à 102 fr. c'était du 5 p. 0/0 à plus de 120 fr., et du 3 p. 0/0 à 86 fr. La Restauration était en paix avec toute l'Europe : la France prenait le premier rang parmi les nations, et c'est la seule époque où le 3 p. 0/0 français n'eut plus qu'un écart de 7 fr. 50 c. avec le 3 p. 0/0 anglais. On espérait atteindre le pair à la fin de l'année, si l'expédition d'Alger allait à sa fin heureuse et

grande, comme tout le présageait : l'intelligence du chef et le courage du soldat.

Au milieu de cette prospérité si grande, un esprit d'agitation et de trouble se manifestait partout. C'est une chose triste à dire ! Les époques les plus prospères sont celles qui sont les plus exposées aux révolutions ; les peuples se révoltent moins quand ils ont faim que quand ils sont repus. Dans la prospérité, il se répand une force de chaleur vive, un vin capiteux monte à toutes les têtes, et l'on marche aux changements. Mais ce qui étonne le plus à cette époque, c'est de voir la haute banque, la haute industrie se jeter tout entière dans l'opposition. M. Laffitte avait un parti pris, rien de mieux ; il voulait une nouvelle dynastie ; le dérangement presque notoire de ses affaires pouvait lui faire désirer un changement, sorte de *quitus* dans le trouble général. M. Audry de Puyraveau, tête de parti extrême, également ulcéré par le mauvais état de ses affaires de roulage, pouvait aussi souhaiter une révolution ; mais, ce qui formait le centre gauche, c'est-à-dire des maisons respectables, telles que MM. Delessert, Mallet, Odier, Jacques Lefebvre, etc., désirer un changement, jouer avec ce feu qu'on appelle la

révolte du peuple, c'est ce qu'on ne peut expliquer que par la passion ou l'aveuglement de l'esprit de parti.

Il faut dire que l'état de la presse arrivée à son plus haut degré d'égarement, troublait les meilleures âmes : on vit le hideux spectacle qui s'était produit une fois déjà pendant la guerre d'Espagne; l'opposition fit des vœux ardents pour que l'expédition d'Alger échouât. Tous les préparatifs avaient été accomplis avec un soin, une régularité remarquable, et lorsque l'armée et la flotte touchèrent le rivage d'Afrique, le parti libéral annonçait que l'expédition échouerait nécessairement. Au moment où le canon d'Alger annonçait la glorieuse victoire, que faisait ce centre gauche composé de la haute banque ? Il se préparait à voter une adresse séditieuse, et même au besoin à refuser le budget au roi de France !

Les élections de 1830 furent surtout dominées, absorbées par le haut commerce, la banque qui appelait un changement : dans quelles rues se faisaient ces illuminations sinistres qui précédaient et préparaient les émeutes? Dans la rue du Sentier, Thibautodé, Saint-Denis, dans tous ces coins de Paris où dominaient les chefs du commerce de gros et de dé-

tail : dans quels pays avaient lieu les élections les plus hostiles à la Restauration ? Partout où il y avait des manufactures, de grands ateliers industriels ? Ce n'était certes pas les ouvriers qui avaient alors une puissance sur les élections (ils n'étaient pas électeurs). L'opposition venait de la banque, des hautes industries, des patentés spécialement !

La Restauration fut brisée au milieu des services rendus au pays et des gloires de la conquête d'Alger ; Charles X, comme tous les rois de sa race, avait légué quelque chose à la France, une province de plus : Henri IV, la Navarre ; Louis XIII, le Roussillon ; Louis XIV, la Flandre et l'Alsace ; Louis XV, la Lorraine et la Corse : la Révolution, après une irruption ardente et glorieuse, n'avait laissé que des embarras, des dettes à payer et un territoireq u'il fallut disputer à l'invasion. Pourtant la Révolution resta populaire et à la fin triompha de la Maison de Bourbon, parce qu'elle représentait des doctrines qui remuaient les entrailles du pays et parlaient à son orgueil.

Pourquoi la Restauration tomba-t-elle d'une chute irremédiable ? C'est qu'elle ne fit rien de conforme à son principe ; elle laissa la propriété dans ses forces, son

origine et sa puissance révolutionnaires; elle laissa les idées, la richesse, la pensée écrite à ses ennemis; elle ne se réserva qu'un pouvoir étiolé, ébréché, bientôt démoli par la presse et la tribune : est-ce qu'on s'imagine que les Ordonnances de juillet furent la cause de la chute de Charles X? Ce n'est pas l'insurrection des ouvriers de M. Audry de Puyraveau ou de M. Ternaux, qui firent la révolution; ce n'est pas le jugement étrange de M. Vassal, président du tribunal de commerce, qui arrêta les Ordonnances. La chute de la Maison de Bourbon venait de plus haut : ses causes étaient dans la Charte, dans le Code civil, dans cette masse d'intérêts, d'appétits nouveaux, de glorieuses actions et d'ambition ardemment développés depuis 1789. La Restauration était comme une antique légende contée à une nation qui ne croyait plus.

DÉSORDRE FINANCIER APRÈS LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

JUILLET 1830.

Le centre gauche ou pour parler en termes moins parlementaires, les chefs de l'opinion bourgeoise qui avait fait la révolution de Juillet étaient les banquiers, les hauts industriels, les principaux commerçants de Paris. On avait vu un président du tribunal de commerce, M. Vassal, oser la résistance par un jugement rendu contre les Ordonnances et même M. Ternaux renvoyer ses ouvriers pour commencer la sédition. Certainement ces hommes honorables ne voulaient pas aller jusqu'à une révolution. La bourgeoisie est ainsi faite quand on la laisse agir, elle a toujours la prétention de donner des leçons au pouvoir et puis quand cette prétendue leçon est donnée et qu'elle a brisé l'autorité protectrice, elle s'en étonne. Effrayée, éperdue, elle se plaint des désor-

porter : alors il fallut aller au plus vite, et de là l'élection du duc d'Orléans, d'abord à la lieutenance générale du royaume, puis à la royauté du 9 août. Cette nouvelle dynastie ne fut si vite acceptée et bâclée, comme on le dit alors, que parce que les affaires commerciales étaient dans le plus triste état. Ce fut le triomphe personnel de la banque : MM. Laffitte, Périer, Jacques Lefebvre, Odier, Ganneron, etc., devinrent les hauts barons du nouveau monarque. L'avénement de Louis-Philippe fut dans la réalité le couronnement de la banque et du commerce.

Aussi le nouveau gouvernement trouva-t-il le concours facile de tous les établissements de crédit; l'abbé Louis qui prit le département des finances put grandir la dette flottante, émettre à son gré les bons du Trésor, et la Banque sans difficulté lui en prit pour 100,000,000 : n'était-ce pas le meilleur placement qu'elle pouvait faire? Ce concours donnait aux financiers la haute main dans la politique, et les banquiers devenaient des hommes d'État : MM. Laffitte et C. Périer furent appelés dans le conseil du nouveau roi pour le conduire et le dominer.

Mais ce qui aida le plus puissamment la Trésorerie dans cette crise, ce fut l'arrivée à Paris des grou-

pes d'or et d'argent du trésor de la Casauba; ces groupes, inventoriés avec fidélité, déposés à la Banque de France ou destinés à la Monnaie, servirent activement à la circulation. Si l'armée d'Afrique avait été admirable de désintéressement, en fut-il ainsi des principaux auteurs de la révolution de Juillet? L'argent et l'or coulèrent à flots parmi les besogneux triomphateurs, et la gratification de M. B. Constant fut assez ébruitée pour que l'histoire n'en fasse pas un mystère. M. Audry de Puyraveau reçut également une indemnité; il a depuis soutenu que c'était à peine la compensation de ce qu'il avait sacrifié pour armer ses ouvriers et les jeter sur la place publique le 27 juillet. Depuis quand un pouvoir régulier doit-il indemniser ceux qui prennent les armes pour le désordre?

La Bourse s'ouvrit, le 7 août, dans des conditions de baisse considérable (87 fr. le 5 p. 0/0, 65 le 3 p. 0/0). Cependant le Trésor était dans de bonnes conditions; l'impôt rentrait très-régulièrement; la dette flottante, dont l'intérêt était porté à 6 p. 0/0, inspirait confiance aux capitalistes; la Banque prêtait son concours avec activité; mais le commerce était suspendu, et, pour en réveiller les

ressorts, la Chambre des députés vota 30,000,000 comme prêt destiné à l'industrie, et qui seraient répartis par le gouvernement lui-même entre les négociants les plus nécessiteux.

Le mode adopté était celui d'un prêt sur marchandises, et l'État se faisait Mont-de-piété. Chaque commerçant pouvait déposer un lot de marchandises expertisé, évalué, et, sur cet inventaire, l'État lui attribuait une somme équivalente au tiers, à la moitié, aux deux tiers de la valeur du dépôt. Il y eut plus de cent millions de demandes; la répartition se fit avec une certaine partialité : souvent les banquiers influents eurent soin de favoriser leurs propres débiteurs, afin de rendre leur recouvrement plus facile ; mode de procéder naturel mais peu chevaleresque.

Le roi avait favorisé l'élément bourgeois et commerçant de la révolution de Juillet, et il avait laissé en dehors l'élément politique, qui commençait à s'agiter par de nouvelles émeutes et des clubs; on n'avait jusqu'alors que des idées imparfaites sur les ateliers nationaux, plus tard si renommés, et l'on préféra aider les manufacturiers, pour seconder l'activité des usines et des magasins. Ce secours avait peu servi; l'ouvrier restait sans travail, et l'on était

obligé de lui faire brouetter de la terre au Champ-de-Mars pour justifier un salaire. Les révolutions, qui ont toujours la prétention de régénérer l'espèce humaine et de faire avancer les nations dans de larges voies du progrès, réduisent, en définitive, l'ouvrier à l'état de bête de somme : charrier la terre, dresser des échafaudages de bois et des statues de carton, voilà les nobles travaux auxquels elles appellent les générations travailleuses.

Toutefois, au sein de cette fermentation des ouvriers, on pouvait voir des rêveurs d'organisation, qui voulaient changer la condition du prolétariat pour arriver aux doctrines de Jean Huss et de Jérôme de Prague : avant que les systèmes passent dans les masses et se changent en fait, il se prépare un long et sourd travail dans les esprits, et ce travail se produit par les livres, les journaux, les publications secrètes et publiques de quelques esprits solitaires ou ambitieux. Tant pis pour les gouvernements qui ne sentent pas que la société est menacée longtemps avant que la révolte éclate brutalement.

PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE M. LAFFITTE. — CRISE DE SA MAISON DE BANQUE.

—

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1830.

Un phénomène unique dans l'histoire d'un pays se présenta au milieu de cette crise financière qu'avait amenée la révolution de Juillet; on vit le président du conseil des ministres, le chef du gouvernement politique, à la veille de suspendre ses payements et se mettre en pleine liquidation, forcé même de solliciter les secours de la Banque et du roi Louis-Philippe, afin d'éviter une faillite publique ! Après le ministère de coalition, formé à la hâte à l'avénement du 9 août, M. Laffitte fut porté à la tête d'un ministère et prit le département des finances avec M. Thiers comme sous-secrétaire d'État. La mauvaise situation des affaires de sa maison était une chose connue par la Banque elle-même, auprès de laquelle M. Laffitte sollicita un prêt éventuel de

13 millions. La Banque avait recouvré pour compte de la maison Laffitte une somme de 5,400,000

Il lui restait dû 7,600,000

M. Laffitte présentait un bilan de garantie qu'il avait évidemment dressé avec ses illusions accoutumées sur la fortune publique et privée. Ce bilan, qui a bien sa curiosité, se décomposait ainsi :

Créances sur hypothèques un peu hasardées,	800,000
Bons débiteurs à six mois,	1,000,000
A plus long terme,	3,000,000
En actions dans les entreprises,	1,200,000
Sur le service des Invalides,	800,000
Son hôtel,	1,000,000
Trois immeubles en vente,	1,400,000
Diverses rentrées dans l'année,	1,000,000
Plus en garantie, immeubles et terrains,	4,700,000
	14,900,000

Les acceptations de M. Laffitte déposées à la Banque s'élevaient à 6 millions, et jamais, en aucun cas, un établissement de crédit n'aurait avancé les sommes demandées par M. Laffitte sur le bilan aventureux qu'il présentait. Le conseil de la Banque se réunit à plusieurs reprises ; il fut exposé qu'on ne pou-

vait laisser l'ancien gouverneur de la Banque, le président du conseil des ministres en état de suspension; on chercha un expédient, et, sur les pressantes sollicitations de plusieurs banquiers (1), il fut convenu que le roi donnerait sa garantie personnelle, jusqu'à concurrence de 6 millions de francs à la Banque de France. Le texte inédit de cet acte est d'une haute curiosité et peut donner la mesure des embarras de la situation.

« La Banque de France ayant consenti, par l'arrêté du conseil général du 10 de ce mois, à fournir à la maison Laffitte et compagnie, de cette ville, la somme de 6 millions de francs, pour éteindre entièrement ses acceptations actuellement en circulation, moyennant que j'assure à la Banque la rentrée de de cette somme, je m'engage, dans le cas où les payements n'auraient pas été faits, en tout ou en partie, par M. Laffitte lui-même, à rembourser la Banque de ces 6 millions, qui ne pourront être pris que sur les revenus de la liste civile, sans qu'il puisse en résulter aucun engagement de ma part sur mes biens particuliers, sur mon domaine privé, et

(1) M. Aguado intervint d'une façon active et honorable.

encore moins sur les biens de mes enfants, aux époques ci-après : 1,300,000 fr. le 31 décembre 1831, 1,300,000 fr. le 31 décembre 1832, 1,300,000 fr. le 31 décembre 1833, 1,300,000 fr. le 31 décembre 1834, 800,000 fr. le 31 décembre 1835, avec les intérêts à raison de 5 p. 0/0 l'an, lesquels seront joints au capital à chaque époque de payement. Approuvé l'écriture ci-dessus. Paris, 15 janvier 1831. *Louis-Philippe.* »

Sur cette garantie personnelle donnée par le roi Louis-Philippe à la Banque de France, M. Laffitte obtint les 6 millions nécessaires à sa liquidation. La Banque, toujours fort prudente, commençait ce système de précaution extrême dont elle use envers le crédit, qu'elle n'aide que lorsqu'il n'a souvent plus besoin de son concours; elle donnait pour motif : son caractère d'établissement particulier, prétexte erroné, car si la Banque est un établissement particulier, pourquoi a-t-elle le privilége de remplacer la monnaie par ses billets au porteur et en circulation? Le devoir d'une Banque est d'aider le Trésor et le crédit, autrement elle serait tout à fait inutile à l'État. Pourquoi un privilége? pourquoi le billet serait-il mis au niveau du numéraire?

Ce n'était qu'à la dernière extrémité que M. Laffitte avait donc eu recours à la Banque et à la garantie du roi ; ministre des finances, il avait fait tout son possible pour soutenir sa maison par des mesures particulières qui exposaient sa plus grave responsabilité ministérielle : ainsi dans la question très-délicate de l'emprunt d'Haïti, M. Laffitte avait ordonnancé 4 millions, dont une partie était revenue à sa propre maison de banque qui avait pris une part dans l'emprunt : ainsi dans la répartition des secours donnés au commerce, à l'industrie, M. Laffitte avait spécialement favorisé les maisons les plus engagées avec sa banque, de manière à être remboursé de toutes ses créances. C'était, certes, dans le droit et la prérogative du ministre, mais le reproche lui en fut solennellement fait à la Chambre des députés dans les sessions suivantes, à cette époque où M. Laffitte faisait assez d'opposition au pouvoir pour que la Révolution souscrivît publiquement, afin de racheter son hôtel au prix d'un million ; on fit ce million sou à sou ; tel patriote donna 50 c., tel autre 1 fr.; comme la chose s'était faite pour le général Foy sous la Restauration. Je n'ai jamais eu d'enthousiasme pour ces souscriptions jetées

par les partis à leurs idoles. C'est en souvenir de cet hôtel où avait commencé l'émeute de Juillet qu'on effaça l'antique nom d'Artois écrit sur la rue pour lui substituer celui de M. Laffitte.

Au reste, les circonstances étaient difficiles et dépassaient la capacité de M. Laffitte au ministère des finances. Sa première mesure avait été de grandir la dette flottante, et les intérêts des bons du Trésor avaient été portés à 6 p. 0/0 l'an : il était venu quelqu'argent, par cette mesure extrême; mais la dette flottante est un poids difficile à porter pour l'État ; car exigible à des époques fixes, il faut tôt ou tard la remplacer par un emprunt régulier, à ce moment impossible, car le gouvernement était menacé par d'incessantes émeutes. Le plan de finances présenté par M. Laffitte reposait sur trois mesures : un emprunt national au pair, sorte d'appel au crédit d'enthousiasme toujours impuissant, lorsque le taux de la rente est au-dessous de ce pair. Il y avait auprès de M. Laffitte, l'esprit politique le plus sautillant, le plus rempli de sa bonne opinion avec une foi extrême en lui-même, et un emprunt enthousiaste lui paraissait possible ; il échoua comme cela devait être, comme cela sera toujours. Le crédit n'est

pas une chose de patriotisme, mais une affaire d'intérêt et de garantie; le patriotisme peut faire des dons et encore ne vont-ils jamais au delà de certaines limites : il ne crée jamais les éléments du crédit.

La seconde mesure fut la vente des bois de l'État jusqu'à concurrence de cent millions : presque tous les gouvernements depuis 1789 ont recours à ces aliénations des domaines de l'État; ils aiment à morceler, à briser l'antique patrimoine public. A ce moment les bois se vendaient mal, les obligations se négociaient difficilement, même avec les signatures de gros spéculateurs ; c'était donc une ressource difficile à réaliser.

Une véritable spoliation, fut le projet de loi présenté à la Chambre, qui restituait à l'État le fonds commun de l'indemnité des émigrés. Ce fonds destiné à réparer les injustices, les inégalités de la répartition était la propriété sérieuse et légale des indemnitaires; la caisse d'amortissement n'en avait que le dépôt. L'exposé des motifs reposait sur des raisons violentes et banales telles qu'on pouvait en attendre de l'historien continuateur de Dulaure, qui avait justifié les excès des Assemblées constituante et législative. Il alla jusqu'à dénoncer comme un acte inique

la loi d'indemnité pour les propriétés confisquées, mesure de réparation qui avait donné une valeur égale à toutes les propriétés en France.

Pendant cette gestion du ministère des finances par M. Laffitte, tout fut confusion et médiocrité. On remuait toutes les idées, tous les vieux projets : le sous-secrétaire d'État, dans son ardeur de néophite, dans sa turbulence d'innovation, voulait remanier les bases de l'impôt : son projet sur la nouvelle assiette des contributions indirectes restera comme un chef-d'œuvre d'enfantillage administratif; M. Laffitte ne doutait de rien, avec ses projets sur les contributions, le cadastre, les portes et fenêtres, l'impôt sur le revenu. On donnait à tous, aux blessés de Juillet, aux vainqueurs de la Bastille; tous ceux qui avaient remué l'émeute de 1789 et de Juillet 1830, recevaient des récompenses nationales.

Les choses arrivèrent à ce point que le Trésor ne put plus répondre de ses services pendant quinze jours; la Banque refusait de prendre une masse plus considérable de bons du Trésor; l'emprunt volontaire ne se couvrait pas; on marchait à la guerre européenne et à la guerre civile. Le fonds 5 p. 0/0 était au-dessous de 75 fr. et le 3 p. 0/0 à 56 fr. Les ban-

quiers déclaraient que l'état de la place était tel qu'une liquidation générale devenait inévitable. Il fallait prendre un parti : M. Laffitte donna sa démission avec son sous-secrétaire d'État M. Thiers; et le ministère de M. Casimir Périer fut organisé comme le triomphe de l'ordre, après que M. de Lafayette eut en vain essayé le gouvernement de la Révolution par M. Odilon Barrot, Mauguin et Dupont de l'Eure.

CRISE DE L'EUROPE ET DE LA MAISON ROTHSCHILD.

—

1830—1831.

La révolution de Juillet avait retenti comme tout mouvement démocratique dans les diverses parties de l'Europe pour les agiter vivement. Les fonds publics en avaient éprouvé un violent contre-coup : ils baissèrent presque partout de 20 à 30 p. 0/0, et certaines valeurs devinrent même sans vente possible. Toutefois en Angleterre, l'avénement du roi Louis-Philippe salué par la presse comme une solution désirée et conforme aux principes de la révolution de 1688, rétablit une certaine confiance dans le crédit. M. de Talleyrand vint ensuite rassurer les cabinets sur la tendance même de la révolution de Juillet; il promit la paix et le maintien des traités existants : L'Angleterre, cet admirable pays au point de vue de la confiance financière, reprit la marche de ses affaires comme s'il

les Rothschild avaient des rapports avec le monde entier! Les maison Sinna de Vienne, Stieglitz de Pétersbourg, etc., étaient elles-mêmes trop avant dans les Bourses de Paris, de Berlin, Amsterdam, Hambourg, pour ne pas éprouver une contre-coup mortel. La révolution de Pologne mettait en question l'existence de la Banque de Varsovie, soutenue par les grandes maisons d'Israélites : le bouleversement financier était complet.

La maison Rothschild dut au sang-froid, à l'immense capacité de M. Nathan, l'un des frères, celui de Londres, de ne pas avoir perdu la tête au milieu de ces désastres. M. James s'en était trop impressionné, et les salons ministériels de Paris en 1831 gardent le souvenir de ses terreurs peut-être exagérées sur la marche des finances et les désastres de la guerre.

Les maisons Baring, Hope étaient moins exposées parce qu'elles s'étaient un peu retirées des emprunts politiques depuis la royauté des Rothschild. Le roi Guillaume de Hollande avait demandé le concours des banquiers anglais et hollandais pour les emprunts qu'allait nécessiter la guerre contre la Belgique violemment séparée. Ce concours ne lui manqua pas; cette guerre allait coûter au roi Guillaume

40,000,000 de florins; il les trouva très-facilement à Londres, à Amsterdam, à un taux fabuleusement abaissé quand on le comparait à l'état réel de la dette publique. La Banque hollandaise a toujours une grande faveur à Londres; les fonds publics de la Bourse d'Amsterdam sont pris en Angleterre, de confiance, en vertu des vieux rapports politiques et financiers qui datent de Guillaume III.

Pour parer à cette crise suprême, le parti de la résistance, dirigé par le roi Louis-Philippe, forma le ministère de M. Casimir Périer; la Banque et le commerce de Paris n'en pouvaient plus sous l'émeute; il fallait comprimer l'insurrection, raffermir les conditions du crédit public. L'abbé Louis reprit le ministère des finances, et son premier projet présenté à la Chambre des députés formula une augmentation d'impôt considérable sur la propriété foncière et les quatre contributions directes. L'abbé Louis, esprit rude et positif, allait droit au premier élément du crédit, l'impôt. M. de Villèle et la Restauration avaient procédé par dégrèvement; la Révolution reprenait cette concession : timbre, enregistrement, droit de mutation, tout était augmenté, et avec cet appel vigoureux à l'impôt, c'était à peine si le déficit

était couvert. La confiance une fois rétablie, on espérait trouver facilement un emprunt pour retirer les bons du Trésor de la circulation; la dette flottante avait atteint des proportions au delà de toute mesure, qu'il fallait régulariser sous peine d'une suspension de payement. Le gouvernement nouveau dans les questions de crédit était entouré, pressé, appuyé par toute la haute banque et le commerce; Louis-Philippe était le roi choisi par MM. Delessert, Jacques Lefebvre, Ganneron, Odier, etc. M. Casimir Périer avait leur confiance; ils le savaient têtu, emporté, n'ayant d'autre idée, d'autre plan politique que la force et la répression, et ce caractère leur plaisait. Seulement M. Périer avait besoin d'être contenu dans les questions de l'extérieur; tout le parti libéral avait encore sur son habit quelque débris de la vieille poudre révolutionnaire.

Au reste, banquier avant tout, M. Casimir Périer venait de nommer préfet de police un ami de sa maison, longtemps commandité par elle, et qui avait fait de fort mauvaises affaires commerciales, souple à sa voix, obéissant à ses ordres. M. Casimir Périer était souvent forcé à ces choix malheureux : son caractère irritable ne rendait pas

ses rapports possibles aux cœurs un peu hauts, un peu fiers d'eux-mêmes, et qui dédaignent le rôle de vassaux et d'hommes-liges, toujours abaissés devant les foudres et les oracles de sa parole.

Vers le printemps de 1832, l'Europe avait repris son attitude répressive et restait maîtresse de la question. Alors la maison Rothschild put lui être d'un grand secours, car elle se relevait riche et puissante. L'empereur Nicolas réprimait vigoureusement l'insurrection polonaise; l'Autriche rentrait en Italie; le roi de Prusse armait pour la Hollande, et la conférence de Londres s'avançait pour une solution évidente de la question belge; l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre suffisait pour maintenir la paix. Le crédit dès lors pouvait se raffermir, et la maison Rothschil, après une rude épreuve de dix-huit mois, prenait encore la tête des emprunts et la royauté financière.

M. James de Rothschil à Paris, à travers quelques hésitations ou des faiblesses incontestées, avait montré une activité, une habileté qui, peu à peu, le rendirent encore maître de la place pour les emprunts. On ne voyait que M. James dans les salons; il plaidait l'ordre, la paix, la confiance dans les esprits.

Son caractère diplomatique de consul d'Autriche le mettait à l'abri des grandes émeutes et des insultes populaires. Toutefois, M. de Rotschild crut plusieurs fois nécessaire de s'adresser au préfet de police pour signaler des manœuvres coupables contre sa personne ou contre sa fortune. La Révolution voyait toujours dans cette honorable maison, le banquier de la Sainte-Alliance; on disait que l'argent fourni par les emprunts servait à la répression de l'esprit de liberté en Europe, et pour quelques-uns c'était un crime. Il faut dire en l'honneur de M. de Rothschild, qu'il ne prêta qu'une attention limitée aux coupables menaces qui lui furent adressées, et ce n'est qu'à la fin de 1830 qu'il avait eu un moment la pensée de quitter Paris, projet incertain et qui ne fut jamais réalisé.

LES SAINTS-SIMONIENS EN POLICE CORRECTIONELLE. CONDAMNATION DE MM. ENFANTIN, MICHEL CHEVALIER, ETC.

—

1831—1832.

Ce que les hauts banquiers, les commerçants, et en général la bourgeoisie n'avaient pas assez remarqué, en se jetant à corps perdu dans la Révolution, c'est qu'ils soulevaient les haines et les ressentiments, les mauvais instincts des classes prolétaires. On ne provoque jamais en vain les tempêtes : les barricades portaient leurs fruits. Il y avait un désordre de clubs et d'émeutes permanentes dans les lieux et sur la place publique ; on était parvenu à les dissoudre, à les dissiper. Mais ce n'était là qu'une partie de la tâche, la plus facile peut-être ; la puissance du mal résulte surtout des fausses doctrines, des prédications insensées, et pour ces faits, la répression est plus difficile, à moins qu'il n'arrive un gouvernement

fort, qui ose saisir le mal jusqu'à son principe, par une législation prévoyante et énergique.

Il se fit donc à la révolution de Juillet un bruit de journaux, de brochures et de prédications audacieuses qui, non-seulement reprirent la tradition des doctrines de 1789 et de 1793, mais encore qui développèrent les théories nouvelles les plus subversives de l'ordre social. Dans ces temps surexcités, qu'on appelle révolution, les principes les plus nouveaux, les plus étranges, se font jour, et quelquefois même ils sont enseignés par des esprits sérieux et distingués : la société est alors dans un tel état d'exaltation, qu'une folie contagieuse s'étend et se développe autour d'elle. Après Juillet, il n'y eut plus de limites à l'audace des enseignements.

Le plus hardi de tous fut le saint-simonisme, annoncé comme une religion féconde et puissante. Saint-Simon n'existait plus; mais il avait légué ses papiers et ses enseignements à MM. Augustin Thierry et Olinde Rodriguez, qui continuèrent à écrire dans le sens du maître, avec quelques précautions d'abord, puis avec toute liberté après la révolution de Juillet. Les plus audacieux de ces disciples furent MM. Bazard et Enfantin; le premier, ancien fonda-

teur de la charbonnerie insurrectionnelle en France, esprit d'action ; le second, d'une famille de banque, élève fort distingué des Écoles de Paris, fut bientôt reconnu pour le Père de la religion saint-simonienne. Autour du Père suprême se groupaient les apôtres : Ém. Barrault, Charles Duveyrier, Michel Chevalier, Fournel, d'Eichtal, Pereire, Stéphane Flachat, Léon Halévi, tous appartenant à des conditions de science et d'études, cherchaient le bruit, la renommée.

Tant que les saints-simoniens se contentèrent d'enseignement privé et mutuel, leur doctrine ne tomba pas sous le coup de l'examen; ils purent se faire Dieu, Père suprême et disciple ; mais ils voulurent bientôt se faire reconnaître comme une association légale dans l'État, car MM. Bazard et Enfantin adressèrent une lettre au président de la Chambre des députés : « Oui, disaient-ils, les saints-simoniens professent sur l'avenir de la propriété et de la femme des idées qui leur sont toutes particulières et qui se rattachent aussi à des vues toutes nouvelles sur la source du pouvoir et de la liberté ; ils veulent qu'à l'avenir chacun soit placé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres : ils se bornent à poursuivre la *destruction de l'héritage* et à demander que

tous les instruments du travail, les terres et les capitaux qui forment aujourd'hui le sol morcelé des propriétés particulières, soient réunis en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par association et hiérarchiquement, de manière que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité, et la richesse la mesure de ses œuvres. »

Il y avait dans cette doctrine de MM. Bazard et Enfantin le renversement absolu de la société organisée : quel était l'avenir promis à la propriété dans le saint-simonisme? Une sorte de communisme hiérarchique et organisé, sans héritage, sans propriété individuelle, où chacun possèderait selon sa capacité. Quel était l'avenir de la femme promis par le saint-simonisme? La complète émancipation, la polygamie, le divorce : « Le saint-simonisme, disait l'apôtre M. Michel Chevalier, vient mettre fin à ce trafic honteux, à cette *prostitution légale qu'on appelle mariage.* » A ce temps, M. Bazard, premier Père suprême, fut déposé et M. Enfantin mis à sa place, ou, comme il le proclamait lui-même, élevé à sa dignité : « Moi, père de la famille nouvelle, disait M. Enfantin, Dieu m'a donné mission d'appeler le prolétaire et la femme à une destinée nouvelle; je suis fort, j'ai

parlé, l'apostolat est fondé; je me retire avec mes fils dans le lieu même où se passa mon enfance (Ménilmontant), sur l'une des hauteurs qui dominent Paris. Vous avez ma parole, vous aurez mes actes; mais je vais me reposer et me taire. » De telles doctrines étaient bien plus fatales que ridicules!

Ce fut à Ménilmontant, dans cette solennelle retraite, que commença la comédie du saint-simonisme en action : les chants, les prières, le costume étrange, la mascarade de la tunique et de l'immense barbe, l'exaltation enfin de M. Enfantin : « Notre Père Enfantin (1), disait M. Barrault, est le Messie de Dieu, le Roi des nations, dans lequel ses fils l'exaltent aujourd'hui; quant à la terre, elle l'exaltera un jour. » Cette immense adoration pour le Père Enfantin était dans le cœur de tous les adeptes, et des apôtres spécialement : ses deuils domestiques devinrent des deuils publics, et l'apôtre M. Michel Chevalier écrivit le billet de faire part si extraordinaire qu'on va lire, pour la mort de de madame Enfantin la mère.

(1) M. Enfantin avait alors plus de trente ans.

Religion Saint-Simonienne.

Madame Enfantin, mère de notre Père suprême, est morte ce matin (22 avril), je suis chargé par notre Père de vous annoncer cette nouvelle. Je vous prie, en son nom et en celui de tous ses enfants, d'assister à ce convoi.

MICHEL CHEVALIER, *apôtre.*

Voilà ce qu'écrivait un homme grave (1), et M. Barrault se hâtait de définir ce qu'était un apôtre d'une façon plus bizarre encore :

« L'apôtre fidèle à l'orbite souverain du Messie, disait M. Barrault, reflète au loin la lumière de cet astre immense (M. Enfantin), agrandi de ses propres rayons, et lui-même il est centre et comme le révélateur de l'astre dont il est le satellite : il est un monde; il aime le Messie (toujours M. Enfantin) comme un père, il le vénère comme un roi, il le sert comme un maître, car il porte le Messie, le Dieu et le Roi des nations. »

C'était entre gens sérieux que ces choses se di-

(1) M. Chevalier avait vingt-six ans.

saient et s'écrivaient (presque tous depuis se sont élevés à la fortune et aux dignités). C'est une observation triste à faire : il faut toujours avoir attaqué par un petit côté la société ou l'autorité publique pour être assuré plus tard de leur faveur ; ceux qui ont défendu constamment le pouvoir meurent souvent de faim à sa porte. Ce fut au mois de mars 1832 que commença, sur les hauteurs de Ménilmontant, la ridicule et solennelle retraite des saints-simoniens sous le Père Enfantin ; tous portaient alors le costume de la famille ; quelquefois ils processionnaient en chantant des hymnes, ouvrage d'un des membres, et surtout l'hymne provocateur à la révolte au milieu des funérailles du général Lamarque :

Le peuple a faim
Le peuple est misérable.

C'était l'époque où se préparaient les journées de juin, et les saints-simoniens redisaient les souffrances publiques avec un éclat séditieux ; eux-mêmes, très-obérés dans leurs affaires, étaient à la veille d'une faillite ; ils vivaient publiquement avec une ou plusieurs femmes libres, qu'ils prenaient ou abandonnaient selon le caprice, femme mariée ou fille de fa-

mille; ils avaient dépouillé plus d'un héritier en l'appelant au saint-simonisme. Enfin le parquet se réveilla contre de telles excentricités. MM. Enfantin, Michel Chevalier, Émile Barrault, Charles Duveyrier, Olinde Rodrigue, furent accusés « d'avoir, à l'aide de manœuvres frauduleuses, et pour persuader l'exercice de fausses entreprises, s'être fait remettre des sommes d'argent, et d'avoir ainsi escroqué la fortune d'autrui, et, en outre, d'avoir commis un outrage public aux bonnes mœurs (1).»

Sur cette accusation les saints-simoniens ne montrèrent pas une résignation respectueuse. M. Michel Chevalier surtout brava la justice dans des termes hautains. Il écrivit une lettre publique au procureur du roi, dont voici les expressions : « En France, depuis longtemps, la moralité des gouvernants, leur intelligence et leur habileté sont, à tort ou à raison, tombées dans le discrédit, aux yeux même des petits enfants. » Ainsi parlait l'accusé en face de magistrats respectés, tandis que la famille saint-simonienne se rendait en costume au Palais-de-Justice. En présence de juges honorables et qui méritaient le respect de tous, M. Michel Chevalier continua le même système

(1) Acte d'accusation, 25 août 1832.

de colère et de protestation. Quand on demanda le serment usuel, il prit des conclusions bizarres : « Attendu que le serment posé au témoin implique dans son sens le panthéisme confus, c'est-à-dire l'athéisme, il plaira à la Cour faire insérer au procès-verbal que les témoins, en prêtant le serment tel que le prononce M. le président, entendent ne pas faire abstraction de leur foi religieuse. »

Aux questions sérieuses du président, magistrat d'un esprit calme et fin, le Père Enfantin répondit : « Vous m'avez demandé si j'étais la loi vivante, je vous ai répondu affirmativement, et maintenant vous reniez vos paroles ! » Quand M. Enfantin parlait ainsi, il avait derrière lui deux femmes vêtues de bleu, la couleur symbolique, et il s'écriait d'une façon très-animée : « J'avais demandé deux femmes pour conseil dans une question qui intéresse spécialement les femmes ; je veux constater que l'appui de deux femmes m'a été refusé quand il s'agit de la cause des femmes. » Après d'autres paroles au moins aussi étranges, M. Enfantin promena ses regards sur l'assemblée : « J'ai besoin de m'inspirer, je regarde et voudrais apprendre quelque chose par mes regards. »Les magistrats sourirent : « Vous riez, mon-

sieur l'avocat général, je puis vous dire quelle importance nous attachons aux formes, à la beauté. Si l'on compose une armée, chacun s'écrie : les carabiniers doivent être de beaux hommes, ce sont surtout les beaux corps que je voudrais laver de leurs souillures et appeler à une meilleure existence. »

Le président suspendit la séance, en disant au Père suprême, M. Enfantin, qui s'appuyait sur M. Michel Chevalier : « Promenez à l'aise vos regards, nous n'avons pas de temps à perdre. » Quand l'audience fut reprise, M. Enfantin et son apôtre, M. Michel Chevalier, développèrent leur doctrine sur *cette grande prostitution qu'on appelait le mariage*, et le président leur imposant le respect des lois et de la société, rendit l'arrêt solennel de condamnation : MM. Enfantin, Michel Chevalier, Charles Duveyrier furent frappés d'un an de prison et de 100 francs d'amende pour outrage à la morale publique (1). Ce jugement était-il trop sévère? Cette doctrine saint-simonienne n'était pas seulement un grand ridicule, elle avait encore d'immenses dangers au milieu de la fermentation des ouvriers, quand les insurrections du prolétariat de toute part éclataient à Pa-

(1) Jugement du 27 août 1832.

ris, à Lyon, au milieu des agitations soudaines et profondes du compte-rendu des funérailles du général Lamarque. Ce n'était plus seulement une révolution politique qui marchait à son accomplissement, mais encore une véritable révolution sociale. Le saint-simonisme avait prêché le communisme pour la propriété, la communauté des femmes pour la famille (1), l'abolition de l'héritage, une nouvelle hiérarchie dans la corporation des ouvriers. Ces semences devaient porter leur fruit. Avec la marche des temps, on oublierait le mal que les prédicants de ces doctrines avaient fait, et en France, où la mémoire est courte, les chefs du saint-simonisme, frappés par la justice, prendraient une place supérieure dans les institutions de cette société qu'ils avaient ébranlée par leurs enseignements. Ainsi va le monde!

(1) Voyez les articles de M. Michel Chevalier dans *le Globe*, 12 janvier 1832, *sur la femme*. L'acte d'accusation contre M. Michel Chevalier portait : « pour avoir en janvier 1832, par un écrit imprimé et distribué, commis un délit d'outrage à la morale et aux bonnes mœurs. »

RESTAURATION DU CRÉDIT. — SYSTÈME DE FINANCES.

—

1832—1833.

A mesure que la répression devenait puissante et victorieuse, le crédit se raffermissait dans les conditions régulières ; le nouveau gouvernement était partout reconnu; le sol de l'Europe un moment ébranlé par les craintes de guerre reprenait son équilibre. Cet heureux état de choses qui l'avait produit ? la fermeté du pouvoir. M. James de Rothschild avait pu dire en 1834 en présence des difficultés de l'Europe : « Notre maison ne veut pas la guerre, elle ne se fera pas. » Il y avait ici un peu de prétention à l'omnipotence politique. Sans doute on aurait eu besoin du concours financier de la maison Rothschild pour une grande guerre; mais si cette guerre avait été sérieusement dans l'esprit et les besoins du gouvernement et des nations, elle se serait faite avec ou sans le concours de la maison Rothschild.

En France il était incontestable que la majorité

et par conséquent l'esprit du gouvernement était dans la main des banquiers et du haut commerce; il y avait donc ici des garanties d'ordre et de crédit. A la mort de M. Périer, le ministère du 11 octobre devint encore plus pacifique et européen : on put s'occuper dès lors de l'administration des finances ; l'accroissement de l'impôt indirect, les centimes additionnels votés sur la contribution immobilière avaient dégagé le Trésor et singulièrement amoindri la dette flottante. Après les lois de septembre la société respira plus à l'aise, et les fonds publics touchèrent à leur pair.

On n'eut plus crainte de voter les crédits essentiels au repos et au bien-être des populations : 100,000,000 divisés en cinq annuités furent accordés aux travaux publics, premier secours réel donné à l'industrie : l'État se faisait le grand travailleur pour les entreprises de canaux, routes, et pour la première fois il fut question devant les Chambres de la construction des chemins de fer, inconnus jusqu'alors en France, et dont on n'appréciait point encore l'immense développement. M. Guizot fit également accorder des crédits pour les travaux littéraires afin d'occuper les esprits de la jeune génération stu-

dieuse ou turbulente, selon la direction que saurait lui imprimer le nouveau gouvernement.

A cette époque se fit aussi le premier emprunt diplomatique concerté entre les cabinets à la suite du traité qui élevait le roi Othon au trône de la Grèce; la dynastie de Bavière n'avait voulu consentir à régner sur les Grecs qu'à la condition qu'elle aurait les moyens de développer et de contenir cette civilisation turbulente : elle exigea donc un emprunt, et comme aucune maison de banque ne voulait fournir les fonds nécessaires, les trois puissances contractantes, la Russie, l'Angleterre et la France garantirent l'exact payement des intérêts. L'emprunt fut pris par la maison Rothschild, et on le négocia sur la place de Paris qui s'encombrait déjà de valeurs aventureuses : les emprunts de don Miguel, de don Pedro, fonds hasardés qui n'allèrent jamais à la haute banque. Toutefois à Londres, et par des raisons politiques, l'emprunt de don Pedro obtint une certaine faveur, tandis qu'en Autriche on plaçait l'emprunt Migueliste sans que la maison Rothschild voulût s'en charger.

Alors également une stipulation d'un traité diplomatique vint obliger la France envers les États-Unis

d'Amérique; ce traité signé par le général Sébastiani faisait une concession qu'aucun gouvernement n'avait voulu faire jusqu'alors; il reconnaissait aux États-Unis d'Amérique une dette sur la Trésorerie française qui s'élevait à 30,000,000, par suite des prises et des confiscations qui remontaient à trente ans; M. de Lafayette qui avait reçu personnellement, en gratification, près d'un million des États-Unis, se prononça avec énergie pour le vote de ce crédit auquel le roi Louis-Philippe portait également un vif intérêt. Il y avait, disait-on, des achats de créances à vil prix.

L'opposition fut vive contre le projet, et ce ne fut qu'après de longues péripéties qu'il fut voté sous le duc de Broglie. L'esprit, les institutions des Américains étaient alors loués, exaltés outre mesure : on faisait des livres très-encouragés sur l'excellence de la démocratie américaine et sur cette civilisation étrange, ce pêle-mêle d'hommes et d'affaires où la faillite et les choses d'aventures s'entre-choquent sous le gouvernement le plus indifférent à la répression; la société française tendait aux mœurs américaines, et ce n'était pas une amélioration dans son histoire et son avenir.

Cependant il était résulté de la fermeté et du développement du crédit une puissance politique pour la haute banque et avec la possession de l'autorité le besoin du plaisir et des jouissances de l'aristocratie : la maison Rothschild, par exemple, revenue de ses terreurs et de ses ennuis de 1830 et de 1831, s'était installée dans ses deux beaux hôtels de la rue d'Artois transformée en la rue Laffitte. (Le gouvernement de la classe moyenne, je le répète, s'était hâté de se glorifier lui-même en substituant, au souvenir d'un fils de France, le nom d'un banquier en liquidation, révolutionnant la société.) Dans son hôtel, M. James de Rothschild donnait quelques fêtes ; ses dîners étaient assez bien ordonnés. Depuis la mort de M. de Talleyrand, M. de Rothschild avait hérité de son cuisinier ; Carême était mort à son service en 1833 ; mais Carême était vieilli, sans initiative, c'était un bon pâtissier, l'élève de Bailly, mais qui pour les sauces avait trop suivi la pratique vulgaire de Robert et de Richaud frères : les épices, le citron, profondément ennemis des coulis purs.

Les fêtes de M. de Rothschild n'avaient rien de remarquable ; dans ses salons, il y avait du luxe sans élégance ; il est si difficile à un Israélite d'abdi-

quer son type primitif, alors même qu'il vit au milieu des flots d'or; on entourait, on caressait M. de Rothschild parce qu'il était la source de la fortune, on vantait ses manières, peut-être les grâces de son maintien ; il y avait foule à ses audiences du matin données à tous avec un sans façon de banquier absorbé dans ses propres affaires. L'avidité des solliciteurs l'entourait comme une idole, et le titre de *M. le baron* retentissait comme le bruit de la trompette sacrée dans le temple d'Israël. Au reste, M. James de Rothschild écoutait, congédiait avec la même indifférence, les nombreux visiteurs à ses audiences, et c'était un grand honneur quand il vous faisait asseoir. Oh ! que nous étions loin du temps de la chevalerie où la féodalité traitait le juif du haut de sa puissance et de son honneur : aujourd'hui le gentilhomme demandait à Israël quelque présent de Bourse. A cette époque, M. James de Rothschild fut obligé de démentir certains bruits qui circulaient sur des emprunts qu'il aurait faits à la Banque de France sur dépôts de titres : il parla avec fermeté et loyauté, car nul reproche n'avait pu jamais être fait à sa maison, incontestablement aussi grande qu'honorable : il pouvait y avoir

SITUATION DES FINANCES EN EUROPE APRÈS LES AGITATIONS DE 1834.

—

1836—1837.

L'état des finances chez chaque nation résulte surtout de sa situation politique, et la banque suit les affaires et le progrès de chaque gouvernement : ainsi la maison Sinna de Vienne s'était étendue et développée depuis les affaires de la Grèce et de l'Orient; MM. Stieglitz de Pétersbourg avaient grandi leurs opérations après la soumission de la Pologne. Non pas que la maison Rothschild n'inspirât plus la même confiance, mais elle devenait trop européenne et n'avait pas un caractère précis de nationalité : les Rothschild opéraient aussi bien à Vienne qu'à Londres, Paris et Naples; tandis que les Sinna, les Stieglitz, les Baring, les Hope restaient en quelque sorte les banquiers spéciaux de l'Autriche, de la Russie, de l'Angleterre et de la Hollande. Or, chacun de ces gou-

vernements était aise d'avoir sous sa main un banquier de cour qui opérait exclusivement avec lui sans trop se mêler aux événements de la politique.

Ici il est essentiel de corriger l'erreur commune qui lie M. Hope, cet esprit maussade et maladif que nous avons tous connu, à la riche et honorable maison de Hope d'Amsterdam ; M. Hope de Paris, anglais d'origine et du nom de Williams, avait conquis sa fortune par son association momentanée avec les Hope (1), par des legs, des spéculations et de vives amitiés : il n'avait aucune ressemblance avec les Hope d'Amsterdam, et ses prodigalités même avaient quelque chose de mal appris qui eût fait contraste avec les manières simples et régulières de la maison d'Amsterdam (2). C'est M. Hope de Paris qui fit construire cet hôtel du faubourg Saint-Germain, palais d'Italie, façon de Trianon, pierre et marbre, de l'or partout, des cachettes pour absorber les trésors du monde ; des jardins nus tracés au cordeau comme une place publique ou une promenade de province ; point de merveille d'eau, une serre mesquine (3), de

(1) En Hollande, on peut prendre le nom de la maison de banque à laquelle on a été associé.

(2) Aujourd'hui les Hope sont à Londres.

(3) L'hôtel Hope a été acheté par un haut banquier trop ami des arts pour ne pas un peu modifier cette façon de palais italien.

belles écuries, qui seules révèlent l'origine de distinction anglaise (il faut bien que la nationalité se fasse jour à travers même des formes étranges); un personnel de domestiques très-mêlé de complaisants et de confidents. La vie de M. Hope, émaillée de spéculations incessantes, de tristes plaisirs et d'excentricités maladives, se passa presque sans laisser trace. L'Anglais excentrique, et le Hollandais, de sa nature spéculateur, étaient représentés par M. Hope, le plus hardi joueur, et qui, tout en espérant accaparer le numéraire du monde, se ruinait peu à peu : à sa mort on trouva presque sa fortune dévorée par des mystères de jeu. Et ici, je ne puis m'empêcher d'un parallèle qui est aussi un souvenir des fermiers généraux. Je veux rapprocher deux noms : Beaujon et Hope, tous deux maladifs, tous deux presque paralysés ; Beaujon, spirituel, aimable, entouré d'artistes, de femmes gracieuses, avec de somptueux soupers, se faisant bercer par les plus doux rêves et des conversations attrayantes ; Beaujon, généreux, charitable, élevant un hospice avant de terminer sa vie ; Beaujon, l'ami du prodigue Saint-James, semant ses jardins, ses folies, au bois de Boulogne : Saint-James et Beaujon vivent dans les souvenirs de leurs œuvres.

absorbé dans le grand splcen d'une mélancolie mortelle, victime de la satiété au milieu des plaisirs faciles et d'un faste égoïste.

Quelle différence avec M. Demidoff vivant à Florence, ami, protecteur des artistes : celui-là ouvrait sa main large et féconde à tout ce qui était intelligence ou art. Il y a dans l'aristocratie russe cette grâce parfaite qui sait donner en élevant; l'esprit et l'art ont des caprices; le véritable grand seigneur sait les aimer et les respecter. M. Demidoff s'entourait partout dans ses voyages de cette noble clientèle; il traitait les artistes en égaux, et cet ami magnifique se montra dans ce voyage de Crimée qui est resté comme un monument d'étude pour tous : l'amour de l'esprit porte bonheur.

Le crédit de l'Espagne si mobile et si capricieux avait trouvé dans M. Aguado un agent habile et actif. Balmacéda de Madrid était un banquier aux allures trop régulières, aux opérations trop exactes pour se jeter dans la dette. Les Rothschild avaient acheté à l'Espagne, avec leur instinct habile, la meilleure des exploitations de mines. M. Aguado seul était assez hardi, assez capable pour souscrire les emprunts espagnols et les faire fructifier. C'était à

la fois un esprit exact et actif; jamais un seul jour de retard dans le payement de l'intérêt de la dette inscrite; il l'escomptait même avec empressement pour donner du crédit au débiteur. Ce fut M. Aguado qui par l'offre de payement de la piastre espagnole à Paris constitua la différence entre les dettes intérieure et extérieure : il fit des bénéfices considérables dans ces sortes de négociations et à la fin de 1830, le simple négociant en vins de la rue du Mail, possesseur de plusieurs millions, pouvait offrir son honorable concours au gouvernement.

M. Aguado aimait les arts, les artistes et l'Opéra. Il savait la puissance de la presse et de ce commérage de petits écrivains qui bourdonnent dans les petits journaux; et il s'en était emparé par des exploitations infinies et ses rapports avec l'Opéra. Vivant dans l'hôtel d'un ancien fermier général, il en avait un peu les manières; il traitait les artistes en gens d'esprit, en ami plutôt qu'en protecteur; malheureusement ses choix ne furent pas toujours heureux. Les gens de quelque valeur aiment à être appelés; ils ne vont pas tendre la main, ils la donnent avec réflexion.

Ces loisirs pacifiques de 1838, l'état du pays et la

sécurité de son gouvernement les avaient préparés. Le calme était revenu ; les émeutes réprimées dans les rues de Paris avaient donné au pouvoir une force suffisante de compression, et la législation de septembre, si elle n'avait pas été énervée par l'institution doctrinaire du jury, aurait suffi pour comprimer les mauvaises passions et le triste état de la société. Ce calme avait ramené la confiance, et le 5 p. 0/0 avait touché 104 fr. Le ministère des finances était passé de l'abbé Louis à M. Humann que déjà j'ai fait connaître, esprit un peu germanique et travailleur, et qui avait gardé de M. de Villèle une haute opinion ; son honorable gendre, M. de Germini, avait été l'ami, le condisciple de M. de Renneville, la main droite de M. de Villèle ; M. Humann avait soutenu de toutes ses forces la conversion des rentes proposée en 1825, et dès que le 5 p. 0/0 eut atteint son pair, le ministre proposa au conseil une conversion simple du 5 en 4 p. 0/0, avec offre de remboursement au pair de 100 fr.

Le roi Louis-Philippe était personnellement opposé à la conversion, non pas, comme on l'a dit, parce-qu'il était porteur de nombreuses inscriptions, mais parce que chef de la bourgeoisie, il savait que

cette mesure de la conversion frappait surtout la classe moyenne de Paris, et qu'il ne voulait ni ne pouvait la mécontenter. M. Humann ayant fait de la conversion une des base de son budget, offrit sa démission qui fut acceptée. Il eut pour successeur M. d'Argout, esprit exact, minutieux dans le plus petit détail, jusqu'à écrire de sa main la plus insignifiante lettre. Il n'avait pas d'autres opinions politiques que celles du gouvernement; caractère commode et probe qui se ployait à toutes les circonstances et à chaque combinaison.

Les questions qui se présentaient, au reste, depuis quelques années, n'avaient plus le caractère de la pratique financière; c'étaient plutôt des théories d'économie politique, et par exemple la lutte entre l'école protectioniste et le libre-échange d'origine anglaise. On écrivait de nombreux pamphlets sur cette question délicate, et si la majorité de la Chambre appartenait aux protectionistes, la presqu'unanimité des journaux et des écrits se jetaient dans le libre-échange, et tôt ou tard la presse domine les opinions. Il parut alors bon nombre d'écrits contre le système industriel, le dur travail des ouvriers dans les manufactures. A ces plaintes justes dans leur prin-

cipe vinrent se joindre les théories les plus hardies, les plus extravagantes qui portèrent le désordre dans les esprits.

De là tous ces petits livres sur l'organisation du travail qui furent destinés aux ateliers. Ce n'était pas un nécessaire amoindrissement aux maux et aux labeurs des ouvriers que les écrivains demandèrent, mais encore une nouvelle hiérarchie dans le travail : l'ouvrier devait trouver un appui dans le capital, et le système des manufactures et des banques devait être remanié en ce sens. Chacun eut des théories d'association, et le phalanstère de M. Fourier vint compléter la série des idées excentriques. On disait bien « ce sont des théories » ; oui sans doute, mais elles pénétraient parmi les classes souffreteuses qui croient beaucoup parce que leurs épreuves sont rudes, leurs douleurs justes et leurs maux immenses !

TRAVAUX PUBLICS. — TENDANCE EXAGÉRÉE VERS LA SPÉCULATION.

—

1837—1839.

S'il était possible de supprimer les mauvaises passions dans la société, le devoir du législateur serait d'accomplir ce grand devoir; mais puisque les passions existent, il ne peut que les régler et les dominer : ainsi la frénésie du jeu est une des tristes infirmités de l'imagination de l'homme, et le législateur lui avait donné deux larges issues autorisées et surveillées par l'État: la loterie et les maisons de jeu. La loterie avec les joyeuses fanfares, occupation du peuple, légende d'or pour ses rêves et qui faisait un bon revenu à l'État; les maisons de jeu qui réglementées par la police et surveillées comme les maisons de prostitution, n'offraient plus que de tristes et rares écarts !

L'esprit austère et calviniste avait supprimé non pas la passion du jeu, mais les moyens donnés à l'É-

tat de les surveiller et de les diriger; il s'était partout établi des cercles, des maisons clandestines, des jeux de cabarets, de cafés ou de salons, des loteries particulières avec un objet déterminé, et ceux-là que l'amour du jeu dominait ou entraînait, n'avaient qu'à passer la frontière pour trouver à Bade, Hombourg, un moyen de satisfaire des passions mauvaises : l'esprit de hasard allait se jeter partout vers les spéculations de toute espèce, association, exploitation et spécialement à la Bourse qui allait devenir le centre des opérations aléatoires.

Lorsque la société marche d'après ses libres allures, l'État n'a pas besoin de donner des travaux extraordinaires aux ouvriers : le commerce répond à tout; les rapports généraux entre nations, les besoins particuliers des individus suffisent à chaque branche d'industrie. Il n'y a donc que dans les crises suprêmes que l'État doit créer des travaux extraordinaires, et depuis 1830, la nécessité impérative s'en était fait sentir : en 1834 M. Thiers, on l'a vu, demanda un crédit échelonné de 100,000,000 pour des travaux extraordinaires. Les travaux dont il proposait l'exécution étaient pour la plupart sans but utile et sans résultat; mais l'ouvrier avait besoin de vivre et de tra-

vailler. Ce fut alors que pour la première fois en France, il fut question d'études sur les chemins de fer, et qu'on discuta la question de savoir s'ils seraient accomplis par l'État ou par des compagnies particulières.

Ce dernier système prévalut, et l'on vit alors l'esprit de spéculation se jeter sur ces actions nouvelles : les premières compagnies, celles de Saint-Germain, de Versailles et d'Orléans, composées de propriétaires, de grands industriels, ne donnèrent pas lieu à d'ardentes spéculations. Il n'en fut pas ainsi lorsque MM. de Rothschild obtinrent la concession du chemin de fer du Nord (1) ; c'est à cette époque qu'il faut reporter la frénésie du jeu sur les actions et les propriétés industrielles. Il se fit une double et bien triste expérience : on vit une multitude mendiante se presser autour de M. de Rothschild pour lui demander des actions, et par conséquent pour gagner la prime de quelques centaines de francs. Grands seigneurs du nouveau régime, grandes dames, journalistes, artistes, tous sollicitèrent, avec une ardeur agenouillée, l'aumône de quelques douzaines d'actions : le concessionnaire, calculant le degré d'utilité de chacun, dis-

(1) Mon 4e *vol.* sera consacré à l'histoire des grandes associations, et par conséquent aux compagnies de chemins de fer.

tribuait ses faveurs à ces chrétiens abâtardis qui reniaient leur dignité pour quelques pièces d'or. Oui, il y avait de quoi flatter l'orgueil de la synagogue, que de voir cette abdication générale des sentiments élevés, et M. de Rothschild a dû garder les lettres obséquieuses ou les billets ambrés qu'il reçut à l'occasion de cette première concession de chemin de fer.

L'esprit de spéculation entraînant tous les cœurs, il y eut bien des immoralités de lucre : l'industrialisme s'empara de tout; les exploitations de mines, les brevets d'invention, se multiplièrent à l'infini ; et l'on joua sur des chimères. Il y eut un procès bien scandaleux, bien retentissant, celui des mines de Saint-Bérain ; les tribunaux sévirent, ainsi que pour le *Musée des familles*. Le souvenir en est perdu, et ceux qui furent frappés alors sont devenus puissants depuis. A quelque temps de là, on vit la corruption se révéler, même pour la concession des lignes d'omnibus. Un autre procès fit apparaître sur les bancs de la police correctionnelle un employé supérieur de la préfecture de la Seine, qui avait servi la spéculation sur les bâtisses nouvelles, par l'indication vendue des alignements de Paris.

La génération jouait le tout pour le tout : la for-

tune ou la police correctionnelle : avait-on du succès, on devenait riche ; avait-on des malheurs, on allait aux assises ; la vie devenait un coup de dé. Et, d'ailleurs, que ne pouvait la persévérance ? Une entreprise échouait-elle ? on en avait une autre toute prête ; on était devant les tribunaux pour l'une ; avec l'autre, on arrivait à la Chambre, respecté, honoré, redouté ; on devenait l'homme de l'opposition, on se faisait journaliste, on luttait jusqu'à ce que la fortune vous poussât de son aile d'or ; à un coup manqué un autre succédait heureux. A tous les yeux le seul malheur en affaire, c'était de se décourager à la première déception.

Aussi, à cette époque, on voit reparaître les saints-simoniens ; hommes d'esprit et d'action, ils s'étaient d'abord dispersés après avoir subi leur condamnation correctionnelle ; quelques-uns poursuivant leur chimère en Orient, au fond de l'Égypte, et cherchant la femme libre jusque dans le sérail ; les autres restèrent en France, sûrs qu'ils trouveraient leur place dans ce vaste bazar de l'industrialisme qui était au reste un des rêves réalisé de Saint-Simon ; ils écrivirent beaucoup en économistes, publièrent des considérations sur le travail organisé, sur la valeur des métaux ; ils retrouvèrent leur puissance dans le journalisme, et bien-

tôt ils obtinrent des situations élevées. Pourquoi pas? Les saints-simoniens se tenaient par les liens de la fraternité : n'avaient-ils pas cherché à démolir la société! et la société leur devait une récompense! Désormais ils seraient bien sages, car leur fortune était faite; ils aspiraient à des situations brillantes, et l'État le leur devait bien : à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres! Les magistrats les avaient condamnés, mais l'industrialisme leur donnait un dédommagement. La fortune est à qui sait la saisir!

Le côté immoral de ces fortunes rapides produites par l'industrialisme, c'est qu'elles portaient des ravages dans les idées du travail régulier et de la hiérarchie : quoi, un ouvrier, après de pénibles sueurs, gagnait un modique salaire, un officier, qui consacrait son épée au service de l'État, un magistrat qui rendait la justice, avaient de modiques traitements, et après trente ans de services se retiraient avec une pension exiguë, tandis qu'un esprit hardi, aventureux, frisant à chaque pas la police correctionnelle ou les assises, gagnait des millions par la simple spéculation : n'était-ce pas une grande immoralité? Qui désormais voudrait travailler? qui ne préférerait pas à une vie paisible les aventures hardies, les expériences osées?

Qu'était vraiment la loterie, la maison de jeu, en face de la Bourse? La coulisse avait ses actions à 5 fr., des primes de 1 fr., ses titres aléatoires, Haïti, les Cortès, l'emprunt de don Miguel, de don Pedro, ses mines d'invention, ses brevets et commandites sur des valeurs imaginaires.

Pour combattre ces mauvaises tendances, on avait constitué, développé les caisses d'épargne avec leurs avantages et leurs inconvénients; l'ouvrier plaçait peu, parce qu'il ne pouvait et souvent ne voulait pas économiser. Les principaux déposants, c'était le domestique, qui exploitait le maître par un demi vol et un bénéfice sur les denrées; puis ce petit usurier à la semaine, qui déposait ses petits fonds, avec la faculté de les retirer à chaque besoin de spéculation et de prêt. Le plus grand inconvénient pour l'État, c'était l'accumulation immense de dépôts qui allait aboutir dans ses mains par la caisse d'épargne; comme il fallait payer un intérêt, l'État devait les employer à un service, souvent celui de la dette flottante. Cela était bien, sans doute, tant qu'il y aurait sécurité et paix générale; mais au premier tressaillement de crainte et d'hésitation, les créanciers de la caisse d'épargne accouraient pour demander le

remboursement. Que ferait l'État alors? où trouverait-il le fonds pour satisfaire à ces demandes simultanées? En banque, c'est toujours une spéculation dangereuse que de prendre de l'argent à intérêt avec des remboursements à des jours fixes et rapprochés.

C'est ce qui faisait la fragilité d'un certain nombre d'établissements créés sur ces bases, et spécialement de la caisse de M. Gouin, qui avait succédé à M. Laffitte. M. Laffitte, aidé, secondé par l'opinion de 1830, avait fondé une banque de crédit par actions souscrites dans le petit commerce de Paris. Il n'y a rien de crédule comme les opinions; elles sacrifient souvent leur argent à leur idole quand la presse surtout s'en mêle. Cette banque était à la fois destinée au petit escompte et à faire des avances de fonds à certains établissements industriels, idée saint-simonienne; à cet effet, il ne suffisait pas des actions souscrites, il fallait encore émettre des espèces de billets de banque à intérêt, les uns à échéance fixe, les autres à trois jours de vue, à quinze jours et à un mois, avec un intérêt mobile et variable, à raison des dates. Avec ces fonds, M. Laffitte avait ouvert des crédits à des raffineries de sucre, à des forges, aux vastes établissements industriels de

MM. Cail et Dosne. Quelques-uns de ces établissements étaient même au compte de la maison.

Il paraît que déjà, lorsque M. Laffitte mourut, il était débiteur considérable à la caisse de sa maison. M. Gouin prit la suite des affaires dans une situation un peu douteuse, et il suivit les mêmes errements de chance et de hasard; il continua d'émettre des billets à échéance fixe et à commanditer de vastes établissements industriels. M. Gouin, ministre des finances lors de la présidence du conseil de M. Thiers, devait inspirer de la confiance; il était libéral du centre gauche; les journaux le louaient à outrance, et toute la bourgeoisie, alléchée par l'intérêt et le système des billets à courte échéance, venait déposer son argent à la caisse Gouin. Le gouvernement y prenait peu de garde: lui-même lancé dans la spéculation de Bourse, de chemins de fer, de compagnies, de caisses d'épargne et de dette flottante, laissait beaucoup de latitude aux affaires privées; d'ailleurs la caisse Gouin commanditait des établissements à ouvriers, et par conséquent aidait le travail et l'industrie. Que devint cette caisse à la première et grande crise? Elle suspendit ses payements quand les opinions révolutionnaires éclatèrent en furie.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE. — ORIGINE DU RÈGNE DES JUIFS.

—

1840—1847.

A peine l'ordre et la confiance étaient-ils rétablis à l'intérieur, qu'il se fit une grande perturbation en Europe, au sujet de la question d'Orient, à la suite du conflit qui s'agitait entre le pacha d'Égypte et la Porte Ottomane. M. Thiers présidant le conseil des ministres avait le portefeuille des affaires étrangères, et cet esprit agité était parvenu à rendre possible une guerre avec la Grande-Bretagne. La Chambre des députés vota des crédits, sur le rapport de M. Jouffroy ; on leva des hommes, et la flotte, mise sur un pied respectable, fut envoyée dans l'Archipel, puis rappelée par le télégraphe.

Ces incidents de la politique amenèrent de déplorables oscillations aux Bourses de Paris et de Londres ;

les fonds français baissèrent de 12 fr., et de graves accusations furent jetées contre les manœuvres coupables qui avaient fait servir le télégraphe à des jeux de Bourse; ces accusations furent si graves, que je n'ose les répéter. A chacun sa responsabilité historique. Il y eut des sinistres sur les places de Paris, Londres, Amsterdam, Hambourg et Vienne; il ne pouvait en être autrement avec des liquidations qui variaient de 20 fr.

Enfin la paix fut assurée par la retraite de M. Thiers, et l'entente cordiale se rétablit entre la France et l'Angleterre; les fonds publics reprirent leur équilibre, et la rente 5 p. 0/0 fut cotée à 122 fr. 50 cent. Il était impossible que dans cette élévation excessive du 5 p. 0/0, il ne fût pas question chaque année de la conversion; mais le roi était personnellement opposé à cette mesure par la raison que j'ai dite, qu'elle blessait la classe bourgeoise à Paris, considérée comme sa force et son appui. Il consentait bien à ce que les emprunts nouveaux se fissent en 3 p. 0/0, mais il entendait respecter les positions acquises par les porteurs de 5 p. 0/0, les rentiers paisibles qui voyaient les fonds à 122 fr., position anormale pour un État.

Dans cette situation de quiétude et de repos, le gouvernement put songer aux travaux publics, la préoccupation un peu absorbante des députés; le système parlementaire était ainsi organisé, que chaque député, à côté de ses devoirs publics, avait à faire valoir les intérêts de son département, de sorte qu'il demandait des travaux particuliers pour sa localité, et les chemins de fer devinrent la préoccupation de chacun. On voulait avoir une ligne, un tronçon de chemin de fer, et il fallait beaucoup concéder pour avoir la majorité ministérielle. La loi du 14 juin 1842 sur les chemins de fer fut un peu combinée sur cette base de l'intérêt local, des obligations, ou nécessités parlementaires ; on avait longtemps discuté la question de savoir si l'État serait chargé de la direction des chemins de fer ou s'ils seraient concédés à des compagnies. Ce dernier système avait de nombreux partisans, et quand le chemin de fer du Nord, commencé et presque achevé aux frais de l'État, fut à la veille d'être livré, une loi (8 février 1845) le concéda à une compagnie dirigée par la maison Rothschild, moyennant le remboursement des frais et des terrains à l'État.

C'était une faveur immense, et l'on pouvait réali-

ser sur-le-champ des primes considérables; mais la maison Rothschild, à cette époque, tendait à absorber toutes les affaires de finances avec l'État; M. James de Rothschild, maître de la situation, proposait sur toute chose hardiment son concours. Ce fut l'époque de la grande invasion des juifs à la Bourse et dans les opérations des chemins de fer. Israël eut son roi, sa terre promise, et il fut même question, à la suite des affaires d'Orient, de racheter Jérusalem et de rétablir le temple. Ces juifs, envahisseurs des affaires, se divisaient en deux sectes également actives et habiles : les Portugais ou Méridionaux; les Allemands des bords du Rhin, du Mein et de l'Oder : les uns, polis, instruits, propres dans leurs vêtements; les autres, à l'accent guttural, aux formes obséquieuses, fort capables de calcul, au reste, absorbés dans les chiffres, conservant le type du juif de Francfort, le vieux souvenir du moyen-âge dans ses foires, au milieu du bas quartier, à l'époque de la cocarde jaune, comme le leur prescrivent les statuts de la vieille et libre cité.

Le gouvernement, pour correspondre aux besoins du siècle et aux exigences locales, s'était trop laissé entraîner dans ce système de dépenses pour les tra-

vaux publics; la situation de la dette flottante n'était pas rassurante ; s'il n'y a rien de plus doux et de plus facile que la dette flottante, quand la confianee existe; il peut se présenter une crise, et alors tout peut crouler. Le ministre des finances avait fait relever le chiffre des bons royaux en circulation ; il avait trouvé :

Au terme de six mois à un an,	450,000,000
A trois mois,	193,000,000
	643,000,000

Il est vrai que toute cette dette n'était pas exigible ; une partie était dans les mains de la caisse d'amortissement et de la Banque, qui pouvaient toujours s'entendre avec la Trésorerie; mais au cas d'une crise, la caisse d'amortissement ne serait-elle pas obligée elle-même de rembourser, même aux porteurs des livrets de la caisse d'épargne? Cette caisse d'épargne, avec son remboursement obligé, devenait un embarras pour le Trésor, aussi bien dans les temps calmes que dans les crises. Aux époques d'abondance, que faire de cet argent, dont il fallait payer l'intérêt? et aux époques d'orage on devait le remboursement nécessaire et à jour fixe!

vaux publics; la situation de la dette flottante n'était pas rassurante; s'il n'y a rien de plus doux et de plus facile que la dette flottante, quand la confianee existe; il peut se présenter une crise, et alors tout peut crouler. Le ministre des finances avait fait relever le chiffre des bons royaux en circulation; il avait trouvé :

Au terme de six mois à un an,	450,000,000
A trois mois,	193,000,000
	643,000,000

Il est vrai que toute cette dette n'était pas exigible; une partie était dans les mains de la caisse d'amortissement et de la Banque, qui pouvaient toujours s'entendre avec la Trésorerie; mais au cas d'une crise, la caisse d'amortissement ne serait-elle pas obligée elle-même de rembourser, même aux porteurs des livrets de la caisse d'épargne? Cette caisse d'épargne, avec son remboursement obligé, devenait un embarras pour le Trésor, aussi bien dans les temps calmes que dans les crises. Aux époques d'abondance, que faire de cet argent, dont il fallait payer l'intérêt? et aux époques d'orage on devait le remboursement nécessaire et à jour fixe!

française annonça l'adjudication d'un emprunt de 250,000,000 sur les 350,000,000 votés par la Chambre; ce chiffre lui paraissait suffisant pour soulager la dette flottante d'une somme équivalente et équilibrer le budget. Il n'y avait pas désormais de concurrence possible avec la maison Rothschild qui obtint l'emprunt à 75 fr. 25 cent. pour 3 fr. de rente. C'était une excellente affaire, et, soit par l'impulsion de la maison Rothschild, soit par l'exemple donné par le dernier achat de l'empereur de Russie, le 3 p. 0/0 en décembre 1847 se fit à 82 et 83 fr., prime réalisée dans moins de dix mois par la maison Rothschild, d'autant plus à noter que si un banquier doit profiter des bénéfices, il doit subir les pertes. Comment se fit-il donc qu'après février 1848, la maison Rothschild ne voulut pas tenir ses engagements pour l'emprunt, sous prétexte de force majeure? Est-ce que la prévoyance humaine n'allait pas jusqu'à pressentir les orages? et quand on a profité des bénéfices, on doit également supporter les pertes. Et qui ne pressentait une grande révolution en l'année 1847!

Quoi qu'il en soit, cette absorption absolue des affaires du crédit par la maison Rothschild créa bien

des mécontents dans la banque de Paris, sur laquelle s'appuyait la monarchie de Juillet; ces gros industriels, ces banquiers, qui avaient tant soutenu la royauté du 9 août, passaient presque tous à l'opposition, non point, sans doute, à une opposition tout à fait révolutionnaire, mais ils formaient ce qu'on appelait alors le centre gauche, le tiers-parti, sous la direction de phraseurs constitutionnels, tels que MM. Thiers et Odilon Barrot, esprits d'aventure qui marchaient à l'étourdie au milieu des éléments de destruction; rien de plus médiocre que tout ce centre gauche, petite monnaie de M. de Lafayette, qui se laissait toujours prendre au piége des révolutions, hommes de coteries en histoire, en politique, sans autre initiative que pour dissoudre ou renverser les gouvernements établis.

Ce centre gauche de banque et d'industrie ne voyait pas qu'il ne s'agissait plus d'un ministère, mais du pouvoir tout entier et de la propriété; depuis dix ans, un travail sourd, profond, se faisait parmi les ouvriers et les prolétaires; la liberté de la presse permettait les plus licencieuses publications. Les saints-simoniens avaient les premiers porté un coup mortel à la famille, à la propriété; leur œuvre se continuait

dans le prolétariat. Vous aviez les doctrines de Fourier, phalanstère-communiste : un écrivain sans style, sans goût, espèce de teneur de livres audacieux, osait les insultes les plus odieuses contre l'état social; un autre inventait l'Icarie, société égalitaire et presbytérienne. Un esprit de petit détail, un beau diseur de parti, aux formes doucereuses, s'était fait le promoteur d'une prétendue organisation du travail, de l'égalité des salaires : l'ouvrier avait son journal, qui lui faisait voir un prochain triomphe, essayé à Lyon en 1834, et que le procès devant la Cour des pairs avait pressenti.

Et c'est au milieu de ce grand désordre que la garde nationale, composée des notabilités commerciales, unie au centre gauche jouait aux démonstrations, aux banquets, à l'opposition ! C'était à inspirer une triste pitié, que de voir ces illuminations de la rue Saint-Denis, des rues des Jeûneurs, Saint-Martin, Petit-Bourg, des Bourdonnais, à chaque échec qu'éprouvait ce pouvoir qui pourtant protégeait les capitaux, leur commerce, leur industrie ! S'imaginaient-ils, ces pauvres esprits, qu'il s'agissait du renversement du ministère ou même seulement de l'abdication du roi ? La question allait bien au delà

de madame la duchesse d'Orléans! Le rôle de ces deux ministres à cheval sur le boulevard fut profondément ridicule; le peuple des barricades voulait un remaniement social, et non pas les parades de la foire. On put voir à cette époque tout ce qu'osent les passions crédules des partis : l'émeute plaça son quartier général sur le boulevard des Italiens, au lieu même où se tient la petite Bourse : il fallait voir avec quelle ardeur les coulissiers parlaient des banquets électoraux, avec quel patriotique accent ils exaltaient les barricades, les héroïques défenseurs de la réforme! bavards de politque, ils jouaient à la révolution (1).

(1) Voyez pour les détails mon ouvrage *sur la société, le gouvernement et les partis en* 1848.

LA BOURSE ET LE COMMERCE LE 27 FÉVRIER.

1848.

Quel réveil que celui du 27 février pour le commerce et l'industrie! épouvantable écho que celui qui retentit dans les rangs de la garde nationale composée de boutiquiers! La République est proclamée ! Si la révolution de Juillet avait été le triomphe de la petite bourgeoisie, de la garde nationale et de la banque sur la propriété conservatrice, sur l'armée et la partie élégante de la société, en un mot sur l'esprit gentilhomme ; la République de février brisait à son tour le commerce, l'industrie, la petite beourgeoisie, pour assurer le triomphe des prolétaires. Tous les esprits alarmés attendaient les actes du Gouvernement provisoire.

Le premier de ces actes, fut la proclamation de République. Cétait une forme de gouvernement respectable comme toute autre; et à vrai dire avec le

principe de la souveraineté du peuple elle était rationnelle et possible ; mais la République apparaissait avec ses antécédents de 1793 peu rassurants pour les esprits; elle se montrait avec son désordre financier, sa banqueroute de tiers consolidés et d'assignats, et la confiance ne se commande pas. Au point de vue financier, on apercevait dans le Gouvernement provisoire, trois hommes appartenant par la théorie ou la politique à la presse, mais n'ayant jamais eu la pratique des choses de gouvernement.

M. Garnier-Pagès, ancien courtier à la Bourse, n'était pas étranger à la connaissance des affaires ; comme il n'y avait pas toujours été heureux, il s'y était fait des théories d'économiste fort avancées ; écrivain tout rempli de lui-même comme les Méridionaux, il avait développé dans une encyclopédie politique ses principes sur la banque, sur le crédit, bien capables d'alarmer les habitudes sérieuses et la pratique éprouvée des capitalistes : dans cette voie il avait été aidé par un esprit aussi imprudent, M. Duclerc, son ami, écrivain du *National*, et qu'il devait appeler auprès de lui pour le seconder.

M. Louis Blanc était ce théoricien de l'organi-

sation du travail, ce doux promoteur du progrès, mot un peu vide dont lui seul savait la portée, et toujours retentissant parmi les masses ; il avait compris le véritable sens de la révolution de Février, et en s'emparant de l'esprit, de la confiance de l'ouvrier, du prolétariat, il savait qu'il se créait une forte, une puissante dictature. Il avait pris auprès de lui comme expression de ces ouvriers, M. Albert, conscience honnête, mais toute remplie de ces splendides destinées qu'on promettait au travailleur. Enfin, on plaçait dans le Gouvernement provisoire M. Armand Marrast, qui, écrivain fort avancé dans ses théories, allait néanmoins se rendre à la vie pratique. Tous ces noms n'étaient pas aussi effrayants que l'agitation des masses : quel sort était réservé à la Banque et au Trésor? Ne fallait-il pas une grande vertu à ces prolétaires qui, jusque-là avaient vécu de privations, pour respecter cette fortune qu'une victoire, ou si l'on veut une surprise, avait mise dans leurs mains? Il fut pris de sérieuses précautions à la Banque de France, les caves furent ensablées, le numéraire mis à l'abri d'un coup de main. Il fallait se méfier moins du peuple, de l'ouvrier en lui-même que de cette masse de repris de

justice, de voleurs qui se mêlent à ses rangs dans les jours d'émeute et de révolution.

A la Trésorerie, même crainte de pillage; le ministère des finances pouvait être envahi, et le soir du 27 février, le Gouvernement provisoire délégua comme ministre à ce département M. Michel Goudchaux, un de ces banquiers de second ordre qui faisait le petit papier du commerce; il avait rendu des services d'escompte au parti républicain : M. Goudchaux, au reste,était un esprit d'ordre et de régularité comme tout ce qui tient à la banque. Après avoir préservé le Trésor et sa comptabilité, son but fut de rétablir la confiance en suivant les derniers rapports du ministre des finances avec les fonctionnaires de son département.

Dans une première circulaire écrite le 25 février au soir, M. Goudchaux déclara « que l'intention du Gouvernement était de maintenir dans leurs fonctions tous les employés des finances qui s'acquitteraient loyalement de leurs devoirs. » Le 29 M. Goudchaux ajoutait : « c'est sur la perception des revenus publics que je dois veiller. Bien loin de ralentir leur zèle et leur application ordinaire à la perception de l'impôt, tous les employés des finances doivent re-

doubler d'exactitude et de vigilance. Aucune des taxes ou impositions établies par les lois ne doit rester en souffrance, et qu'aucun agent des finances ne quitte son poste sous quelque prétexte que ce soit. »

Ainsi M. Goudchaux, appelé au ministère des finances, voulait continuer l'œuvre du Gouvernement renversé. Il s'empressait de tenir avec la plus scrupuleuse exactitude les engagements même diplomatiques du Trésor avec les banquiers. Le 29 février, le Gouvernement provisoire prit l'arrêté suivant : « Le ministre des finances payera à MM. de Rothschild frères la somme de 522,519 fr. 83 c. pour le payement de l'intérêt et de l'amortissement du semestre à échoir le 1er mars 1848, de l'emprunt grec, et la portion de cet emprunt garanti par la France. » Le 1er mars, arrêté de M. Goudchaux qui ordonnance la somme due à MM. de Rothschild comme au temps le plus régulier. Le ministre voulut montrer à l'Europe que le Gouvernement tiendrait toutes les promesses de l'ancien. Peut-être voulait-il aussi rappeler à MM. de Rothschild que leur maison était engagée pour un emprunt considérable, et qu'ils devaient eux-mêmes s'exécuter.

On se souvient que MM. de Rothschild étaient restés adjudicataires de l'emprunt de 250,000,000 au prix de 75 fr. 25 c. Sur cet emprunt, 80 millions étaient déjà versés au Trésor; restait donc une somme de 170,000,000 à verser. En droit, elle était due; MM. de Rothschild avaient profité de l'écart en hausse, ils devaient subir l'écart en baisse. En vain invoquaient-ils la force majeure ! une révolution est comme la guerre; un spéculateur doit la faire entrer dans ses prévisions et ses calculs; si MM. de Rothschild avaient tenu les engagements de l'emprunt, peut-être la crise de la dette flottante eût été évitée : on doit admirer, au reste, cette activité judaïque qui, le jour même de la révolution, se fait ordonnancer l'intérêt de l'emprunt grec, comme si rien n'était arrivé !

M. Goudchaux alla plus loin encore pour activer la confiance : malgré l'avis de quelques banquiers qui auraient voulu appliquer l'argent disponible du Trésor à l'acquittement de la dette flottante, le ministre des finances proposa au Gouvernement provisoire d'avancer le payement du semestre 5 p. 0/0 échu le 22 mars; le payement devait commencer le 6. « Le ministre des finances est auto-

risé à payer d'avance et à partir du 6, à Paris et dans les départements, le semestre de la rente échu le 22 mars. » Ainsi, M. Goudchaux fait tous ses efforts pour empêcher la crise de devenir une catastrophe. Il appelle comme une ressource, le payement anticipé de l'impôt : il invite chaque citoyen à faire ce petit sacrifice à la République. Le ministre espérait que le passage de la Monarchie à la République se ferait comme une transition ordinaire et simple. Il se trompait; l'air était saturé d'orage : il avait à lutter contre les prolétaires et contre la terreur générale des esprits au dehors sérieusement alarmés. M. Goudchaux, et c'était son erreur, se croyait un ministre régulier ; ses amis voulaient qu'il ne fût qu'un instrument : il veillait avec attention sur les ressources du pays, et ces ressources manquaient. Bientôt découragé, M. Goudchaux donna sa démission par une lettre convenable, mais triste, et le même jour le Gouvernement provisoire nomma l'un de ses membres, M. Garnier-Pagès ministre des finances et M. Duclerc comme sous-secrétaire d'État, chef de l'administration.

SYSTÈME FINANCIER DE M. GARNIER-PAGÈS.

—

MARS 1848.

Il y avait chez M. Goudchaux des intentions droites et souvent généreuses dans les affaires, des vues de crédit honnêtes, mais un esprit prévenu, s'imaginant que la substitution de la République à la Monarchie, le passage d'un régime régulier à la démocratie, allait s'opérer sans secousse et sans ébranler la confiance publique, pas même les échéances fin courant. Cette idée, ou plutôt cette conviction, se révèle dans ses premiers actes, et spécialement dans les motifs dont il fait précéder le décret qui avance au 6 mars le payement du dividende de la dette publique. M. Goudchaux avait trouvé le Trésor en mesure; il croyait donc pourvoir à tout: « Considérant, est-il dit, qu'il importe à la République que tous les travaux reprennent leur cours et que le commerce rentre dans ses voies normales d'acti-

vité ; considérant que le meilleur moyen d'atteindre ce but est de rétablir la prompte circulation du numéraire ; considérant que les nouvelles parvenues de tous les points de la République, établissent que la perception des impôts s'opère régulièrement et que de toutes parts la manifestation d'un véritable patriotisme fait espérer des rentrées continuelles et fructueuses ; considérant que le Trésor a dès à présent à sa disposition le numéraire nécessaire à l'acquittement du semestre des rentes, et que les dépenses de tous les services sont assurées par le retour de l'ordre et de la sécurité de tous, etc. » D'après ces motifs, le ministre se décidait à faire payer le 6 le dividende qui n'était échu que le 22 mars.

Ce décret daté du 4 mars, une semaine après que la République était proclamée, constatait la bonne situation du Trésor ; mais cette confiance dont parlait M. Goudchaux était loin d'exister : les boutiques de Paris, à peine ouvertes, se fermaient le soir sans avoir vu un acheteur, et le commerce des objets de luxe est établi sur de telles bases qu'il ne peut pas exister huit jours sans renouveler par la vente, une certaine partie de son capital. La Bourse était fermée, et une décision du ministre de l'intérieur,

M. Ledru-Rollin, datée du 7 mars, était ainsi conçue : « Le ministre de l'intérieur enjoint au commissaire de la Bourse de surseoir à l'ouverture de ladite Bourse jusqu'à nouvel ordre : il en est donné avis au délégué de la police de Paris, M. Caussidière, afin qu'il y tienne la main. » Une troupe de montagnards restait en effet campée sur les marches de la Bourse.

Déçu dans ses naïves espérances, M. Goudchaux avait donné sa démission par une lettre fort modeste, et M. Garnier-Pagès, membre du Gouvernement provisoire, avait pris le ministère des finances. M. Garnier-Pagès esprit trop plein de lui-même, avec une foi immense dans son génie créateur, connaissait peu ou mal la haute banque; il gardait même contre elle ces petites rancunes du commerce secondaire contre les banquiers, qui trop souvent refusaient ses effets : et peut-être au milieu d'affaires difficiles n'avait-il pas toujours trouvé en eux ce concours que le petit commerce républicain avait rencontré chez M. Goudchaux. D'un autre côté, beaucoup de banquiers, dès les premiers jours de mars, s'étaient presque mis en liquidation, réservant leurs ressources pour leurs propres engagements déjà considérables.

Le 6 mars, les comptoirs établis à Paris pour faciliter les escomptes avaient suspendu leurs payements, ce qui avait amené une terreur profonde parmi le petit commerce et la bourgeoisie, très-engagée dans la caisse Gouin spécialement : le déficit de cette caisse, disait-on, remontait à M. Laffitte ; c'était vrai pour une partie; mais la gestion de M. Gouin avait été au moins imprudente et fautive. Il y avait des crédits ouverts avec une extrême liberté, des avances étranges faites à des industriels trop protégés par MM. Gouin ou Le Baudy, dont la responsabilité devait être fortement engagée au moment d'une si forte crise.

A peine M. Garnier-Pagès était-il installé au ministère des finances, qu'il convoqua le syndicat des agents de change, et leur déclara d'un ton solennel : que le Trésor était en mesure de tout payer, d'acquitter ses engagements, et qu'on eût à l'annoncer à la Bourse. Cette conviction des grandes ressources du Trésor paraissait si complète chez M. Garnier-Pagès qu'il dédaigna d'insister sur une question à mon sens très-grave, celle de savoir jusqu'à quel point la maison Rothschild était engagée par le dernier emprunt : sur les 350,000,000 de l'emprunt

voté par la Chambre en 1847, 250,000,000, je l'ai dit, avaient été adjugés à la maison Rothschild au prix de 72 fr. 70 c. La rente avait pris son essor, et MM. de Rothschild avaient pu placer tout ou partie de cet emprunt au prix moyen de 80 fr. 25 c., ce qui donnait un bénéfice de 7 à 8 p. 0/0. M. de Rothschild avait payé au Trésor 82,000,000: il restait dû au 28 février 168,000,000. Après la révolution, MM. de Rothschild soutinrent que c'était un cas de force majeure qui les dispensait de verser le restant de l'emprunt, en laissant au Trésor le dépôt de garantie. M. Garnier-Pagès parut accepter cette exception, parce qu'elle rentrait dans ses idées, de secouer l'influence des banquiers même sur les emprunts de gouvernement. Mais était-elle légale et fondée? quand une maison de banque souscrit un emprunt, ne doit-elle pas examiner les chances de force, de faiblesse, et de durée même des gouvernements avec lesquels elle contracte? quoi, MM. de Rothschild avaient pu placer l'emprunt à 81, 82 fr., avec une prime de 7 à 8 fr., et maintenant pouvaient-ils se dispenser de payer, parce qu'il y avait une baisse formidable qui affectait la place, d'autant plus que dans l'état d'agitation des âmes, en décembre 1847, lors de l'adjudica-

tion de l'emprunt il était facile de pressentir une crise sociale !

Plein d'hésitation et de crainte, entouré d'amis dévoués, mais aussi d'ennemis jaloux, M. James de Rothschild crut un moment nécessaire de se cacher : des rumeurs populaires couraient sur sa maison, et le préfet de police d'alors, M. Caussidière, le tenait en surveillance, ou comme il le dit lui-même dans son argot, il le tenait en *filature* (1). Prévenu à temps, M. de Rothschild se rendit à la préfecture, où M. Caussidière lui communiqua les notions qui lui étaient parvenues sur des projets de fuite et d'enlèvement de numéraire à l'étranger. M. de Rothschild répondit avec habileté et fermeté : « On me croit couvert d'or, et je n'ai que du papier : ma fortune et mon numéraire sont convertis en actions qui n'ont en ce moment aucune valeur : je suis loin de vouloir faire banqueroute, et si je dois mourir, j'y suis résolu ; mais je regarderais la fuite comme une lâcheté. J'ai même écrit à ma famille pour qu'elle m'envoie des fonds pour faire face à mes engagements. Si vous le trouvez bon, demain je vous présenterai mon neveu qui arrive à cet effet. » Le lendemain, selon sa pa-

(1) Voyez les Mémoires de M. Caussidière.

role, M. de Rothschild conduisit son neveu à M. Caussidière, et lui remit deux mille francs pour les blessés de Février.

Ce sentiment de tristesse et de découragement saisit toute la haute banque : le 2 mars il eût été impossible de trouver avec les meilleures valeurs un million dans toute la banque de Paris ; tant il est vrai que le crédit comme l'honneur est susceptible des plus légères impressions et se ternit au moindre souffle ! La panique avait fait perdre la droite raison à quelques-uns. S'il y eut d'étranges terreurs, des peurs risibles, il y eut aussi des actes d'énergie et des résolutions de courage : un très-notable banquier qui avait à salarier plus de 9,000 ouvriers au Creusot et à Pierre-Pons eut assez d'énergie, secondé par un jeune et habile représentant de sa pensée, pour payer en numéraire tous les ouvriers pendant la crise. Les employés de sa maison transformés en camionneurs, escortaient des chariots d'argent acheté à la Monnaie ou à un spéculateur belge, et qui traversaient Paris en révolte pour le porter aux diligences. Toutes les maisons de banque considérables restèrent honorables et debout devant l'orage ; rendons cette justice à MM. Mallet frères, Hottinguer,

Delessert ; la maison Rothschild elle-même reprit fermeté et courage.

Un étrange document fut certes le rapport de M. Garnier-Pagès sur la situation des finances, daté du 9 mars, et qu'il appela le bilan de la Monarchie, sorte de petite monnaie du fameux compte-rendu de M. Necker. Le nouveau ministre, qui venait de dire qu'il était prêt à tout payer, exposait que du 1er janvier 1840 au 1er janvier 1848, la dette publique s'était accrue de 912,239,328 fr., et que le budget de 1,014,914,000 fr. en 1846, s'était élevé à 1,712,979,639 francs. Le déficit prévu pour 1848 était de 48,000,000 : des travaux publics avaient été entrepris sans mesure pour une somme de 1,031,000,000, sur lesquels il fallait déduire 160,000,000 dus par les compagnies de chemins de fer, et 82,000,000 payés par la maison Rothschild sur l'emprunt de 250,000,000. La situation était plus effrayante encore quand on se reportait à la dette flottante ; le 26 février, elle était de 670,000,000

Plus au crédit des caisses d'épargne,	202,000,000
Ce qui faisait un total de	872,000,000

A cet exposé d'une situation si rembrunie, M. Pa-

gès ajoutait avec une imperturbable assurance : « La perception des impôts se fait avec une grande facilité, les citoyens, dans leur patriotisme, se font un devoir de porter au Trésor les impôts de l'année courante : le service des bons du Trésor est assuré : je propose seulement de fixer les intérêts à 5 p. 0/0 pour toutes les échéances indistinctement. » Avec les bons du Trésor de trois à six mois le ministre proposait de solder les plus gros dépôts de la caisse d'épargne. Comme voies et moyens pour couvrir le déficit, M. Pagès ajoutait : 1° l'aliénation des diamants de la couronne et la fonte de l'argenterie du roi Louis-Philippe trouvée aux Tuileries et à Neuilly ; 2° la vente des domaines et bois appartenant à l'ancienne liste civile. M. Pagès ne faisait pas d'exception : on aurait sans doute morcelé Versailles, Fontainebleau. Hélas ! tous les pouvoirs révolutionnaires en veulent à ces beaux domaines. 3° vente des bois de l'État jusqu'à concurrence de 100,000,000 ; 4° emprunt national de 100,000,000, restant à la disposition du Trésor sur les 350,000,000 votés par la Chambre : « Le complément de l'emprunt Rothschild sera-t-il versé? continuait M. Garnier-Pagès avec une grande foi ; les difficultés que le

gouvernement de l'ex-roi nous lègue seront-elles pour les souscripteurs une raison de force majeure ou un prétexte de ne pas tenir leur engagement ? je l'ignore ; mais en présence de la dépréciation des effets publics, quelque passagère qu'elle soit, la prudence commande la prévoyance. »

M. Garnier-Pagès concluait par ces étranges paroles : « Ce qui est certain, ce que j'affirme de toute la force d'une réelle conviction éclairée et loyale, c'est que si la dynastie d'Orléans avait régné quelque temps encore, la banqueroute était inévitable : oui, citoyens, proclamons-le avec bonheur, avec orgueil, à tous les titres qui recommandent la République à l'amour de la France et au respect du monde, il faut ajouter celui-ci : La République a sauvé la France de la banqueroute. » Or, ces paroles bouffonnes étaient dites avec un grand sang-froid, au milieu de la crise la plus sérieuse, la plus déplorable, amenée précisément par la République. Mais le ministre avait foi en son idole. Il était caressé, secondé dans ses idées et ses créations par deux conseillers intimes, M. Duclerc, un des économistes du *National*, par M. Chapuis et par quelques amis aussi pleins de confiance que le ministre, surtout par un

inspecteur des finances qu'il avait nommé chef du personnel, M. Andouillé, esprit très-dévoué aux idées de M. Garnier-Pagès, qui se chargea de mettre à exécution ses projets, et de servir ses réactions par la connaissance qu'il avait du personnel : ces rancunes de parti, hautaines, ingrates qui s'attaquèrent à tout, à la cour des comptes, aux fonctionnaires des finances, furent néanmoins limitées par cette considération puissante qu'il fallait trouver de nouveaux titulaires avec des ressources d'argent. Une destitution amenait le remboursement des cautionnements : il fallait trouver des capitalistes pour remplacer, et des fonds pour solder les comptes-courants des receveurs généraux, toujours en avance avec le Trésor. Ainsi la pénurie des caisses sauva bien des fonctionnaires de la rancune républicaine.

LES ATELIERS NATIONAUX. — LES THÉORICIENS DU TRAVAIL.

—

MARS ET AVRIL 1848.

Les esprits illustres du Gouvernement provisoire, les ministres si pleins d'eux-mêmes dans leurs rapports financiers n'avaient pas assez compté avec les vainqueurs réels des journées de Février, c'est-à-dire avec la multitude maîtresse de la rue et du pouvoir de fait : les fusils et les rudes bras. On avait préservé la Banque, le Trésor de tout pillage, serait-on toujours également maître de la mauvaise queue de cette multitude au moyen des phrases de M. de Lamartine? La misère était profonde, les ateliers sans travaux ; le peuple jeté sur la place publique demandait du pain : on avait ouvert les enrôlements pour une troupe soldée à 1 fr. 50 par jour, on donnait aux ouvriers des bons de vin, de charcuterie, et quelques travaux de terrassement étaient commencés ; les

révolutions ont toujours cet effet de réduire le peuple à l'état de servage le plus abject; les chefs au jour du triomphe et comme récompense les soumettent à des travaux indignes de l'intelligence et des aptitudes de l'ouvrier honnête, tandis qu'eux prennent les honneurs et le pouvoir. Cependant déjà de violents murmures s'étaient fait entendre; la multitude disait : « Qu'en juillet 1830 elle avait été trompée et qu'elle ne voulait plus l'être cette fois.» Pour recueillir et aggraver ces murmures vinrent des théoriciens ambitieux ou convaincus qui espéraient prendre la place suprême dans les agitations politiques : quand la société est malade, chaque remueur d'idées joue plus ou moins bien son jeu; les uns arrivent au pouvoir et à la grandeur; les autres vont aux prisons, aux assises; ceux-ci deviennent membres des corps politiques, conseillers d'État, académiciens; ceux-là sont déportés, proscrits, condamnés; tous jouent au petit bonheur sans qu'il y ait motif de préférence dans cette société bouleversée. Dès que la presse eut conquis toutes ses licences, on vit apparaître les théories les plus absurdes.

Le Saint-Simonisme en tête se réveilla en secouant la poussière des bancs de la police correctionnelle,

et il prit place dans les journaux avec ses théories d'organisation.

La révolution de Février permettait le triomphe de cette démocratie qu'on avait tant rêvée à Ménilmontant : table rase était faite des vieilles choses « à chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. » MM. Enfantin et Michel Chevalier pouvaient enfin organiser librement la famille Saint-Simonienne ; ils pouvaient émanciper la femme qui déjà allait dans les clubs avec la robe bleue de la secte religieuse ; ils pouvaient répéter les chants de démocratie de Ménilmontant : « Le peuple souffre, le peuple a faim. »

Mais le Saint-Simonisme avait trouvé un adversaire plus actif, plus remueur de multitude, dans un orateur à facettes qui était parvenu à faire une peur effroyable à tout le Gouvernement provisoire, je veux parler de M. Louis Blanc : aux époques régulières, il eût été fort bien placé comme commis rédacteur dans une étude de procureur ou de notaire ; avec infiniment d'esprit et de faconde méridionale, il n'aspirait à rien moins qu'à la dictature à l'aide du prolétariat : lui aussi voulait organiser le travail, mais avec l'égalité des œuvres et du salaire : sa voix si obséquieuse envers les ouvriers avait dicté avec

orgueil le décret que voici : « Le Gouvernement provisoire s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ; il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pourjouir du bénéfice de leur travail. » Ce décret qui changeait toute la pensée économique de la société finissait ainsi : « Le Gouvernement provisoire rend aux ouvriers auxquels il appartient le million qui va échoir de la liste civile. »Fort de cette flatterie jetée au peuple souverain maître de la société, M. Louis Blanc et M. Albert (qui portait le titre exclusif de noblesse alors, l'*ouvrier* Albert) furent nommés l'un président, l'autre secrétaire de la Commission des ouvriers au Luxembourg.

Le chaos des doctrines était plus profond encore que celui des actes. La prédication Saint-Simonienne avait repris son cours avec l'enseignement de Fourier « qui venait délivrer le genre humain du vieux monde civilisé par le moyen de l'arbre passionnel et de ses innombrables rameaux. » Cette arlequinade faisait concurrence à M. Pierre Leroux, qui apportait avec amour sa triade liberté-sensation, fraternité-sentiment, égalité-connaissance. Enfin M. Proudhon

qui dans ses tristes impiétés acquérait une grossière prépondérance, comme toute école matérielle et babouviste en attaquant Dieu, la propriété, la société que la Saint-Simonisme déjà avait ébranlés. Pour résumer et appliquer son système, M. Proudhon proposait sa fameuse banque du peuple, retour à l'échange matériel, primitif comme à l'état sauvage. Et tout ce charlatanisme était écouté, applaudi par la multitude, par les flatteurs et les poltrons qui aspiraient à la fortune ou au repos.

On vit à cette époque une grande haine éclater contre le capital, mot symbolique pour signifier la propriété : le capital était devenu l'ennemi public formé de la sueur du peuple. Il fallait pénétrer au Luxembourg pour entendre toutes les niaiseries dangereuses débitées avec un imperturbable sang-froid par M. Louis Blanc qui trouva quelques contradicteurs timides dans l'école des économistes et des Saints-Simoniens, et parmi eux je dois citer MM. Wolowski, Léon Faucher, Michel Chevalier et Pereire : M. Wolowski, polonais d'origine, un peu mêlé aux troubles de sa patrie, homme d'eprit et d'étude, directeur d'abord d'un journal de *jurisprudence* et puis d'une feuille d'*économie politique*, cette science vague qui

aide tous les charlatanismes. Sur ces bancs on trouvait aussi M. Blanqui, le directeur de l'École du commerce, ardent, actif, dévoué dans l'origine à la coterie révolutionnaire de M. Laffitte, abrité au Conservatoire. M. Léon Faucher, écrivain facile, abondant, prédicateur un peu filandreux de doctrine souvent vulgaire; et un autre économiste Saint-Simonien, que nous avons vu condamné par la police correctionnelle, M. Michel Chevalier, et alors revenu à la vie militante : il n'y a pas de plus grande force que la volonté de se faire une place dans la société : le passé est oublié; on disserte sur la politique des États, sur le libre-échange, sur les douanes, les tarifs; on dit même gravement, que l'or n'est qu'une chimère (système si vrai qu'il a suffi de faire des pièces de 5 fr. et de 10 fr. en or, pour rétablir l'équilibre dans le système monétaire); mais les grosses phrases font ouvrir de grands yeux à la masse des lecteurs; elles préparaient une place à un talent d'ailleurs incontesté. M. Pereire, d'un esprit plus applicable avec la volonté aussi ardente de parvenir, Saint-Simonien dans l'origine, avait le caractère des juifs méridionaux, spirituel, souple, poli et qui les a fait toujours distinguer dans la famille israélite : il

avait commencé à se faire connaître par le Saint-Simonisme, puis par quelques articles écrits dans le *National* sous le patronage de M. Armand Carrel, ce fétiche capricieux et despote du parti républicain; distingué par M. de Rothschild, M. Pereire qui avait commencé sa vie commerciale par l'activité du courtage sur le papier, avait conquis une certaine place dans la confiance de M. de Rothschild, à l'époque où il s'agissait du tracé de la ligne du chemin de fer de Saint-Germain : l'Israélite appele l'Israélite, et Jacob ne forme qu'une grande famille qui fixe son regard sur l'échelle mystérieuse. Doué d'une capacité considérable et d'une infatigable activité, M. Pereire fut mis à la tête du chemin de fer de Saint-Germain, et quand la ligne du Nord fut à M. de Rothschild, la manne céleste des actions se répandit partout. Désormais du vieil homme Saint-Simonien il ne resta plus dans M. Pereire que l'industriel habile, beau diseur sur les destinées indéfinies de l'humanité, le faiseur de rapports à phrases retentissantes, esprit utile et dangereux à la fois dans toute institution qui le prendrait pour chef et organe, chevalier héroïque et errant dans les grandes aventures de l'industrie.

La révolution de Février prenait M. Pereire dans une situation fort délicate, car les chemins de fer étaient dépréciés et sous la menace du séquestre et de l'absorption. M. de Rothschild lui-même se trouvait dans les plus vives craintes; mais M. Pereire avec l'activité du juif méridional et la foi du Saint-Simonisme ne désespéra pas de la fortune; ses anciens amis du *National* étaient au gouvernement, et il lutta avec honneur et talent presque en leur nom contre M. Louis Blanc, maître du Luxembourg. Puis il se lança hardiment dans les affaires à une époque qui permettait toutes les expériences.

Le président de la Commission des travailleurs poursuivait son œuvre et avec ce caractère sentimental qui distinguait tous ses discours, il venait de promulguer le décret qu'on va lire, nouvelle flatterie jetée à l'ouvrier : « Considérant 1° que le travail manuel trop prolongé non-seulement ruine la santé du travailleur, mais encore en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme; 2° que l'exploitation de l'ouvrier par les forts entrepreneurs ouvriers dits Marchandeurs ou Tâcherons est essentiellement injuste et vexatoire. » Par ces motifs la journée de l'ouvrier était diminuée

d'une heure et les opérations des sous-entrepreneurs étaient interdites. Avec ce décret, tout le système du travail était bouleversé à Paris : il n'y avait plus d'ateliers sérieux possibles, et l'État avait 100 mille ouvriers sur les bras.

Cette plaie des ateliers nationaux avait son origine philosophique dans le système Saint-Simonien si bien développé autrefois par MM. Olinde Rodrigue, Enfantin et Michel Chevalier, système qui se résumait dans ce principe : abdication de tous les intérêts, de tous les droits au profit de la famille Saint-Simonienne et règlement absolu par la volonté du Père suprême de la tâche de chacun : dans ce système qui faisait abstraction de tout individualisme, se trouvait le principe des ateliers nationaux, car l'État se chargeait de tout, devenait responsable de tout. A l'origine de la République, ces ateliers n'avaient été formés que par une nécessité de circonstance pour occuper les vainqueurs oisifs et sans ressources : aucun travail intelligent et bien dirigé n'avait été indiqué ; des terrassements partout improvisés avec un désordre indicible. Les premiers travaux furent destinés au terrassement pour déblayer la tranchée de Clamart à la gare du chemin de fer de Paris à Char-

tres, pour améliorer le cours de l'Oise, et pour le prolongement du chemin de fer de Sceaux à Orsay. Ainsi l'ouvrier, comme dans la civilisation d'Égypte et d'Assyrie, était destiné aux travaux publics; l'État se chargeait de lui en lui imposant le devoir impératif assigné à l'esclave, et l'artiste même devenait manœuvre. Jamais l'administration des ponts-et-chaussées n'avait montré un tel vide d'invention et d'imitation.

Dès le 3 mars, Paris se trouvait envahi par les ouvriers sans travail. La guerre faite au capital, tour à tour audacieux ou tremblant selon la confiance, l'avait effrayé sérieusement. Et sans capital il n'y a plus de manufactures possibles et de travaux individuels; les mairies se trouvèrent assiégées par des artistes, des ouvriers, des domestiques sans place, foule dangereuse et criarde; et alors fut organisé le fameux bureau central des ateliers nationaux, dont le siége fut placé sous les beaux ombrages du parc de Monceaux, grande armée avec ses chefs plutôt prête à l'insurrection qu'au travail, véritable humiliation pour l'ouvrier intelligent. Tous ces jeunes élèves de l'École centrale qui sous la direction de M. Émile Thomas étaient appelés à diriger les ate-

liers nationaux appartenaient plus ou moins aux idées Saint-Simoniennes ou Fouriéristes du phalanstère et de la nouvelle famille avec un dédain profond pour les anciennes formules sociales. Le temps n'était-il pas venu pour eux de les réaliser? car ils avaient les ouvriers sous la main : pourquoi ne pas mettre en pratique le travail attrayant, la loi des aptitudes et des sympathies? Eh bien! tous ces grands esprits à système se bornèrent à flétrir, à humilier l'ouvrier en l'embrigadant en escouades pour 1 fr. 50, 2 fr. par jour : artistes, musiciens, peintres, sculpteurs, tous durent travailler la terre comme des eslaves colons ; et ce fut le seul résultat que purent réaliser les intelligences réunies des savants de la Commission du Luxembourg, et des élèves de l'École centrale dirigés par M. Émile Thomas.

Le nombre de ces ouvriers, attachés ou employés aux ateliers nationaux, se développa chaque jour d'une façon formidable, et l'on a quelque peine aujourd'hui à s'en faire une idée :

Au 28 février, il était de	6,000
Au 4 mars, de	29,000
Au 30 mars, de	65,000
Au 15 avril, de	81,000

Au 1er mai, de 102,000

Et la progression ne s'arrêtait pas; il en venait de tous les côtés, des campagnes et des villes, ouvriers qu'on embrigadait comme on pouvait, sans ordre, sans unité. Cette armée pouvait être jetée, d'un jour à l'autre, sur la cité, dirigée par un nouveau Spartacus dans la nouvelle Rome. Le budget des ateliers nationaux s'élevait à 375,000 fr. par jour, depuis le 1er mai, chiffre effrayant pour une seule ville. Une circonstance qu'il faut constater parce qu'elle donne la mesure des mauvaises passions ou de l'incapacité de tous ces chefs économistes, Saints-Simoniens, Fouriéristes, c'est qu'avec ces cent mille ouvriers intelligents, travailleurs, artistes, maçons, charpentiers, ils ne surent rien concevoir, rien exécuter de grand ; il y avait des ingénieurs de toute espèce en chef ou adjoints, des savants, des états-majors magnifiques, et il ne sortit pas même un chemin monumental, une route, un cirque, un aqueduc à la façon romaine : on remua la terre, en la transportant d'un point sur un autre, et le matérialisme donna ainsi la mesure de son génie et de ses conceptions.

Au Luxembourg, cependant, se continuait l'absurde et ennuyeuse dispute entre M. Louis Blanc, les

Saints-Simoniens et les vieux économistes, distancés, érintés par le président du Luxembourg, M. Louis Blanc, qui soutenait sa théorie de l'égalité des salaires et le monopole de toutes les industries dans l'État, se chargeant de tout : usines, chemins de fer, ateliers. Les Saints-Simoniens, trop ambitieux pour admettre l'égalité dans le travail, ne luttaient vigoureusement que contre cette théorie animale. Quelques-uns osaient un peu plus en défendant les associations, les compagnies particulières dans lesquelles ils étaient intéressés. Ainsi le fit avec talent M. Pereire, dont la fortune avait commencé avec le chemin de fer du Nord. Depuis quelques années, les Saints-Simoniens, abandonnant les travers de jeunesse, de communisme et de bigamie, commençaient à se classer : que n'oublie-t-on pas dans un pays où les Conventionnels sont devenus comtes, les régicides ducs, les démocrates blasonnés avec un tel engouement de noblesse qu'on entend partout retentir les titres appliqués à des formes, hélas ! qui trop souvent révèlent la vieille origine ! Tous les péchés de la jeunesse Saint-Simonienne prolongée jusqu'à plus de trente ans étaient oubliés ; on laissait l'apôtre M. Félicien David célébrer les fêtes du désert, et l'on

entrait dans la réalité des affaires : ceux qui avaient si bien contribué autrefois à démolir la société, faut-il le dire! les condamnés de 1833, s'étaient fait chacun des situations bonnes et commodes, en profitant des larges voies ouvertes par la révolution. Ils n'étaient plus assez jeunes pour essayer la femme libre, ni assez dépourvus d'esprit pour réaliser la communauté des biens ou des salaires dans une société où ils espéraient se faire une si douce et si bonne place!

Cependant on essayait les doctrines économiques de l'association Saint-Simonienne dans les ateliers de carrossiers, tailleurs, cordonniers, établis par l'État; l'essai ne fut pas heureux. Malgré le bon marché extrême de la matière première, à ce moment de révolution, tout revint plus cher au gouvernement que ce que produisait le travail libre; les associations d'ouvriers tombèrent donc sans qu'on fît attention à elles, parce qu'elles n'avaient ni l'origine, ni l'esprit des vieilles corporations. La *corporation* ouvrière venait du moyen-âge, et les *compagnies* étaient aussi une institution du vieux régime : corporations, compagnies, les Saints-Simoniens ne les avaient pas inventées; l'association sans l'esprit de corps était

un vain mot ; les compagnies étaient l'aristocratie et l'ordre. Aussi la première compagnie de chemin de fer qui s'était formée, celle d'Orléans, était composée de notabilités du vieux parti royaliste.

Il est des temps singuliers ! On ne voulut plus, en 1848, d'aucune aristocratie, et cependant on proclama celle de l'ouvrier ! Il y eut bien des lâchetés alors pour conquérir le titre d'ouvrier : on vit des hommes sérieux, très-bien élevés, dresser eux-mêmes leur généalogie de travailleur de père en fils, et l'on eut sa fausse blouse héréditaire, comme autrefois les faux gentilshommes inventaient de faux titres dans leur arbre traditionnel.

INSTITUTIONS NOUVELLES DE CRÉDIT PUBLIC.

—

MARS ET AVRIL 1848.

Dans cette agitation des idées et des multitudes, le commerce qui vit de sécurité et de luxe, la banque, expression des affaires et de la confiance générale, à vrai dire, n'existaient plus. Les deux maisons de crédit usuel, Gouin et Ganneron, autrefois si faciles à l'escompte, avaient suspendu leurs négociations. Tout se faisait encore par la vieille institution de la Banque, à laquelle chacun recourait pour avoir un peu de numéraire et les derniers escomptes de bonnes valeurs; la vie financière et industrielle était ainsi suspendue dans Paris et les départements.

Chaque banquier n'avait qu'une pensée honorable et personnelle, c'était de sortir, le plus tôt possible, de la situation avec loyauté et en laissant le moins de débris dans les décombres généraux; la maison Rothschild, la plus chargée de valeurs, remboursait

les dépôts à bureau ouvert, avec honneur, et ils étaient nombreux; quant aux comptes-courants, elle cherchait à les couvrir le mieux possible par de bonnes valeurs sur Vienne, Londres, Pétersbourg. Dépositaire de fonds appartenant à la diplomatie, aux compagnies de chemins de fer, M. James de Rothschild déployait une incomparable activité pour se procurer des ressources; il avait renoncé à l'emprunt de 250,000,000 en abandonnant le coupon de garantie: il avait dans les mains des masses d'actions du chemin de fer du Nord; il devait, par exemple, en compte-courant, 11,000,000 au chemin de fer de Strasbourg. Et comment tout rembourser? Il faut dire, à l'éloge de la maison Rothschild, qu'elle se condamna aux plus grands sacrifices pour acquitter tous ses engagements; elle vendit ses rentes à tout prix, et les derniers coupons qui se négocièrent à la Bourse de Paris au cours le plus bas, 33 fr. le 3 p. 0/0, le furent avec honneur par M. James de Rothschild, afin de se procurer des ressources et acquitter ses engagements; la maison de Londres fut d'un utile secours à M. James, et les liens de la famille juive se retrouvèrent avec bonheur.

Ce qui gênait le plus les banquiers, c'étaient les

acceptations qu'ils avaient données en pleine sécurité sur des traites tirées par l'étranger à un ou deux mois d'échéance. L'acceptation vaut obligation, et ces engagements se rattachaient aux affaires des manufactures dans les départements, aux exportations, au commerce en général, qui vit de crédit.

La crainte fut si générale, qu'aucune acceptation ne fut désormais donnée sans une couverture financière en numéraire, et chacun se hâta de demander à grands cris de l'argent sur toutes les places de l'Europe, à Londres, Amsterdam. Ces places étrangères auraient été trop chargées, épuisées même par de telles demandes, si, par une réciprocité que la peur expliquait, les banquiers, les gros capitalistes de Paris n'avaient recherché les valeurs sur l'Europe. La livre sterling se faisait à Paris à 26,27 fr., malgré les demandes d'argent adressées à Londres : en un seul jour, une maison qui doit en avoir gardé mémoire, car c'est elle qui se montra la plus défiante, en prit pour 500,000 liv. à 26,50, ce qui établissait une compensation avec le numéraire tiré de l'étranger : les Belges et les Hollandais qui, avec leur raison froide, avaient repoussé toute idée de propagande et de république, firent des bénéfices considérables sur

les valeurs françaises : l'émigration du numéraire leur profitait.

Cependant, avec l'éternel amour de sa propre capacité, M. Garnier-Pagès, qui avait promis de parer à tous les accidents de la crise financière, espéra mettre en pratique ses rancunes d'économie politique contre les banquiers; le 7 mars, un décret du Gouvernement provisoire créa un comptoir d'escompte, constitué en société anonyme, au capital de 20,000,000 : le premier tiers fourni en numéraire par les actionnaires, le second par la ville de Paris, le dernier par l'État, en bons du Trésor ; on mêlait ainsi l'État, la cité à de simples opérations du crédit particulier, sorte d'invasion du socialisme dans les finances. Évidemment le ministre de la République voulait établir une concurrence avec la Banque de France. Le 10 mars suivant, l'acte de société fut dressé par Mᵉ Esnée, notaire, et tout le commerce républicain entrait dans le comptoir d'escompte sous la direction de M. Pagnerre, et parmi ces commerçants, MM. Pinard, Boissaye, Dubochet, Laveissière, Borniche, Hachette, libraire de l'Université, etc. Les commencements du comptoir d'escompte ne furent pas fort utiles au commerce; l'obligation imposée à

chaque porteur de billets escomptés, de s'associer au Comptoir, en laissant une prime sur la somme reçue, porta le taux de la négociation à des chiffres jusqu'ici inconnus. Bientôt le système du comptoir d'escompte fut appliqué à des sous-comptoirs spéciaux pour chaque profession, afin de faciliter la négociation du papier de commerce, dont le placement était devenu presque impossible.

Ces institutions, destinées par les économistes républicains à remplacer la Banque de France, supposaient que cette Banque, inquiète, haletante, affaissée sur elle-même, ne pouvait plus suffire pour arrêter la panique. Le conseil de la Banque se réunit, en effet, le 14 mars, et M. d'Argout, son gouverneur, esprit pratique, un peu minutieux et travailleur, exposa l'état de la Banque à M. Garnier-Pagès : « Depuis le 26 février jusqu'au 14 mars, la Banque avait escompté à Paris pour 110,000,000 de valeurs et remboursé au Trésor 77,000,000 sur les 125 millions portés en son compte, et de plus 11,000,000 pour les départements ; dans ces mêmes départements, la Banque avait escompté pour 43,000,000 de valeurs. Dans l'intervalle du 24 février au 15 mars, l'encaisse métallique avait diminué de 140,000,000

à 70,000,000. Le matin du 15, après une grande panique, 11,000,000 avaient encore été payés, et le soir il ne restait plus en réserve que 59,000,000. Encore quelques jours, et la Banque serait complétement dépourvue de numéraire. Le conseil proposait donc que les billets de Banque fussent considérés comme monnaie légale, sans être tenus de les échanger contre espèces : on émettrait des coupures de 200 fr.; le maximum de la circulation des billets ne pourrait excéder 350,000,000 ; enfin tous les huit jours la Banque publierait son bulletin de situation, afin que chacun pût le connaître.» Sur cet exposé, le Gouvernement provisoire ratifia la déclaration du conseil de la Banque ; seulement il la modifia sur un seul point, celui des coupures, qui descendraient jusqu'à 100 fr., afin de faciliter la circulation.

Cette mesure que l'Angleterre avait subie plusieurs fois sans se trop alarmer, jeta dans Paris une terreur momentanée, tant étaient enracinées les habitudes d'échange du billet contre la monnaie; l'argent gagna une prime de 5 p. 0/0, et l'or s'éleva jusqu'à 11, à 12 p. 0/0 de prime; pour quelques esprits timides, cette mesure était le préliminaire d'un système général de papier-monnaie, qui inspirait d'indicibles

terreurs. Pour la haute banque, sérieuse et réfléchie, elle y vit le prélude d'une amélioration : à ses yeux l'argent et l'or ne devaient être que des appoints, comme la chose se pratique en Angleterre; dans quelques mois, le numéraire, attiré par la prime, devait encombrer la place de Paris. La Banque, en échange du privilége immense qu'elle obtenait, prit pour 50,000,000 de bons du Trésor, à-compte d'un emprunt dont les conditions seraient plus tard fixées, car c'était folie de compter sur le patriotisme républicain pour remplir l'emprunt proposé par M. Garnier-Pagès. Accepter au pair une rente qu'on pouvait avoir sur le marché à 65 fr., c'était là une opération qui ne pouvait trouver de preneurs en France et sur les places de l'Europe.

M. Pagès commençait, toutefois, à revenir de ses étranges illusions. Ne s'était-il pas engagé à tout payer, tout acquitter, dans sa première conférence avec les agents de change : dividende de la dette, bons du Trésor, service public? Cette illusion était partagée par les conseillers intimes et familiers de M. Garnier-Pagès, MM. Chapuis, Duclerc et Andouillé, fascinés par leur adoration de la République. Mais le 15 au matin, tout avait changé d'as-

pect, et le triumvirat financier de la République dut recourir à des mesures extrêmes. L'État se mit en véritable liquidation, en déclarant que les déposants de la caisse d'épargne seraient remboursés, savoir : 100 fr. en numéraire, le surplus jusqu'à la moitié de la somme versée, en un ou plusieurs bons du Trésor, à quatre mois d'échéance, et le surplus en rente 5 p. 0/0 au pair. Quant aux bons du Trésor, les porteurs avaient l'option ou de les échanger contre des coupons de l'emprunt national 5 p. 0/0 au pair, ou de les renouveler pour six mois, avec intérêt à 5 p. 0/0. Or, offrir à ses créanciers des valeurs dépréciées ; une rente au pair qui ne valait en définitive que 62, 63 francs sur place, n'était-ce pas leur faire perdre 33 p. 0/0, n'était-ce pas une faillite réelle?

« Considérant que les bons du Trésor, disait le décret, sont en majeure partie la propriété de capitalistes dont les intérêts ne sont pas directement liés à ceux de l'industrie et du commerce. » Ainsi s'exprimait M. Garnier Pagès ; commencement avoué de la guerre déclarée au capital, comme si les capitalistes n'étaient pas ceux précisément qui font marcher les opérations industrielles : « Payons les

petits, disaient M. Pagès et ses amis, et suspendons le payement des gros; » axiome faux et dangereux. Il n'y a pas d'industrie possible sans l'action de la haute banque : la maison Gouin, par exemple, faisait travailler les trois mille ouvriers de MM. Cail et Derosne, les filatures de Rouen , etc. Que seraient devenus les mines d'Anzin sans MM. Périer? toutes les fabriques de soieries dépendaient de crédits ouverts par la Banque de Lyon et de Genève; et la maison Seillière, par ses comptes-courants, faisait travailler les six mille ouvriers du Creusot et les trois mille tisserands de la Lorraine. Ainsi, sans banquiers, il n'y avait pas de manufacture large et possible : on ne faisait que grandir et peupler les ateliers nationaux.

M. Garnier-Pagès se proposait de substituer les institutions républicaines du comptoir d'escompte et des sous-comptoirs, patronés par le gouvernement, aux crédits particuliers ouverts par les banquiers. Après avoir promulgué le décret qui imposait 45 centimes additionnels à toutes les contributions directes, le ministère disait avec ce ton inspiré qui ne l'abandonnait jamais : « Considérant que la plus urgente nécessité des éléments de la richesse est le

crédit; considérant qu'il importe de fournir aux industriels le moyen d'assurer la continuation du travail aux nombreux ouvriers employés dans les ateliers, une somme de 60,000,000 est mise à la disposition du ministre des finances pour être répartie entre les différents comptoirs d'escompte. » Enfin pour compléter cette sorte de mythologie du crédit, M. Pagès ordonnait la vente sur estimation des diamants de la Couronne. Quelques jours après, des sous-comptoirs d'escompte de garantie étaient établis dans les départements, afin d'aider l'accomplissement de la pensée de M. Pagès, qui était d'arracher le commerce à la banque particulière pour le mettre dans les mains de l'État.

Toutes ces idées manquaient de vie, parce que la confiance n'existait pas, et qu'on créait tout ainsi dans le vide. La Bourse s'ouvrit le 11 mars avec une baisse fabuleuse de 20, 30, 50 p. 0/0 sur toutes les valeurs. On fit des banques à 950 fr. Cependant le crédit devait un peu se rassurer; le cours forcé des billets de Banque faciliterait les transactions, et l'impôt des 45 centimes, en rendant le revenu plus considérable, devait grandir la confiance. En matière d'emprunt, la sécurité résulte de la parfaite convic-

tion qu'a chacun d'être remboursé. Les recettes allaient s'accroître ; donc la dette serait mieux assurée, et la Bourse prendrait un peu de confiance en présence d'une augmentation de revenus. Il ne fallait plus pour rassurer les esprits qu'un gouvernement qui offrît les garanties de sécurité publique.

CHEMINS DE FER, SÉQUESTRE, MESURES SOCIALISTES.

—

MARS ET AVRIL 1848.

Quoi qu'on eût dit et écrit de la pureté et de la grandeur des journées de Février, il y avait eu bien des désordres dans les premiers moments : je ne parle qu'au point de vue de l'industrie et non pas de la gloire et du succès. Il résultait d'un rapport de MM. Avril et Dussard, délégués par le Gouvernement provisoire, que sur le chemin de fer de Saint-Germain seulement, le pont de Bezon était incendié, la gare de Meulan était ravagée, les rails sur plusieurs points étaient coupés. Si ces désordres matériels étaient réparables, il n'en était pas de même du désordre moral que semaient les idées de M. L. Blanc et les débats du Luxembourg. Les agents supérieurs des chemins de fer ne pouvaient plus se faire obéir des ouvriers, qui secouaient toute obéissance ; la plupart saturés des doctrines sur l'associa-

tion et l'égalité des salaires, soutenaient que les chemins de fer devenaient une propriété nationale, en désintéressant les actionnaires par une compensation de rentes à 5 p. 0/0 au pair, ce qui, en ce moment, faisait perdre la moitié du capital.

Ces opinions, il faut le dire, dans l'abaissement et la vileté des actions de chemins de fer, étaient partagées par quelques conseils d'administration tout effrayés des menaces proférées par les ouvriers; les caisses étaient vides, les recettes nulles; sur plusieurs points le service était interrompu. Dans cette circonstance grave, le Gouvernement provisoire se décida tout d'abord à mettre la main sur le chemin de fer d'Orléans par un séquestre, après avoir nommé comme commissaires les citoyens Bineau et Dumon: « Considérant, disait-il, que des difficultés graves se sont élevées dans le service des compagnies des chemins de fer d'Orléans et du Centre de manière à interrompre la circulation, le motif de force majeure détermine le séquestre sur le chemin de fer. » C'était l'essai d'une main-mise sur toutes les lignes, idée socialiste dont la réalisation absolue était désirée même alors par les actionnaires : ainsi, par exemple, que pouvait faire la maison Rothschild de cette

masse d'actions dépréciées, qu'on ne pouvait négocier à aucun prix? mieux valait encore des valeurs d'État négociables à la Banque sous la garantie du gouvernement.

La mesure qui donnait la force et la valeur de la monnaie aux billets de la Banque de France devait nécessairement entraîner deux conséquences : la première était la fixation limitée de la masse de billets que chaque banque particulière pouvait émettre, et ensuite la fusion de toutes les banques départementales en une seule, dont le centre serait Paris. Les limites de l'émission furent dont fixées, savoir :

Lyon,	20,000,000
Rouen,	15,000,000
Bordeaux,	22,000,000
Nantes,	5,000,000
Lille,	5,000,000
Marseille,	20,000,000
Havre,	16,000,000
Toulouse,	5,000,000
Orléans,	5,000,000

Le complément de cette mesure dont j'ai parlé ne se fit pas attendre, et un acte solennel de dictature

accomplit un projet utile auquel peut-être les intéressés n'auraient jamais consenti, je veux parler de la fusion de toutes les banques en une seule, qui serait alors réellement nationale. Le capital actuel de la Banque se composait de 67,900 actions de 1,000 fr. On en créait 17,200 nouvelles, également de 1,000 fr. chaque, dans la condition suivante de répartition :

Rouen,	3,000
Lyon,	2,000
Havre,	4,000
Lille,	2,000
Toulouse,	1,200
Orléans,	1,000
Marseille,	4,000

Le capital nouveau et réuni de la Banque unique devait ainsi s'élever à 85,100 actions, et elle trouvait des avantages considérables dans l'unité et le privilége du papier-monnaie circulant sans obligation de l'échange en numéraire. L'État lui demandait un prêt jusqu'à concurrence de 100,000,000, depuis agrandi jusqu'à 150,000,000, et pour avoir toute liberté de disposer de ses rentes, un décret supprimait la commission de surveillance pour la caisse d'amortissement.

Cependant, le conseil de la Banque n'avait pas voulu modifier les conditions sévères de l'escompte, et pour se justifier, il présenta au Gouvernement provisoire son dernier bulletin d'échéances, avec au moins une moitié de refus de payement. Le chiffre des effets en souffrance s'élevait chaque jour; le comptoir d'escompte fonctionnait peu ou mal, et il était tout à fait incapable de conjurer la crise qui grandissait par la situation de l'Europe tout entière. La place était surchargée de marchandises et n'avait pas de numéraire. On résolut alors de faire servir les marchandises au crédit, par des certificats de dépôts ou *Warents* endossables, comme la chose se pratique en Angleterre, et on déclara que ces *Warents* serviraient comme de seconde ou de troisième signature au comptoir d'escompte, à la Banque, et dans les comptoirs spéciaux. L'institution des docks publics devait être le résultat de cette mesure; on diminua les frais de protêt, de compte de retour. Il fut pris des mesure pour que la faillite devînt même le plus rare possible, et on lui préféra des arrangements amiables consentis avec les créanciers.

Les membres du Gouvernement provisoire étaient moins des esprits pratiques, que des hommes d'opi-

nion et de parti, qui avaient pris des engagements avec imprudence, et la première faute fut de changer les bases des taxes publiques. Déjà pour l'addition des 45 c. à l'impôt, il avait été mis en question si l'on appliquerait la forme égalitaire ou la forme progressive, c'est-à-dire si l'impôt frapperait seulement la grande propriété, ou s'il serait réparti sur toutes les cotes sans distinction. Si ce dernier parti avait été adopté, c'est qu'il était plus simple, plus facile à réaliser et qu'on avait besoin d'argent : néanmoins, le Gouvernement provisoire n'avait-il pas promis de modifier toutes les bases de l'impôt et du budget? Désormais toutes les mesures en matière d'impôt furent basées sur les principes progressifs : un décret abolit l'impôt sur le sel, un autre modifia le système de l'impôt des boissons, tandis qu'on préparait la taxe sur le luxe, sur le revenu, sur les créances hypothécaires, tous impôts nouveaux dont il était impossible de connaître la portée et le revenu positif.

En matière de crédit, les prêteurs n'ont confiance que dans les revenus certains et réalisés; les résultats inconnus pèsent peu dans la balance du crédit; on savait que les recettes de l'impôt indirect

diminuaient chaque jour; il y avait crainte et presque une panique continuelle à la Bourse. La déroute devint plus générale encore lorsque le côté des juifs allemands à la Bourse fut officiellement informé des insurrections de Vienne, de Hongrie et du Milanais. Si les Belges et les Hollandais avaient assez de raison pour repousser les projets de l'insurrection, il n'en avait pas été ainsi de l'Allemagne et de l'Italie. On n'avait plus à compter sur les remises de banque de Vienne, de Berlin et de Francfort; les cotes arrivaient aux cours les plus bas, les bruits les plus étranges circulaient: un jour même on vint annoncer que la République était proclamée à Londres; le peuple anglais était trop sérieux pour se livrer à un tel carnaval politique et revenir à sa république des saints du XVIIe siècle.

On a quelque peine, aujourd'hui que la confiance est si heureusement rétablie, à se faire l'idée des transactions qui furent faites alors à la Bourse et ailleurs, dans la terreur générale des esprits; il se vendit des actions de la Banque à 917 fr., du Rouen à 179 fr., du Nord à 212; et l'Orléans était invendable depuis le séquestre; les bons du Trésor n'avaient aucuns preneurs, et l'on semblait vous faire

une grâce en vous en offrant 40 p. 0/0. La Bourse était remplie de spéculateurs au front pâle, à la physionomie consternée, qui s'interrogeaient des yeux sur la catastrophe publique et privée. Un jour, l'or fut coté à 154 fr. le mille, et la terreur se répandit si au loin dans la bourgeoisie, que l'on offrait une maison rue Laffitte d'une valeur d'au moins 500,000 francs pour 100,000 à la main; la terreur ne calcule pas. Aussi, quelques esprits plus hardis, disposant de quelques capitaux, commencèrent-ils alors d'heureuses spéculations. Au temps de la dépréciation des assignats, des fortunes aussi avaient été faites dans la secousse générale du pays.

Les grandes agitations de places ont souvent cet effet; et alors ont vit poindre avec des conditions différentes l'activité de trois hommes de Bourse, humbles d'abord, hardis plus tard dans leurs opérations et reprenant place dans le crédit général; le premier, M. Pereire, dont j'ai parlé déjà, se séparant de M. de Rothschild pour se lancer lui-même dans les spéculations; il avait mis toute son activité dans les questions des chemins de fer de Saint-Germain et du Nord si violemment ébranlées par la révolution de Février: il fallait agir dans une autre sphère; la table était

naux et des théâtres; le musicien de tous les orchestres; la tragédienne de toutes les voix de la renommée (1). A la Bourse nul ne peut entrer en lutte avec son instinct, sa dextérité : le juif allemand est obséquieux, sa forme n'a rien d'attrayant : tandis que le juif méridional au contraire est plein de politesse et de charme; il est spirituel, éveillé, scintillant : il marche avec des aptitudes incontestées aux conditions de la fortune, à une situation sociale. Dès 1848 les juifs tendirent au monopole de la Bourse : ils spéculèrent sur la baisse et sans s'occuper de la forme ni de la tendance du gouvernement, il leur suffit d'opérer heureusement avec tous et de s'enrichir même dans le cataclisme de toutes les fortunes.

(1) Je ne connais pas de jugement plus ferme, plus admirable sur le caractère juif que celui que l'Empereur Napoléon Ier porta au conseil d'État dans la séance du 30 avril et du 7 mars 1806. Il est exprimé en termes trop sévères, trop durs pour être rapporté.

LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE EN 1848.

—

JUIN 1848.

S'il est une époque où l'élégance et la distinction furent bannies de la société, c'est la période des six premiers mois de la révolution de Février. Le principe proclamé par cette révolution, c'était l'obligation du travail pour tous : il fallait être ouvrier faux ou vrai, ou bien la société ne vous devait aucune protection, et à cette époque on ne lisait partout que l'apothéose des ateliers quand il n'en existait plus, et des déclamations contre le capital quand hélas! il disparaissait.

On demandait partout la proscription des hommes de loisir, et pourtant il n'existe de travail pour l'ouvrier, de richesses pour la société qu'à la condition qu'il y aura un grand nombre d'hommes de loisir; dans une société bien ordonnée, les hommes de loisir sont nécessaires comme les jours de fête et de

repos pour le développement du luxe et par conséquent du travail qui le produit.

Aux mois d'avril et de mai, les feuilles aux arbres, Paris ne voyait pas rouler une seule voiture bourgeoise dans la longue allée des Champs-Élysées. On apercevait un ou deux fiacres dans toute la vaste étendue : aucune livrée ; cochers et laquais étaient insultés comme des esclaves qui servaient un maître ; on les faisait même descendre de leur siége. Toutes les voitures étaient à vendre à vil prix, et chose remarquable, les coupés achetés par le directeur et les sous-directeurs des ateliers nationaux le furent presque à 500 fr : nous en avons le compte entre les mains. Avec 20,780 fr. M. Thomas acquit 2 voitures à 4 places, 5 coupés, 4 cabriolets, 3 tilburys, un fourgon et 38 chevaux de selle avec harnais compris de cheval et de voitures. Au lieu des ateliers entretenus, payés par le crédit régulier ouvert dans les grands centres de banque, on avait des troupes d'ouvriers disséminés sur tous les points des cités, véritables camps de prétoriens qui convoitaient les richesses de Paris, et les inquiétaient surtout par les propos, car la masse de ces ouvriers était bonne et honnête : certes, elle aurait pu faire beaucoup de mal ; elle

ne fit qu'effrayer, et c'était déjà un préjudice immense; car la peur en matière de crédit, c'est la suspension de toute affaire.

Oui, ce qu'il y avait d'alarmant, c'étaient les écrits, les journaux, les clubs; il parut même dans une feuille démocratique l'indication nominative de tous les banquiers avec leur adresse et leur fortune présumée; on signalait leur égoïsme à côté des sacrifices que faisaient les ouvriers à la patrie; on semblait dire : « Voilà où est l'argent; quand vous voudrez le chercher, cela dépendra tout à fait de vous, peuple souverain. » Et ces déclamateurs ne remarquaient pas que personne alors n'était plus embarrassé que les banquiers, tous à la veille d'une suspension de payement, chaque matin au réveil environnés de faillites à Lyon, à Marseille, partout où il y avait des crédits ouverts. Peu de ressources au dehors, car l'insurrection éclatait à Vienne, à Berlin, à Francfort. Si la banque de Paris n'avait pas eu l'appui des trois places de Londres, d'Amsterdam et de Saint-Pétersbourg; si les États de l'Amérique du Nord, attirés par l'extrême bon marché des marchandises de luxe à Paris et la cherté du numéraire, n'avaient ouvert des crédits, envoyé des dollars, des quadruples, des

aigles, la crise aurait fini par une catastrophe. Mais la conséquence nécessaire de la rareté du numéraire c'est d'entraîner l'abaissement de toutes denrées, et alors, à moins qu'un pays ne soit complétement bouleversé, il s'opère bientôt une réaction. Le numéraire vient se vendre cher pour acheter ensuite la marchandise à bon marché.

Le luxe était également attaqué dans son principe : l'élégance était considérée comme un témoignage, une volonté d'aristocratie; on était remarqué, signalé : de là l'absence de tout débit dans les magasins de gros ou boutiques de détail, sauf les écharpes, les drapeaux tricolores, les bannières, dans les fêtes qui se multipliaient aux Champs-Élysées, au Champ-de-Mars : on faisait de grands discours sur les arts et le brillant avenir que la République promettait aux artistes occupés à badigeonner de colossales statues de la République en carton ou en plâtre. Jamais époque plus stérile pour les arts, la littérature et les autres productions de l'esprit.

Alors même commencèrent ces repas en commun, ces immenses gargotes, associations de cuisiniers, à bon marché, cette anthropophagie où la table est à côté de la chair crue pendante comme dans l'antre

décrit par Ulysse. La charcuterie prit la haute domination dans les festins, avec ce vin abominable que la chimie a substitué aux crûs naturels que buvait l'ouvrier sous l'ancien régime : le phalanstère tua la table, comme l'idée politique tua la gaîté du cœur : on eut la chanson humanitaire qui entretenait les haines secrètes et dissimulées jusque dans les entrailles du prolétaire contre ses supérieurs : les chansonniers, poëtes de vengeance, parlaient au peuple de ses tristesses, comme si les sueurs n'étaient pas sur tous les fronts et la tristesse dans tous les cœurs! Les bœufs seuls traçaient-ils les sillons et le paysan avait-il seul des labeurs dans la vie? Maudits soient ceux-là qui semaient ces haines dans une société si profondément remuée!

Les flatteurs des passions populaires ébranlaient profondément le principe de la propriété; la révolution de 1789 l'avait déjà si fortement secoué par la confiscation des biens sur le clergé et les émigrés! Rien d'étonnant qu'il fût disputé à la bourgeoisie. On se montra d'abord caressant, flatteur : les bons, les riches propriétaires durent donner des quittances à leurs locataires, moyennant quoi on mettait un grand drapeau à la fenêtre. La question de la propriété

n'était point finie, la lutte à peine s'engageait. Quand il y a eu de vastes confiscations de biens, il en résulte un doute sur la vérité et la légitimité des droits en eux-même. Il est rare qu'un pouvoir ne donne pas les meilleures raisons du monde pour justifier le séquestre et la confiscation. Quand on est dans cette voie, on ne s'arrête pas, et le monde moral croule sur sa base.

En même temps que le Gouvernement provisoire bouleversait le système des octrois dans chaque ville, il autorisait les emprunts à 5, 6 p. 0/0, emprunts nécessités par les dépenses extraordinaires des ateliers nationaux partout établis à Lyon, à Marseille, à Rouen. Les manufactures avaient suspendu leurs travaux : il fallait bien y suppléer ; la maxime effrayante : *De vivre en travaillant ou de mourir en combattant*, était écrite sur le drapeau du prolétariat. A Lyon, le commissaire du gouvernement, M. Arago, leva un impôt extraordinaire de sa propre autorité, confirmé par M. Garnier-Pagès ; à Limoges, les ouvriers restèrent maîtres de la cité. L'écho du Luxembourg retentissait dans les départements ; à la fin, M. L. Blanc avait bien voulu admettre les patrons à discuter avec les ouvriers la question des salaires, et

il présidait à des transactions solennelles : les cochers , les tailleurs , les chapeliers furent tous mis en présence des patrons; et M. L. Blanc, dans le suprême exercice de sa dictature, décida les conditions d'un tarif. Le tarif devint une grave question du travail : en restreignant la liberté industrielle, il plaça les manufacturiers dans des conditions difficiles à l'égard de l'acheteur : le tarif ne permettait plus les libres transactions.

L'armée des ateliers nationaux s'élevait alors à Paris à un chiffre effrayant et à une dépense de 9 millions par mois. Il fallait nécessairement de l'arbitraire pour arriver à couvrir ces chiffres; le ministre ne pouvant régulariser ses comptes supprima la Commission de la caisse d'amortissement : tout dut dépendre du ministère des finances, du triumvirat de MM. Garnier-Pagès, Duclerc et Andouillé, chef du personnel chargé de la surveillance et de la destitution des employés qui hésitaient à suivre le système républicain. On se préparait à l'aliénation des forêts; l'intention définitive du ministre révolutionnaire et de ses amis était la suppression de la Cour des comptes, comme un ressort inutile dans le rouage administratif de la démocratie.

Le numéraire commençait à reparaître depuis le mois d'avril : le Gouvernement provisoire déclara que la Monnaie achèterait en écus, l'argenterie des citoyens; la peur était si grande qu'on accourut de toutes parts pour apporter la vaisselle plate la plus magnifique et les objets de l'art les plus précieux : surtouts, vases, statues, candélabres, flambeaux. On avait commencé par fondre l'argenterie du roi Louis-Philippe, si belle, si riche; on continua par les couverts bourgeois. Il se faisait un gros commerce sur l'argent : les changeurs, leurs boutiques à demi fermées, accaparaient l'argenterie pour la fondre immédiatement en lingots et les porter chez les banquiers. Il s'établit des usines pour cette fonte de l'argent revendu, dans laquelle les juifs excellent toujours; et ils échangeaient ces lingots avec 5 ou 6 p. 0/0 de bénéfices contre des billets de Banque qui avaient cours légal. Ainsi, les financiers habiles exploitaient même les crises pour en tirer profit : les Belges, les Américains, quelques Anglais, les juifs allemands surtout firent des bénéfices considérables dans cette crise des écus.

Les premiers monuments de la République ne firent pas honneur au génie des artistes, même pour les

choses usuelles : les billets de cent francs furent informes, grossiers comme des cartes à jouer; on emprunta pour les pièces de 20 francs et de 5 francs les anciens types du Directoire; et à la suite d'un concours, on adopta cette grosse face d'une Cérès, Minerve égyptiaque, si chargée d'attributs, qu'elle ne serait plus qu'une médaille effacée en moins d'un quart de siècle. Le goût de faire de grosses images et de colossales créations était partout : le panthéisme arrivait dans les arts; à la fête du Champ-de-Mars, la colossale statue de la République semblait une nourrice épaisse et grossière; et quant à l'idéalisme, le programme de M. Chenavard pour la fresque du Panthéon révélait dans quel nuageux humanisme les arts allaient se perdre. Hélas! la misère des artistes n'avait jamais été si grande; les ateliers nationaux en contenaient plusieurs centaines, et le décret qui confiait à M. Chenavard la direction des peintures du Panthéon disait assez cette misère; car il établissait le travail à la tâche à raison de 10 francs par jour pour les peintres, sans distinction, sorte d'aumône qu'on leur faisait, car ils mouraient de faim.

Les trois artistes de la nouvelle République furent le sculpteur David, MM. Clésinger et Chenavard;

David, sans imagination créatrice, ne sortant jamais de ses calques de bonshommes en pain d'épice des armées de la République, à longues moustaches, auteur insipide du fronton du Panthéon ; M. Clésinger, le traducteur des écrits de madame George Sand, et M. Chenavard, le Saint-Simonien de la peinture. L'art a besoin d'idéalisme sans doute, mais d'un idéalisme gracieux et saisissant qui ne demande pas des explications sermonnaires. En peinture, en sculpture, sur le théâtre, rien ne se fit de beau et de grand ; la musique elle-même se borna à quelques cantates récitées par les chœurs du Conservatoire dans les fêtes du Champ-de-Mars et à la *Marseillaise* chantée par mademoiselle Rachel : la juive garde peu de souvenirs encore moins de reconnaissance ! La Monarchie était tombée, mademoiselle Rachel exaltait la République un drapeau à la main, comme mademoiselle Maillard au temple de la Raison.

La phrase coulait désormais à plein bord dans le Gouvernement provisoire, et les projets ne manquaient pas : un décret ordonna la continuation du Louvre, désormais appelé palais du Peuple. Que d'abaissement et de flatteries envers la multitude !

la rue de Rivoli dut se prolonger jusqu'à la colonne de Juillet, encore en l'honneur du Peuple. Des crédits étaient ouverts pour tous ces travaux avec une facilité loquace : l'argent viendrait quand il pourrait. Le Trésor ne payait qu'à force d'insistance, et il se passait au ministère des finances des scènes souvent étranges : dès le matin, les bureaux de M. Pagès étaient envahis par une foule de créanciers qui sollicitaient des ordonnances de payement pour des besoins indispensables. M. Pagès était invisible ; on était reçu par ses amis, les intimes exécuteurs de ses ordres, qui prenaient mille prétextes pour retarder les ordonnances de payement qu'il fallait enlever quelquefois par des menaces (1).

L'impuissance financière était telle que, malgré le désir et la volonté de remplacer les receveurs généraux, qui eux-mêmes avaient donné leur démission, on ne le pouvait pas ; le Trésor n'avait pas de quoi payer l'armée, liquider le compte-courant avec ses comptables ; il n'avait pas un sou de crédit : il fallait tout payer comptant et vivre au jour le jour pour les besoins mêmes du Gouvernement provisoire.

(1) Un banquier, chef d'un grand établissement industriel, où il employait plus de cinq mille ouvriers auquel il était dû 1,700,000 fr., déclara qu'il ne quitterait pas le cabinet du ministre sans être payé, et on transigea avec lui à raison de 150,000 fr. par jour.

n du Trésor; l'emprunt national
oué; on n'en parlait plus;
efusé de tenir son engage-
qui restaient dus sur les
de novembre 1847.
ministère avait régu-
n traité signé avec
nstances étaient

ssible au con-

C'est au commencement de mai que . it : « Qu'en
nationale devait se réunir, et l'on considérait a Banque
pel fait à la France réveillée comme un ache... que le
ment vers une solution financière. Ce mois d'... ent :
avait été le plus funeste au crédit, celui qui avait v... ie,
la plus profonde décadence de tous les fonds de la t
Bourse de Paris. Le 4 avril, le 5 p. 0/0 avait fait 50 fr.,
le 3 p. 0/0 32 fr. 50 c., la Banque 915, le Nord
270, l'Orléans 340, etc. Toutes les autres valeurs
restaient invendables, et les seules négociations actives étaient celles du papier sur Londres, Amsterdam et New-York; on disait partout : « Que les clubs, mécontents des élections, ne souffriraient pas que l'Assemblée se réunît (1), on la menaçait même de la jeter à l'eau; » charmante causerie des travailleurs

(1) Voyez mon livre sur *la Société et le Gouvernement de février* 1848.

aux ateliers nationaux. Les clubs ajoutaient qu'il fallait déchirer le grand-livre pour donner une quittance générale à la République. Il y avait un peu de forfanterie en tout cela, mais de tels propos semaient de justes alarmes dans l'opinion publique, et la baisse de toutes les valeurs s'était faite avec une rapidité effrayante.

Le premier acte de l'Assemblée nationale fut la nomination d'une Commission exécutive, sorte de Directoire de la République; M. Pagès, nommé membre de cette Commission, laissa les finances à M. Duclerc, aidé de ses amis, chefs du Trésor et du personnel, MM. Chapuis et Andouillé; et quand la journée du 15 mai eut un peu dégagé l'Assemblée nationale de la pression des clubs, on dut s'occuper d'affaires. M. Duclerc présenta son budget, œuvre d'une adorable fantaisie pour les voies et moyens. Après avoir aboli l'impôt sur le sel, modifié tout le régime des droits réunis, M. Duclerc avait remplacé ces revenus certains par des impôts dont le résultat était tout à fait inconnu, l'impôt sur les hypothèques, sur le luxe, etc.

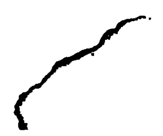
La seule ressource certaine et actuelle, c'était l'emprunt de 150,000,000 fait à la Banque qui les

tenait à la disposition du Trésor; l'emprunt national avait entièrement échoué; on n'en parlait plus; M. de Rothschild avait refusé de tenir son engagement pour les 170,000,000 qui restaient dus sur les 250,000,000 de l'emprunt de novembre 1847. M. Garnier-Pagès en quittant le ministère avait régularisé le prêt de 150,000,000 par un traité signé avec le conseil de la Banque : les circonstances étaient devenues si pressantes qu'il était impossible au conseil de refuser. Le Gouvernement avait dit : « Qu'en échange de tous les priviléges accordés à la Banque de France, il était juste, simple, naturel, que le conseil accordât son concours au Gouvernement : puisqu'il était autorisé à émettre un papier-monnaie, cette monnaie devait servir à l'État : » il s'en était suivi une mesure de prêt sur bons du Trésor à 6 mois de 50,000,000. Le second traité ouvrait un compte-courant de 150,000,000 au Trésor qui en disposait successivement sous la garantie d'un coupon de 25,000,000 de rente, propriété de la caisse d'amortissement. M. Pagès et ses amis qui venaient de supprimer la Commission de surveillance de la caisse d'amortissement pouvaient désormais disposer de ces ressources.

Ces 150,000,000 en compte-courant à la Banque étaient une ressource sérieuse pour le budget. On pouvait également placer sur la même ligne les produits de l'impôt de 45 c. et les contributions directes : on aurait peut-être quelques non-valeurs dans les recettes, mais l'impôt en France était toujours si régulièrement payé, qu'il formait une large base de recettes : en serait-il de même des impôts indirects? Ils avaient déplorablement diminué depuis la révolution de Février. Les recettes étaient descendues d'un tiers, et pour achever l'œuvre, M. Duclerc insistait pour la suppression du monopole du sel et des droits réunis. Venaient ensuite ce qu'on appelait les recettes de fantaisie : telles que les répétitions contre la liste civile pour les coupes sombres, la vente des domaines, l'impôt inconnu sur les créances hypothécaires où sur les objets de luxe; on n'avait pas osé imposer la rente : le taux en était déjà si abaissé! Et quant au luxe, il avait si bien disparu, qu'on calculait qu'à Paris il n'y avait plus même cent cinquante voitures de maîtres; je ne compte pas celles du Gouvernement provisoire se faisant carrosser dans les voitures de la liste civile.

Dans l'exposé de son budget, le ministre, en par-

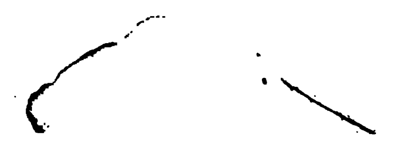
lant des comptes-courants des compagnies des chemins de fer, n'avait pas dissimulé le projet définitif du Gouvernement de s'emparer de ces grandes entreprises, moyennant une indemnité en rentes accordée aux porteurs d'actions. Non-seulement cette revendication paraissait un droit, mais elle était une nécessité de circonstance : le Gouvernement avait besoin d'occuper les cent mille ouvriers des ateliers nationaux : les compagnies industrielles auraient-elles assez de force pour imposer l'obéissance à ces ouvriers? Les choses, au reste, étaient arrivées à ce point de désordre et d'impuissance, que plusieurs des compagnies ne demandaient pas mieux qu'une liquidation en rentes qui les aurait débarrassées de toute responsabilité. Les actions étaient à leur plus bas cours : les compagnies n'avaient pas même la ressource des emprunts. Les Saints-Simoniens étaient presque tous de cet avis, car ce projet rentrait dans la pensée d'une dictature industrielle confiée à l'État qui répartirait ensuite à chacun selon sa capacité ; on ne peut dire toutes les étranges choses qui furent écrites à cette époque par les chefs des anciens Saints-Simoniens qui cherchaient par le bruit et l'activité de bonnes positions et la fortune.



L'Assemblée nationale confia l'examen de ce budget à une grande Commission : on était en pleine lutte de partis, et cette Commission nomma M. Goudchaux pour son rapporteur; premier ministre de la révolution de Février, esprit modéré, honnête, avec quelques principes positifs de crédit et de banque, M. Goudchaux attaqua de prime-abord toutes les fantaisies du budget de M. Duclerc et de ses amis, pour arriver aux bases sérieuses : si l'emprunt à la Banque était une ressource, il n'était pas un revenu, et le Trésor n'avait pris ce parti que dans l'absence de tout autre moyen de crédit. M. Goudchaux ne dissimula pas que si l'on ne s'arrêtait pas à une résolution sérieuse à l'égard des ateliers nationaux, l'emprunt fait à la Banque serait bientôt dévoré, et qu'en l'élargissant on arriverait au papier-monnaie : depuis deux mois, l'encaisse métallique de la Banque augmentait, mais les effets en souffrance étaient accrus de deux tiers, et comment compenser ces pertes? On s'étonne que M. Goudchaux au nom de l'Assemblée n'examinât pas très-sérieusement la question de l'emprunt Rothschild et de la responsabilité de cette maison : y avait-il cas réel de force majeure, parce que la rente avait baissé, quand la maison Rothschild

avait profité de la hausse depuis novembre 1847 jusqu'en février 1848? Mais alors on avait d'autres préoccupations : il fallait répondre au plus pressé.

Le système de la majorité de l'Assemblée était d'aller droit au mal par la suppression successive des ateliers nationaux, en donnant de la vie à la haute industrie et des secours réels au travail : on espérait une prompte réaction; les besoins de la consommation se faisaient déjà sentir, les magasins se vidaient ; l'Amérique, profitant du bas prix de toute chose et de la rareté du numéraire, envoyait à Paris des masses de dollars et de quadruples; les commissionnaires arrivaient avec des commandes pour plusieurs millions, les fabriques manquaient d'ouvriers. C'était donc mauvais vouloir de la part des travailleurs qui préféraient la paresse organisée des ateliers nationaux à leur ancienne et honorable profession; les têtes étaient perdues par les doctrines saint-simoniennes sur le droit et les devoirs du travail, par les prédications de Fourier, de MM. Proudhon et Cabet : tous ces méchants esprits avaient produit un malaise dans les âmes, une agitation déplorable. Ceux qui gouvernaient comme ceux qui étaient gouvernés avaient autant de torts les



uns que les autres : tous avaient mis la main au chaos ; ils subissaient les conséquences du désordre.

L'Assemblée substituait au salaire des ateliers nationaux un système de prêts et d'avances faits par l'État à des associations d'ouvriers pour les délivrer de l'exploitation des intermédiaires, prêts tout à fait perdus et impuissants; il se fit un grand luxe de paroles sur l'amélioration du sort des travailleurs, sur la nécessité de leur assurer la vie à bon marché, de meilleurs vêtements et de plus salubres habitations, paroles sans résultats et qui ne font la fortune que des beaux diseurs qui les prononcent. L'amélioration du sort des ouvriers doit venir du bien-être général de la société; sauf quelques exceptions, le maître n'attachait-il pas toujours le travailleur à son œuvre? si l'ouvrier avait son labeur, ses soucis, le maître avait ses embarras : comment se procurer les capitaux, payer les intérêts, constituer son crédit? A chacun donc sa tâche en cette vie : telles n'étaient pas les idées alors admises; le principe du droit au travail avait corrompu les imaginations, et tôt ou tard la lutte sociale devait s'engager entre les ateliers nationaux et l'Assemblée.

Elle fut terrible au mois de juin ; les plus coupables

ne furent pas les ouvriers désespérés et braves, mais ceux qui par leurs théories avaient préparé et façonné l'insurrection, les Saints-Simoniens, les Fouriéristes, les prédicateurs de théorie qui prenaient place dans les postes élevés. Du sang partout! tristes cachots! abominables déportations! Je n'ai jamais traversé le jardin des Tuileries sans porter de douloureux regards sur ces souterrains sans air, sans jour, où pêle-mêle furent enfermées les victimes des doctrines répandues par les beaux écrivains, les déclamateurs de liberté, d'égalité et de fraternité qui, après avoir perdu la société, prenaient toutes les belles places et les hautes situations politiques ou industrielles. Toutefois, il faut reconnaître que la lutte une fois accomplie et la victoire assurée à l'ordre, il s'établit un peu de calme et de confiance dans le crédit; à la fin de juin le 5 p. 0/0 atteignit 80 fr. et le 3 p. 0/0 52. C'était chose inespérée, et M. Goudchaux put proposer à l'Assemblée certaines mesures destinées à rassurer les porteurs d'obligations du Gouvernement.

Le décret de M. Garnier-Pagès qui autorisait les porteurs des bons du Trésor et les dépositaires de la caisse d'épargne à changer leurs titres contre la rente de l'emprunt au pair était une véritable banque-



route, car forcer le porteur à accepter pour 100 fr. ce qui dans la réalité ne valait que 55 ou 60 fr. sur place, c'était manquer à ses engagements. La conséquence de cette mesure avait été que les bons du Trésor perdirent immédiatement jusqu'à 60 p. 0/0 à la Bourse. Ce que proposait donc le ministre des finances était un commencement de réparation, car l'échange ne devait plus se faire au pair mais à 52 fr. pour le 3 p. 0/0 et à 80 fr. pour le 5 p. 0/0, cours du jour. Ce n'était pas assez; le véritable principe du crédit aurait été d'établir un prix moyen au-dessous du cours afin de laisser une latitude à la spéculation qui seule fait vivre le crédït public (c'est ce qu'on fit plus tard).

Après les journées de juin, tout le monde pouvait remarquer qu'on marchait à l'unité absolue, le seul principe social et politique qui convenait à la France depuis la démolition du système monarchique et régulier de 1789. A travers ses oppressions, la société reprit ses allures accoutumées, un certain luxe reparut chez les gouvernants qui en étaient avides : mauvais luxe, ridicules prétentions! dans cette société du Directoire sans gentilshommes du nom de Barras ou de M. de Talleyrand, on fit de l'ostentation, de la dignité,

on eut des façons à la souveraineté royale : on en revint au marquis de Mascarille, même avec des prétentions à la bonne table ; les dîners à l'entreprise eurent un très-grand succès : Louis-Philippe avait le premier donné ce mauvais exemple d'économie et de paresse ; le dîner à l'entreprise perdit la cuisine française, et la maison Potel et Chabot acheva l'œuvre par ces dîners portés en ville, tièdes, réchauffés, sentant l'argenterie Ruolz ou un goût ferrugineux et fade. La vieille cuisine puisait dans l'individualisme de chaque fourneau sa puissance d'invention ! Tout fut fini pour le grand luxe, du jour où l'on donna des fêtes par location : voyez-vous des lustres, des bougies, des domestiques fournis à l'entreprise ! Et l'on prétendait à l'aristocratie avec des façons d'hôtels garnis !

La société véritablement élégante s'en allait : il arrivait un monde nouveau : après les secousses politiques, on allait se jeter dans les affaires comme les juifs dans l'exclusive pensée de la fortune : on venait de la voir compromise, on avait soif de l'agrandir ! La fin de 1848 est remarquable comme point de départ d'un certain nombre de fortunes nouvelles, car chaque révolution produit les siennes. Dans ce grand jeu

d'agitation et de hasard, les uns vont à la déportation, aux cours d'assises, les autres s'élèvent au faîte des grandeurs ; la moralité est dans le succès, et voilà pourquoi tous les esprits honnêtes doivent détester les révolutions et se rattacher à un pouvoir fort, unique et protecteur.

SITUATION DU CRÉDIT EN EUROPE.

DÉCEMBRE 1848-1849.

La place de Paris n'avait pas été seule affectée par la crise de 1848, mais la plupart des autres grands centres du crédit, et spécialement Vienne, Francfort, Berlin, avaient éprouvé la même secousse : c'est ce qui rendait la situation de la maison des Rothschild si périlleuse et si particulièrement exposée. A Vienne, l'empereur avait été forcé de quitter sa capitale, l'insurrection était maîtresse du gouvernement. Le prince de Metternich, le protecteur de la maison Rothschild, était en fuite et venait se réfugier à Bruxelles : les plus riches, les plus honorables banquiers de Vienne, les Arnstein, les Sinna, les Stametz, les Schlihst étaient obligés de lutter contre une crise qui s'étendait sur l'Italie jusqu'à la Hongrie, la Styrie et Milan. En Allemagne et à Munich les maisons d'Eichtal et Hirsch se déclaraient à la veille d'une liquidation ; la famille impériale d'Autriche ne trou-

vait d'autre ressource que dans la loyauté et la fidélité chevaleresque de quelques provinces. A Berlin, le gouvernement du roi, toujours si économe, avait trouvé dans ses propres épargnes un moyen de lutter contre la crise politique : le roi possédait une réserve d'environ 30 millions de thalers, et après les terribles journées de l'insurrection, l'armée ne cessa pas un moment d'être payée sans le concours du parlement. Les maisons Goldsmitz, Hirsch fils d'Openheim, firent des efforts considérables pour résister à la crise, avec d'autant plus de zèle et de mérite, que le grand centre du crédit allemand, la paisible cité de Francfort, était devenue le siége d'une espèce de Diète turbulente et bavarde. Les riches maisons Bethmann, Reyfug, Rothschild, avaient restreint leur crédit, inquiètes des résolutions qu'allait prendre la Diète de Francfort : quelques-uns de ces banquiers avaient des opinions libérales et bourgeoises, mais la majorité soutenait que les rêves de l'unité allemande ne pouvaient pas plus se réaliser que l'unité des monnaies. Le sort de l'Autriche inquiétait beaucoup, d'autant plus que les nouvelles reçues de l'Italie n'étaient pas bonnes, et que les lettres du prince Torlonia de Rome,

des Rothschild, de Naples et de Fenzi de Florence, laissaient peu d'espérance d'une pacification qui rendrait la sécurité au crédit, d'autant plus que chaque gouvernement révolutionnaire émettait du papier, et forçait les banques à de nouvelles émissions de billets. Quel serait le sort réservé à ce papier? Si la révolution triomphait, quels seraient ses éléments de crédit? S'il y avait une restauration, quel parti prendrait-elle à l'égard de ces papiers-monnaie et pour en opérer la liquidation?

Il faut rendre cette justice aux banquiers, qu'avec un empressement honorable ils vinrent au secours les uns des autres. La haute banque forme une grande famille qui se prête un mutuel concours; s'il faut longtemps pour être admis au sein de cette immense tribu de l'or, une fois que les titres sont examinés et reconnus, on peut compter sur l'appui de tous. Quelques places de l'Europe avaient été moins affectées que Paris, Vienne et Berlin, Francfort, Naples et Rome. Or, ces places se tendirent la main : ainsi les maisons Stieglitz, Blessig, Tornh, Thompson de Pétersbourg étendirent leur crédit sur Vienne et Berlin de concert avec les maisons de Bâle et de Neufchâtel, telles que les Speyer, les Merian,

les corporations, si ce n'était l'association garantie? qu'étaient les hautes, les grandes compagnies d'Afrique, de l'Inde et la caisse d'escompte? Ce qu'avait ajouté le Saint-Simonisme à l'ancien régime, c'étaient les indécentes libertés de la polygamie, la démocratie égalitaire et le niais despotisme d'un Père suprême!

Quoi qu'il en soit, le système du capital actionné enlevait nécessairement à la maison Rothschild sa domination exclusive sur les emprunts et les affaires. Elle n'était plus qu'une maison de banque riche et puissante; mais elle ne tenait plus dans les mains les destinées du crédit; les compagnies désormais devaient entreprendre et accomplir les grandes œuvres à l'abri d'un pouvoir fort et respecté. Ces compagnies devaient se développer dans leur force; l'État reprendrait son crédit; la confiance devait renaître; les emprunts s'accompliraient facilement; les valeurs retrouveraient leur équilibre et les changes leur régularité. Ce tableau des merveilles du crédit après tant de crises, l'histoire des compagnies depuis les corporations du moyen-âge jusqu'aux plus hardies combinaisons du crédit mobilier seront l'objet du volume d'étude qui va suivre le présent travail.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

EMPRUNTS ET OPÉRATIONS DU CRÉDIT. — BOURSES. — BANQUES.

1814-1850.

Pages

Liquidation de l'Europe à la paix de 1814. — Mai 1814 1

Premières opérations financières de la Restauration. — Mai à octobre 1814. 7

Situation de la proprieté et de l'industrie à la première Restauration. — Décembre 1814. 15

Opérations du Trésor et emprunts pendant les Cent-Jours. — Mai-juin 1815. 23

Invasion de la France par l'étranger. — Contributions et réquisitions de guerre. — Juillet et août 1815. . 32

Exécution financière du traité du 15 novembre 1815. 39

Paris financier et industriel en 1815. 46

Réorganisation des finances en Europe. — 1815-1816. 55

La loi de finance de 1816. 64

Les emprunts contractés avec les maisons Hope et Baring. — Février 1817. 73

La Bourse, agents de change, banquiers et financiers de la Restauration. — 1816-1818. 81

Lois de finance de 1817 et 1818. — Emprunts pour la délivrance du territoire. — 1817-1819. 90

Crise financière de l'Europe. — Développement de la maison Rothschild. — 1818-1819. 98

Pages

Nouvelles écoles d'économie politique. — La bande noire. — 1818-1824. 106
M. de Villèle, ministre des finances, ses liaisons avec M. de Rothschild. — 1822-1824. 112
Les emprunts espagnols. — M. Aguado. — Marchés Ouvrard. — 1823-1826. 119
Réduction de l'intérêt de la dette publique. — Conversion de la rente. — 1823-1825. 128
Mœurs. — Habitudes. — Opposition du commerce et de la banque de Paris. — 1826-1827. 135
Situation économique et financière de l'Angleterre. — Émancipation de Saint-Domingue. — Emprunt d'Haïti. — 1826-1827. 142
Indemnité aux propriétaires dépossédés. — Tentative contre le morcellement de la terre. — 1826. . . . 147
La Grèce et l'Orient. — Vote d'un emprunt. — Dernières opérations financières de la Restauration. — 1828-1830. 156
Désordre financier après la révolution de Juillet. — Juillet 1830. 163
Présidence du conseil de M. Laffitte. — Crise de sa maison de banque. — Novembre et décembre 1830. 170
Crise de l'Europe et de la maison Rothschild. — 1830-1831 179
Les Saints-Simoniens en police correctionnelle. — Condamnation de MM. Enfantin, Michel Chevalier, etc. — 1831-1832. 187
Restauration du crédit. — Système de finances. — [illegible]-1833. 198
[illegible]tion des finances en Europe après les agitations [illegible]. — 1836-1837. 206
[illegible] — Tendance exagérée vers la spé[illegible]-1839. 214

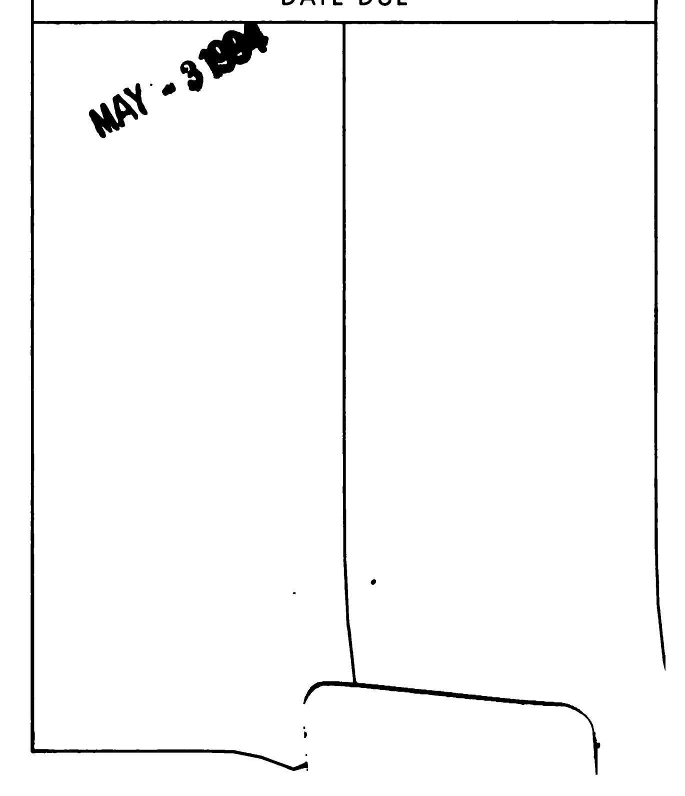
Pages

Opérations financières à la fin du règne de Louis-Philippe. — Origine du règne des juifs. — 1840-1847. 223
La Bourse et le commerce le 27 Février. — 1848. . . 234
Système financier de M. Garnier-Pagès. — Mars 1848. 241
Les ateliers nationaux. — Les théoriciens du travail. — Mars et avril 1848. 252
Chemins de fer, séquestre, mesures socialistes. — Mars et avril 1848. 278
La société industrielle en 1848. — Juin 1848. 289
Système financier de l'Assemblée nationale. — 1848-1849. 301
Situation du crédit en Europe. — Décembre 1848-1849. 313

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Coulommiers. — Imprimerie de A. MOUSSIN.


Stanford University Libraries
3 6105 005 374 595


STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(415) 723-1493
All books may be recalled after 7 days
DATE DUE
MAY - 3 1994

